



RECUEIL des ACTES du SYNDICAT MIXTE RIP36

Numéro – 9

Comité Syndical du 3 décembre 2024

Auteur : M. Marc FLEURET, Président du Syndicat Mixte RIP36

Date de mise en ligne : 9 décembre 2024

Durée minimum de publicité : deux mois à compter de la date de mise en ligne

COMITÉ SYNDICAL
du SYNDICAT MIXTE
« RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »



Réunion du 3 décembre 2024



Délibération n° CS 20241203 001

APPROBATION du PROCES-VERBAL du COMITE SYNDICAL du 4 septembre 2024

Présents ou représentés :

Gérard BLONDEAU, Michel BOUGAULT, Jean-Marc BRUNAUD, Jean-Louis CAMUS, Yves CRON, François DAUGERON, Marc FLEURET, Hugues FOUCAULT, Mathilde FOUCHET, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Lionnel PERROT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET.

Mandataire(s) : 5

Gérard BLONDEAU donne mandat à Marc FLEURET, Jean-Louis CAMUS donne mandat à Marc ROUFFY, Hugues FOUCAULT donne mandat à Marc ROUFFY, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc FLEURET, Dominique ROULLET donne mandat à Mathilde FOUCHET

Pour : 15 (426 / 513 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Marc BRUNAUD (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Yves CRON (10 voix), François DAUGERON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCAULT (10 voix), Mathilde FOUCHET (27 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (27 voix), Gérard SAUGET (10 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention(s) : 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le COMITE SYNDICAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

Vu l'article 25 Procès-verbaux du règlement intérieur adopté par délibération du 13 octobre 2021,

Considérant que le quorum est atteint,

DECIDE :

Article unique . - Le procès-verbal du Comité Syndical du 4 septembre 2024, ci annexé, est approuvé.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,**



Marc FLEURET



Syndicat Mixte
Réseau d'Initiative Publique

PROCES-VERBAL du COMITE SYNDICAL Séance du 4 septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quatre septembre, à huit heures trente, le syndicat mixte RIP 36, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle des Délibérations de l'Hôtel du Département.

Date de convocation : 21 août 2024

Présents ou représentés :

Thierry BERNARD, Michel BOUGAULT, Jean-Marc BRUNAUD, Yves CRON, Marc FLEURET, Hugues FOUCAULT, Mathilde FOUCHET, Marie-Laure FRISCH, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Lionnel PERROT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET.

Mandataire(s) : 3

Delphine GENESTE donne mandat à Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc FLEURET, Dominique ROULLET donne mandat à Mathilde FOUCHET

Pour : 14 (341 / 513 voix)

Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Marc BRUNAUD (10 voix), Yves CRON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCAULT (10 voix), Mathilde FOUCHET (27 voix), Marie-Laure FRISCH (10 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (10 voix), Gérard SAUGET (10 voix), Thierry BERNARD (10 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention(s) : 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 0

ORDRE du JOUR

1 - APPROBATION du PROCES VERBAL du COMITE SYNDICAL du 12 février 2024

Lors du comité syndical du 13 octobre 2021, le règlement intérieur du Syndicat Mixte RIP 36 a été approuvé.

L'article 25 « Procès-verbaux » de ce règlement stipule qu'une copie est tenue à la disposition de chaque membre après approbation du Comité Syndical. Il est donc nécessaire d'approuver le procès-verbal du comité syndical du 12 février 2024.

Aucune observation n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

✓ Par 341 voix, aucune abstention, ni vote contre, le procès-verbal du comité syndical du 12 février 2024 est approuvé.

2 – MISE à DISPOSITION de PERSONNELS

Afin de suivre les opérations de travaux et d'assumer les responsabilités d'opérateur-aménageur en télécommunication selon la loi, il est nécessaire de renouveler la mise à disposition de 6 personnels du Département afin d'assurer les charges de l'administration du RIP 36, de la représentation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des opérations d'investissement suivant les pourcentages définis dans les projets de conventions.

Ces mises à disposition sont prévues du 1er mai 2024 au 31 décembre 2025, avec une possibilité de dénonciation sous réserve d'un préavis de deux mois. Elles prévoient le remboursement des salaires et charges.

Aucune observation n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

✓Par 341 voix, aucune abstention, ni vote contre, les conventions de mise à disposition de six agents du Département de l'Indre ci-annexées sont approuvées et le Président ou son représentant est autorisé à les signer.

3 – DELEGATIONS DONNEES au PRESIDENT – INFORMATION du COMITE SYNDICAL

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet notamment au Président, par délégation du comité syndical, d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Président doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du comité syndical, de l'exercice de ces délégations.

Afin de permettre le bon fonctionnement au quotidien du syndicat mixte, ces délégations ont été données au Président par délibération n° 4 du 19 juillet 2021, pour décider notamment de la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, toutes procédures confondues, ainsi que leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial tel que modifié, le cas échéant, par la mise en œuvre de la clause de variation de prix, supérieure à 15 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Président reçoit également délégation pour procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives au déploiement du FttH.

Conformément aux dispositions précitées, les engagements juridiques qui ont été passés du 27 janvier au 19 août 2024 en application de cette délégation sont les suivants :

Titulaire	Objet	Montant HT
TACTIS	Note d'analyse	2 700,00 €
ORANGE	Abonnement GC BLO	58,31 €
AVICCA	Adhésion 2024	4 050,00 €
IDEAL CONNAISSANCES	Université THD BOURGES	4 166,67 €
TOTAL ENERGIES	Electricité	6 390,37 €

Aucune observation n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

✓Par 341 voix, aucune abstention, ni vote contre, il est pris acte de l'exercice de cette délégation donnée au Président.

4- SUBVENTION MISSION INGENIERIE PRE-OPERATIONNELLE pour le LANCEMENT du RESEAU IoT des TERRITOIRES de l'INDRE et du CHER – APPROBATION de la CONVENTION avec la BANQUE des TERRITOIRES

Le SMO RIP36 a déposé une demande de subvention à la Caisse des Dépôts dans le cadre d'une réflexion commune avec le SMO Berry Numérique autour des nouveaux enjeux des territoires connectés et durables. Cette réflexion a abouti à la formalisation de Schémas Directeurs des Usages et Services Numériques pour l'Indre et le Cher. Parmi les actions inscrites dans ces schémas, les SMO portent le projet de réaliser un réseau dédié aux objets connectés, appelé IoT.

Dans ce contexte et conformément à ses axes stratégiques, la Caisse des Dépôts a souhaité apporter son soutien financier à l'étude de couverture et de faisabilité technique, juridique et financière sous maîtrise d'ouvrage des SMO.

Au titre de la convention à intervenir, la Caisse des Dépôts accorde au SMO RIP36, coordonnateur du groupement de commandes portant sur lesdites études, un montant maximum de 28 974 €, représentant 30 % du coût total de l'étude. Ce montant sera à partager pour moitié avec le SMO Berry Numérique.

Aucune observation n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

✓Par 341 voix, aucune abstention, ni vote contre :

- la Convention de subvention pour le financement d'une mission d'ingénierie pré-opérationnelle pour le lancement du réseau IoT des territoires de l'Indre et du Cher à passer avec la Caisse des Dépôts et Consignations est approuvée et le président est autorisé à signer ladite convention ;
- le SMO RIP36 s'engage à reverser 50 % des montants perçus au titre de la convention de subvention au SMO Berry Numérique.

5- SERVICES de CONNECTIVITE – APPROBATION du CATALOGUES de SERVICES et de TARIFS, et des CONVENTIONS-CADRES de PRESTATIONS de SERVICES

Par délibération n° CS_20231213_003 en date du 13 décembre 2023, le Comité syndical a approuvé la modification des statuts du Syndicat de sorte à élargir son périmètre d'intervention et permettre à celui-ci de proposer des compétences facultatives à l'égard de ses membres et tout autre collectivité ou groupement de collectivités locales qui souhaiteraient y adhérer.

A cet effet, le syndicat est désormais compétent pour porter ou coordonner toutes actions en matière d'usages et de services sur son périmètre qui lui seraient confiées par ses membres telles que définies notamment dans la stratégie de développement des usages et services numériques adoptée par le Conseil départemental au titre de l'article L.1425-2 du CGCT par délibération n° CD_20240115_042 en date du 15 janvier 2024.

Dans ce cadre, le syndicat entend proposer au titre de ses compétences :

- des services de connectivité à partir d'un réseau bas débit de type LoRaWan, lesquels services intégreront, notamment, le déploiement de capteurs, d'une plateforme de données ou encore d'un outil de visualisation ;
- des prestations d'accompagnement dans le domaine des usages numériques.

Le catalogue de services et de tarifs de connectivité y afférent a été construit sur la base des marchés passés en groupement de commandes RIP36/Berry Numérique pour d'une part, la conception, la mise en place, l'exploitation et la maintenance d'un réseau très bas débit de type LoRaWan, de capteurs-actionneurs connectés, d'une plateforme IoT pour la gestion et la visualisation de données, ainsi que des usages associés, et d'autre part, la réalisation de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'usages numériques.

Les conventions-cadres proposées viennent préciser les périmètres de l'action des syndicats ainsi que les modalités administratives, techniques et financières de fourniture des services pour le compte de ses membres ayant adhéré à la compétence susvisée.

Il est ajouté que l'adhésion à la compétence facultative du RIP36 est un préalable. Un courrier sera transmis à l'ensemble des syndicats des eaux dans un premier temps pour détailler l'ensemble de la procédure.

Aucune observation n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

✓ Par 341 voix, aucune abstention, ni vote contre :

- le catalogue de services et de tarifs de connectivité à partir d'un réseau bas débit de type LoRaWan fourni par le syndicat est approuvé ;
- la convention-cadre de prestations de services bipartite entre le RIP36 et ses adhérents est approuvée et le Président ou son représentant est autorisé à signer les conventions à intervenir ;
- la convention-cadre de prestations de services tripartite entre le RIP36, ses adhérents et les prestataires de ses adhérents est approuvée et le Président ou son représentant est autorisé à signer les conventions à intervenir.

6- DELEGATION de SERVICE PUBLIC avec BERRY THD – RAPPORT d'ACTIVITE 2022

La délégation de service public relative à la construction, l'exploitation et à la maintenance d'un réseau de communications électroniques à très haut débit a été signée en février 2021 avec le groupement Axione / Vauban Infra Fibre. Le contrat prévoit une couverture intégrale en fibre optique d'ici 2025 sur les départements du Cher et de l'Indre.

Ce groupement a ensuite créé, en février 2021, la société ad hoc Berry THD, société par actions simplifiées, qui a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourges, le 25 janvier 2021.

Au 31 décembre 2022, le capital social de Berry THD est de 2 000 000 € et se décompose de la manière suivante :

- 15 % par Axione,
- 30 % par la Caisse des Dépôts et Consignations,
- 55 % par Vauban Infra Fibre.

Conformément à la législation, le rapport d'activité pour l'année 2022 est transmis par la société Berry THD au syndicat. Il recouvre la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Cette deuxième année du contrat a principalement été consacrée à la réalisation des travaux du jalon n° 1 (*zones techniques devant être ouvertes à la commercialisation au plus tard le 31-08-2022*) et des études de déploiement du jalon n° 2 (*zones techniques devant être ouvertes à la commercialisation au plus tard le 31-08-2023*).

L'avenant n° 2 a été signé en mai 2022. Il modifie le catalogue de services de la convention en permettant la prolongation des tarifs promotionnels et offres expérimentales au-delà de six mois après accord du comité de suivi. Les parties ont également convenu de modifier le bordereau de prix unitaires relatif à la réalisation des PBO résiduels de la Convention.

En matière de commercialisation, les principaux éléments sont les suivants :

- 17 points de mutualisation dans le Cher et 26 dans l'Indre ont été ouverts à la commercialisation en 2022 soit 14 600 prises supplémentaires commercialisables fin 2022 : 5 200 dans le Cher et 9 400 dans l'Indre ;
- 35 réunions publiques réalisées en 2022.
- Plus de 61 000 clients grand public à fin 2022 (37 171 dans le Cher et 23 890 dans l'Indre).

En matière de déploiement :

- Accélération des travaux pour le déploiement qui consiste à construire 80 000 prises entre 2022 et 2025, avec le respect des calendriers prévisionnels par année.
 - Pour chaque jalon annuel, la construction commence par les phases d'étude puis les travaux. En ce qui concerne les nouvelles zones techniques (*mission 1*), les 26 points de mutualisation du jalon 1 ont été pris en exploitation et pour le jalon 2, 17 points de mutualisation sur les 72 prévus ont été pris en exploitation au 31-12-2022.
- Au total sur l'année 2022, 34 696 nouvelles prises ont été déployées sur le Berry.

En matière de fonctionnement et d'exploitation du réseau :

- Entre juillet et août 2022 un travail de renommage des équipements dans les bases a été réalisé selon leurs utilisations et propriétés.
- 5 nouveaux NRO ont été mis en service en 2022.
- En 2022, 21 sinistres ont été dénombrés, 6 de plus qu'en 2021, cette augmentation est liée à l'augmentation du périmètre déployé et à celle du nombre d'abonnés.
- Le taux d'incidents FttH Grand Public est resté stable en 2022 malgré un nombre d'abonnés augmentant mensuellement et pour les entreprises, ce taux a augmenté avec l'incident majeur de Neuvy-Saint-Sépulchre.
- 41 sites NRO, 314 armoires de rue PM et 26 PRM ont fait l'objet de visites de maintenance préventive sur l'année 2022.
- Berry THD utilise l'intelligence artificielle pour détecter les malfaçons au niveau du PM.

Au niveau financier, les principaux éléments de ce rapport sont les suivants :

- Un chiffre d'affaires de 10,7 M€ porté principalement par le segment grand public.
- Un résultat net négatif de 500 k€.
- Un flux délegant – délégataire annuel défavorable au RIP36 qui a perçu 467 k€ de redevances (*non comprise l'avance de redevance en lien avec la résiliation de la première DSP*) et a versé un montant de 7 988 k€ de subventions pour Berry THD.

Les objectifs pour l'année 2023 sont les suivants :

- En matière de déploiement : l'objectif est de terminer le jalon 2 d'ici le 30 août 2023 soit 29 000 prises, de commencer le jalon 3 (*date de fin contractuelle au 30-08-2024*) et de lancer des raccordements anticipés qui consistent à procéder au raccordement final d'un futur client sous la maîtrise d'ouvrage de Berry THD, pendant la période de gel commercial, afin d'améliorer la qualité des raccordements et dynamiser la commercialisation du réseau.
- En matière de fonctionnement et d'exploitation de réseau : l'objectif est d'intégrer la seconde interconnexion des 2 départements afin de boucler le réseau de collecte par le Sud.
- Au niveau financier : les flux d'investissements devraient augmenter de 100 M€ sur l'exercice 2023 afin d'atteindre 186 M€ et les subventions devraient atteindre 18 M€ sur l'exercice 2023 afin d'atteindre les 38 M€.

✓ Par 341 voix, aucune abstention, ni vote contre, il est pris acte du rapport d'activité 2022 de Berry THD relatif à la délégation de service public pour la construction, l'exploitation et la maintenance d'un réseau de communications électroniques à très haut débit.

○○○○○

La séance est levée à 8 heures 59.

Fait à CHATEAUROUX, le 4 septembre 2024

Le Président du Syndicat Mixte « RIP 36 »


Marc FLEURET

La présente décision publiée le : - 5 DEC. 2024
et transmise au représentant de l'État le : - 5 DEC. 2024
est exécutoire depuis cette date.

COMITÉ SYNDICAL
du SYNDICAT MIXTE
« RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »

Réunion du 3 décembre 2024

Délibération n° CS 20241203 002

DELEGATIONS données au PRÉSIDENT - INFORMATION du COMITE SYNDICAL

Présents ou représentés :

Gérard BLONDEAU, Michel BOUGAULT, Jean-Marc BRUNAUD, Jean-Louis CAMUS, Yves CRON, François DAUGERON, Marc FLEURET, Hugues FOUCAULT, Mathilde FOUCHET, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Lionnel PERROT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET.

Mandataire(s) : 5

Gérard BLONDEAU donne mandat à Marc FLEURET, Jean-Louis CAMUS donne mandat à Marc ROUFFY, Hugues FOUCAULT donne mandat à Marc ROUFFY, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc FLEURET, Dominique ROULLET donne mandat à Mathilde FOUCHET

Pour : 15 (426 / 513 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Marc BRUNAUD (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Yves CRON (10 voix), François DAUGERON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCAULT (10 voix), Mathilde FOUCHET (27 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (27 voix), Gérard SAUGET (10 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention(s) : 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le COMITE SYNDICAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Il est donné acte au Président du syndicat mixte RIP 36 de son information relative aux décisions qui ont été prises par délégation et qui concernent la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres de travaux, de fournitures et de services qui ont été passés du 19 août au 18 novembre 2024 :

Titulaire	Objet	Montant HT
ACHAT PUBLIC	Annonces marchés publics	1 200,00 €
ORANGE	Abonnement GC BLO	7 147,20 €
SOGELINK	GESTION DT - DICT	5 800,00 €

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,**



Marc FLEURET

La présente décision publiée le : - 5 DEC. 2024
et transmise au représentant de l'État le : - 5 DEC. 2024
est exécutoire depuis cette date.

COMITÉ SYNDICAL
du SYNDICAT MIXTE
« RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »



Réunion du 3 décembre 2024



Délibération n° CS 20241203 003

FIXATION des REDEVANCES dues par ORANGE

Présents ou représentés :

Gérard BLONDEAU, Michel BOUGAULT, Jean-Marc BRUNAUD, Jean-Louis CAMUS, Yves CRON, François DAUGERON, Marc FLEURET, Hugues FOUCAULT, Mathilde FOUCHET, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Lionnel PERROT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET.

Mandataire(s) : 5

Gérard BLONDEAU donne mandat à Marc FLEURET, Jean-Louis CAMUS donne mandat à Marc ROUFFY, Hugues FOUCAULT donne mandat à Marc ROUFFY, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc FLEURET, Dominique ROULLET donne mandat à Mathilde FOUCHET

Pour : 15 (426 / 513 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Marc BRUNAUD (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Yves CRON (10 voix), François DAUGERON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCAULT (10 voix), Mathilde FOUCHET (27 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (27 voix), Gérard SAUGET (10 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention(s) : 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le COMITE SYNDICAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

Vu la convention de mise à disposition des Points de Raccordement Mutualisés conclue avec ORANGE en date du 14 décembre 2012,

DECIDE :

Article unique. - Le montant des redevances annuelles pour la période 2024 à 2027 dues par ORANGE correspondant à la mise à disposition des Points de Raccordement Mutualisés s'élève à un montant total de 97.950 €.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,**



Marc FLEURET

La présente décision publiée le : - 5 DEC. 2024
et transmise au représentant de l'État le : - 5 DEC. 2024
est exécutoire depuis cette date.

COMITÉ SYNDICAL
du SYNDICAT MIXTE
« RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »



Réunion du 3 décembre 2024



Délibération n° CS 20241203 004

DELEGATION de SERVICE PUBLIC avec BERRY THD - RAPPORT d'ACTIVITE 2023

Présents ou représentés :

Gérard BLONDEAU, Michel BOUGAULT, Jean-Marc BRUNAUD, Jean-Louis CAMUS, Yves CRON, François DAUGERON, Marc FLEURET, Hugues FOUCAULT, Mathilde FOUCHET, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Lionnel PERROT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET.

Mandataire(s) : 5

Gérard BLONDEAU donne mandat à Marc FLEURET, Jean-Louis CAMUS donne mandat à Marc ROUFFY, Hugues FOUCAULT donne mandat à Marc ROUFFY, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc FLEURET, Dominique ROULLET donne mandat à Mathilde FOUCHET

Pour : 15 (426 / 513 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Marc BRUNAUD (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Yves CRON (10 voix), François DAUGERON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCAULT (10 voix), Mathilde FOUCHET (27 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (27 voix), Gérard SAUGET (10 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention(s) : 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le COMITE SYNDICAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

DECIDE :

Article Unique. - De prendre acte du rapport d'activité 2023 de Berry THD relatif à la délégation de service public pour la construction, l'exploitation et la maintenance d'un réseau de communications électroniques à très haut débit, annexé au présent rapport.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,**



Marc FLEURET

RAPPORT ANNUEL 2023



Délégation de service public qui construit, exploite et maintient dans le Cher et l'Indre le réseau très haut débit en fibre optique, en partenariat avec les acteurs publics réunis au sein de Berry Numérique et du RIP36.



Sommaire

1. Préambule	3
2. Présentation du Service Public	4
2.1. Les dates-clés du projet	4
2.2. Présentation de la société délégataire et de ses actionnaires.....	5
2.3. Objectifs du service public délégué	5
3. Compte-rendu technique	7
3.1. Construction du réseau	7
3.1.1. Présentation générale.....	7
3.1.2. Evolutions du réseau au cours de l'année.....	7
3.1.3. Evolutions à venir.....	10
3.2. Exploitation du réseau.....	11
3.2.1. Présentation des missions d'exploitation.....	11
Indicateurs d'exploitation.....	12
3.2.2. Indicateurs de suivi des capacités du réseau.....	18
3.2.3. Incidents et sinistres	27
3.2.4. Mise En Service (MES) des services.....	38
3.2.5. PCA (Plan de continuité d'activité)	40
3.2.6. Campagne d'audits PM / PBO.....	42
3.3. Autres indicateurs.....	44
3.3.1. Engagements en matière de développement durable et démarches RSE	44
3.3.2. Engagements en matière de sécurité	47
3.4. Plan d'action.....	49
4. Organisation et moyens.....	50
4.1. Description des moyens techniques et humains.....	50
4.1.1. Organigramme	50
4.1.2. Moyens humains dédiés et mutualisés.....	51
4.2. Politique d'insertion par l'emploi et la formation.....	52
4.3. Liste des contrats signés avec des tiers	53
5. Compte rendu financier	54
5.1. La vie de la convention de la concession	54
5.1.1. Avenants au contrat de concession conclus au cours de l'année.....	54
5.1.2. Evolution du capital social de la société délégataire	54
5.2. Volet financier	54

5.2.1. Principes et méthodes comptables	54
5.2.2. Comptes annuels	55
5.2.3. Flux Délégant-Délegataire	65
5.2.4. Suivi des immobilisations	66
5.2.5. Etat des sinistres et contentieux	67
5.2.6. Etats des impayés et des non-valeurs de l'exercice clos	68
5.2.7. Présentation de la structure de financement	68
5.2.8. Liste des engagements à incidence financière	68
6. Conditions d'exécution du Service Public	69
6.1. Environnement marché et offre du délégataire	69
6.1.1. Environnement de marché	69
6.1.2. Les services du catalogue	71
6.2. La commercialisation	74
6.2.1. Bilan commercial de l'année	74
6.2.2. Enjeux et perspectives	75
6.3. Expérience client	76
6.4. Actions de communication	78
6.4.1. Web et réseaux sociaux	84
6.4.2. Evènements réalisés au cours de l'année	85
6.4.3. Revue de presse et faits marquants	87
7. Annexes	96

1. Préambule

Le plan France Très Haut Débit, à l'initiative du gouvernement, a comme objectif d'améliorer la couverture numérique des territoires en plusieurs étapes :

- **2020** garantir à tous un accès au bon haut débit (>8 Mbit/s) ou au très haut débit ;
- **2022** doter tous les territoires d'infrastructures numériques de pointe en donnant accès à tous au très haut débit (>30 Mbit/s) ;
- **2025** généraliser la fibre optique sur l'ensemble du territoire.

Afin de s'inscrire dans cette démarche, les syndicats mixtes Berry Numérique et RIP36 ont confié par convention de Délégation de Service Public (DSP) notifiée le 23 février 2021, au groupement d'entreprises constitué par Vauban Infrastructures Partners, la Caisse des Dépôts et Axione, l'établissement, la maintenance et l'exploitation du réseau Très Haut Débit du Cher et de l'Indre.

La société Berry Très Haut Débit (Berry THD ou BTHD) a été créée et s'est substituée au groupement d'entreprises. Cette société est exclusivement dédiée à l'exécution de la convention de DSP.

C'est à terme 240 000 prises que la société Berry THD exploitera et commercialisera pour une durée de trente ans.

2. Présentation du Service Public

2.1. Les dates-clés du projet

Le Conseil Départemental du Cher a lancé en juin 2012 son SDANT (Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Territoire) qui a acté le principe d'un déploiement FTTH pour l'ensemble des habitants du territoire.

Pour atteindre cet objectif, un syndicat mixte ouvert a été créé en 2013 : Berry Numérique.

Également en janvier 2012, le Conseil Départemental de l'Indre a lancé son SDANT pour fixer le cadre d'aménagement numérique pour l'ensemble des habitants du territoire.

Pour réaliser cet aménagement, l'Indre s'appuie sur le Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique de l'Indre.

Les deux syndicats mixtes ont démarré le déploiement du très haut débit dans le Cher et l'Indre en 2017 dans le cadre d'une DSP avec comme délégataire la société Berry Fibre Optique pour permettre une couverture en fibre optique à 70 % des deux départements (phase 1).

Les deux départements se sont regroupés en 2020 pour lancer un appel d'offres afin d'assurer une couverture en très haut débit à 100 % du Cher et de l'Indre d'ici 2025 par la construction du réseau de fibre optique (phase 2).

Cette construction s'inscrit dans la continuité du périmètre construit par Berry Numérique et le RIP36, périmètre exploité par Berry Fibre Optique.

L'attribution de la convention de DSP, en février 2021, permettant la construction, l'exploitation et la commercialisation de la complétude du réseau public très haut débit en fibre optique, a donné lieu à la création d'une société dédiée, Berry THD, dont le capital est détenu par les mêmes actionnaires que Berry Fibre Optique.

Cette DSP comprend plusieurs missions afin d'organiser au mieux le fonctionnement entre Berry Fibre Optique et Berry THD :

- **Mission 1** : construction de 80 000 prises pour permettre une couverture à 100 % du Berry en très haut débit d'ici fin 2025 ;
- **Mission 2** : reprise du périmètre exploité par Berry Fibre Optique au terme de la DSP de cette dernière soit fin 2034 ;
- **Mission 3** (optionnelle) : prise en exploitation de 28 000 prises construites par Berry Numérique et le RIP36 sur activation de cette option par les deux syndicats ;
- **Mission 4** (optionnelle) : reprise du périmètre exploité par Berry Fibre Optique et de ses actifs au plus tard le 01/01/2023 sur activation de cette option par les deux syndicats. Cette mission 4 comprend également 8 000 prises de complétude à réaliser entre 2023 et 2025 dans le Cher afin de finaliser la construction du réseau pour la partie affermée.

Afin de faciliter l'exploitation et la commercialisation de l'ensemble du réseau public les deux syndicats ont décidé de résilier Berry Fibre Optique et de confier ses missions au délégataire Berry THD en activant la mission 4 en avance de phase.

La résiliation du contrat de Berry Fibre Optique a donc été réalisée au 31/12/2021 avec une reprise de ses actifs au 01/01/2022 par le nouvel exploitant Berry THD.

Le contrat de DSP est entré en vigueur le 23 février 2021 pour une durée de 30 ans.

La construction du réseau Très Haut Débit du Cher et de l'Indre est prévue entre 2022 et 2025 pour environ 88 000 prises.

A fin 2023, conformément au contrat, trente-quatre Points de Mutualisation (PM) sont ouverts commercialement sur le département du Cher et soixante-six PM sur le département de l'Indre, soit plus de 42 800 prises commercialisables sur la mission 1 : 14 400 dans le Cher et 28 400 dans l'Indre. Sur la mission 4 complétude, 2 019 prises sont commercialisables dans le Cher.

2.2. Présentation de la société délégataire et de ses actionnaires

La société Berry THD est une société par actions simplifiées, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourges, le 25 janvier 2021.

Au 31 décembre 2023, le capital social de Berry THD est de 2 000 000 €.

Berry THD rassemble au sein de son actionariat des acteurs de premiers plans industriels et financeurs de l'aménagement numérique auprès des collectivités. Au 31 décembre 2023 le capital social de la société est détenu de la façon suivante :

- 30% Caisse des Dépôts et Consignations ;
- 15% Axione ;
- 55% Vauban Infra Fibre.

Le partenaire financier (emprunt bancaire) de Berry THD est la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire Centre (CELC). Ce partenariat apporte une réponse concrète, permettant de relever le défi de l'accès au numérique dans les zones à faible densité de population.

La **CDC** (Caisse des Dépôts et des Consignations) est un groupe public dont le rôle est d'accompagner le développement économique du pays. La CDC, investisseur institutionnel sur le long terme, est présente sur l'ensemble du territoire à travers ses directions régionales. La CDC dispose ainsi d'un réseau de proximité pour mettre en œuvre les missions d'intérêt général en appui des collectivités locales et des politiques publiques conduites par l'Etat.

Axione, société détenue par Bouygues Energies et Services (Bouygues Construction) à hauteur de 51% et Vauban Infra Fibre, via ses fonds d'infrastructures généralistes à hauteur de 49%, est spécialisée dans la gestion de Délégations de Services Publics (DSP) et Partenariats Public-Privé (PPP) pour l'aménagement de réseaux numériques Haut et Très Haut Débit des territoires.

Au 31 décembre 2023, la société gère 22 réseaux d'initiative publique et 3 réseaux privés pour le compte de collectivités locales réparties sur l'ensemble de la France et s'appuie sur l'expertise de ses 2 900 collaborateurs. Avec 708 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé, ce sont 6 millions de sites, bureaux et habitations qui sont desservis grâce avec la collaboration de 185 opérateurs partenaires. A travers la gestion du service public local haut et très haut-débit, la mission d'Axione est de créer le lien entre deux univers :

- Les collectivités locales vis-à-vis desquelles Axione se présente comme un interlocuteur unique capable d'assumer l'aménagement numérique de leur territoire, dans toutes ses dimensions : technique, économique, financière et fonctionnelle ;
- Les opérateurs de télécommunications, auxquels Axione fournit un catalogue de services complet et évolutif qui répond à l'ensemble de leurs besoins.

Vauban Infra Fibre (VIF) est un fond d'infrastructures dédié aux partenariats Public-Privé (PPP/DSP) dans le secteur de la fibre optique dans lesquelles une société projet conçoit, finance, construit et exploite un équipement ou une infrastructure publique. VIF est géré par la société de gestion Vauban Infrastructure Partners dédiée à l'investissement responsable.

2.3. Objectifs du service public délégué

L'aménagement numérique est un enjeu majeur pour l'attractivité et le développement du Cher et de l'Indre. Alors que certaines zones géographiques sont déjà 100% fibrées et qu'environ 83% des foyers français ont accès au très haut débit à fin 2023, les territoires ruraux doivent s'engager de manière volontariste dans le déploiement des réseaux d'initiative publique.

Dans ce cadre, Berry Numérique a construit le réseau public de fibre optique pour couvrir dans un premier temps 70% des foyers du Cher à fin 2022. Pour atteindre cet objectif, un budget de 91 M€ d'investissement public a été mobilisé, regroupant les contributions de l'ensemble des acteurs publics : Europe, État, Région, Département et Communautés de communes.

Le RIP36 a construit le réseau public de fibre optique pour couvrir dans un premier temps 70% des foyers de l'Indre à fin 2022 après avoir réalisé 114 opérations de MED. Pour atteindre cet objectif, un budget de 75 M€ d'investissement public a été mobilisé, regroupant les contributions de l'ensemble des acteurs publics : Europe, État, Région, Département et Communautés de communes.

L'objectif de la convention de Délégation de Service Public est d'apporter la fibre aux habitants qui ne sont ni situés sur une zone conventionnée avec un opérateur privé (agglomération de Bourges, commune de Vierzon et agglomération de Châteauroux) et ni situés sur les zones déjà construites par Berry Numérique et le RIP36. Ce programme représente le raccordement en fibre optique d'environ 120 000 foyers et entreprises du territoire qui pourront in fine accéder à des services internet très haut débit afin de permettre à 100 % des habitants de bénéficier de la fibre d'ici fin 2025.

3. Compte-rendu technique

3.1. Construction du réseau

3.1.1. Présentation générale

L'année 2023 a été marquée par une augmentation des travaux (pose des derniers NRO, pose d'armoires PM, tirage de câbles, élagage notamment) et par les rencontres avec les élus afin de présenter le projet et évoquer les sujets liés à la construction du réseau et à l'adressage.

Berry THD réalise sous sa maîtrise d'ouvrage, la conception et la réalisation du réseau FTTH « phase 2 ».

Avec l'organisation des équipes d'étude et de déploiement, l'année 2023 marque une augmentation du déploiement. Les équipes de construction réalisent les actions suivantes :

- La conception et l'ingénierie de l'infrastructure FTTH ;
- La négociation des conventions générales ;
- L'établissement des dossiers de demande de certificats et d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des prestations ;
- Le déploiement de l'infrastructure : achat et installation des équipements et systèmes, passifs et actifs, jusqu'à leur mise en œuvre opérationnelle ;
- Les opérations de réception et d'approbation avec le délégant et leur suivi, ainsi que la levée des éventuelles réserves.

Le déploiement de la mission 1 consiste à construire 79 749 prises entre 2022 et 2025. Chaque année correspond à un jalon soit 4 jalons d'ici 2025.

Le tableau ci-après présente le nombre cumulé de prises en fonction de chaque jalon

	31/08/2022	31/08/2023	31/08/2024	31/08/2025
PRISES MES	12 179	41 554	70 970	79 749

Le déploiement de la mission 4 complétude consiste à construire 8 587 prises entre 2022 et 2025. Chaque année correspond à un jalon soit 4 jalons d'ici 2025.

Le tableau ci-après présente le nombre cumulé de prises en fonction de chaque jalon

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/08/2025
PRISES MES	78	2 307	1 678	4 524

3.1.2. Evolutions du réseau au cours de l'année

3.1.2.1. Etat descriptif des études et travaux à fin 2023

L'établissement du réseau est disponible en [annexe 01](#).

NOMBRE APS, EXE VALIDES PAR ZAPM, NRO ET COLLECTE INTER-NRO (MISSION 1)

Pour chaque jalon la construction commence par les phases d'étude puis de travaux qui se décomposent selon la typologie du déploiement (collecte, transport et distribution).

L'avancement du jalon 1 en phase d'étude APS (Avant-Projet Sommaire), avec 43 études déposées et validées, est conforme à l'attendu.

L'avancement du jalon 2 en phase d'étude APS, avec 111 études déposées et validées, est conforme à l'attendu.

L'avancement du jalon 3 en phase d'étude APS, avec 112 études déposées et validées, est conforme à l'attendu.

L'avancement du jalon 4 en phase d'étude APS, est conforme à l'attendu avec 57% des études APS déposées et validées.

Le tableau à la suite présente l'avancement du jalon 4 en phase d'étude APS à fin 2023

APS (Jalon 4 - 31.08.2024)	Total Attendu (31.12.2024)	Remis	Validés
Distri	21	12	11
Transport	14	9	9
Total	35	21	20

L'avancement du jalon 1 en phase d'étude EXE (EXEcution), avec 43 études déposées et validées, est conforme à l'attendu.

L'avancement du jalon 2 en phase d'étude EXE (EXEcution), avec 111 études déposées et validées, est conforme à l'attendu.

L'avancement du jalon 3 en phase d'étude EXE, est conforme à l'attendu avec 84% des Etudes EXE déposées et validées.

Le tableau à la suite présente l'avancement du jalon 3 en phase d'étude EXE à fin 2023

EXE (Jalon 3 - 31.08.2024)	Total Attendu (28.02.2024)	Remis	Validés
Distri	71	62	55
Transport	35	35	35
Collecte	3	3	3
Zone dentelle	2	0	0
Total	111	100	93

L'avancement du jalon 4 en phase d'étude EXE, est conforme à l'attendu avec 26% des Etudes EXE déposées et validées.

Le tableau à la suite présente l'avancement du jalon 4 en phase d'étude EXE à fin 2023

EXE (Jalon 4 - 31.08.2025)	Total Attendu (28.02.2025)	Remis	Validés
Distri	21	6	2
Transport	14	9	7
Total	35	15	9

NOMBRE APS, EXE VALIDES PAR ZAPM, NRO ET COLLECTE INTER-NRO (MISSION 4 COMPLETUE)

Pour le Jalon 1 de la mission 4 complétue, il n'y avait pas de phase d'étude APS et EXE car ce jalon, conformément au contrat, ne concernait que l'intégration dans les outils de la DSP des 78 prises non standard.

L'avancement du jalon 2 en phase d'étude APS (Avant-Projet Sommaire), avec 17 études déposées et validées, est conforme à l'attendu.

L'avancement du jalon 3 en phase d'étude APS (Avant-Projet Sommaire), avec 29 études déposées et validées, est conforme à l'attendu.

L'avancement du jalon 4 en phase d'étude APS, est conforme à l'attendu avec 23% des études APS déposées et validées.

Le tableau à la suite présente l'avancement du jalon 4 en phase d'étude APS à fin 2023

APS (Jalon 4 - 31.08.2025)	Total Attendu (28.02.2025)	Remis	Validés
Distri	83	27	19

L'avancement du jalon 2 en phase d'étude EXE (EXEcution), avec 17 études déposées et validées, est conforme à l'attendu.

L'avancement du jalon 3 en phase d'étude EXE, est conforme à l'attendu avec 48% des Etudes EXE déposées et validées.

Le tableau à la suite présente l'avancement du jalon 3 en phase d'étude EXE à fin 2023

EXE (Jalon 3 - 31.12.2024)	Total Attendu (30.04.2024)	Remis	Validés
Distri	29	24	14

NOMBRE DE RECEPTIONS DU RESEAU VALIDEES PAR ZAPM, NRO ET COLLECTE INTER-NRO (MISSION 1)

L'avancement du jalon 1 en phase de réception ZAPM (Zone Arrière de Point de Mutualisation), avec 43 études déposées et validées, est conforme à l'attendu.

L'avancement du jalon 2 en phase de réception ZAPM avec 101 réceptions intégrées, nécessite une attention particulière portant sur la finalisation des levées de réserves.

Le tableau à la suite présente l'avancement des réceptions ZAPM du Jalon 2 à fin 2023

PRE DOE (Jalon 2 - 31.08.2023)	Total Attendu	Remis	Réceptionnés	Validation (réserves majeurs levées pour TR/CO, intégration pour ZAPM)	Validées (Levée de réserves totale)
Cher	42	42	42	42	42
Indre	69	69	69	69	59
Total	111	111	111	111	101

L'avancement du jalon 3 en phase de réception ZAPM avec 21 réceptions intégrées, est conforme à l'attendu.

Le tableau à la suite présente l'avancement des réceptions ZAPM du Jalon 3 à fin 2023

PRE DOE (Jalon 3- 31.08.2024)	Total Attendu	Remis	Réceptionnés	Validation (réserves majeurs levées pour TR/CO, intégration pour ZAPM)	Validées (Levée de réserves totale)
Cher	44	19	16	16	10
Indre	67	23	20	19	11
Total	111	42	36	35	21

NOMBRE DE RECEPTIONS DU RESEAU VALIDEES PAR ZAPM, NRO ET COLLECTE INTER-NRO (MISSION 4 COMPLETEUDE)

L'avancement du jalon 2 en phase de réception ZAPM avec 7 réceptions intégrées, nécessite une attention particulière. A la demande du Délégrant, ont été ajoutées dix ZAPM à ce jalon afin d'anticiper le décommissionnement du cuivre de certaines communes. Les livraisons des deux ZAPM ont été décalées courant janvier 2024.

Le tableau à la suite présente l'avancement des réceptions ZAPM du Jalon 2 à fin 2023

PRE DOE (Jalon 2- 31.12.2023)	Total Attendu	Remis	Réceptionnés	Validation (réserves majeurs levées pour TR/CO, intégration pour ZAPM)	Validées (Levée de réserves totale)
Cher	17	16	15	15	7

NOMBRE DE MISES EN SERVICE DU RESEAU VALIDEES PAR ZAPM, NRO ET COLLECTE INTER-NRO (MISSION 1)

Le tableau suivant liste les NRO mis en service en 2023

ID_NRO	INSEE	Commune	Date de mise en service du 1er PM	Date de pose du NRO	Date de la réalisation du lien de collecte	Date de la mise en service
SHL_18017_AUBO	18017	AUGY-SUR-AUBOIS	31/08/2023	03/11/2022	Févr-23	Mai-23
SHL_36148_OULC	36148	OULCHES	31/08/2023	24/01/2023	Mars-23	Mai-23
SHL_36163_POUL	36163	POULIGNY-NOTRE-DAME	31/08/2023	25/10/2022	Avr-23	Juin-23

Les 26 ZAPM du jalon 1 et les 72 ZAPM du jalon 2 ont été prises en exploitation conformément à l'attendu.

Sur les 71 ZAPM du jalon 3, 21 sont prises en exploitation conformément à l'attendu.

La liste complète de ces ZAPM est consultable dans l'[annexe 01](#) onglet CRMAD.

3.1.2.2. Etat descriptif des investissements de PER

L'investissement de PER s'élève à 75,3 M€ sur Berry THD en 2023 majoritairement composés de la manière suivante :

- Contrat d'entreprise générale : 74,1 M€ ;
- Contrat d'exploitation lié à la prise en affermage de la mission 3 : 1,2 M€.

3.1.2.3. Etat descriptif des investissements de raccordements terminaux

Au 31.12.2023, 13,7 M€ d'investissements ont été réalisés en raccordement ou hébergement se décomposant de la manière suivante :

- 13,2M€ de raccordements Grand Public FTTH ;
- 0,4M€ de raccordements Entreprises et Sites Publics ;
- 0,1M€ d'hébergement Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (OCEN).

3.1.2.4. Etat descriptif des investissements de densification

Des travaux de densification de réseau ont été réalisés en 2023 pour 0,8M€ ([annexes 18 et 22](#)) et se découpent de la manière suivante :

- Extension de réseau : 0,4M€ ;
- Densification : 0,3M€ ;
- Adductions : 0,1M€.

3.1.2.5. Etat descriptif des investissements de gros entretien et renouvellement

Aucun investissement de gros entretien et renouvellement n'a eu lieu sur Berry THD en 2023.

L'ensemble des investissements est détaillé en [annexes 19 et 23](#).

3.1.3. Evolutions à venir

L'année 2023 a vu les premières prises déployées, construites dans le cadre de la mission 4. L'année 2024 sera marquée par :

- La construction d'un nouveau réseau de collecte en remplacement de la collecte du Cher qui repose jusqu'ici sur une infrastructure tierce ;

- La poursuite du déploiement, avec notamment un 3eme jalon contractuel au 31 août 2024, le déploiement du réseau continuera selon le rythme des quatre jalons contractuels ;
- Au-delà des engagements contractuels, basés sur des jalons annuels, l'objectif de déploiement en nombre de prises raccordables est d'environ 31 000 prises sur l'année 2024 (missions 1 et 4 complétude) ;
- La poursuite du dispositif des raccordements anticipés qui consiste à procéder au raccordement final d'un futur client sous la maîtrise d'ouvrage de Berry THD, afin d'améliorer la qualité des raccordements et dynamiser la commercialisation du réseau.

3.2. Exploitation du réseau

3.2.1. Présentation des missions d'exploitation

L'exploitation du réseau concerne l'ensemble des activités nécessaires à la livraison des services, la gestion de leur qualité et de leurs évolutions et les interventions de maintenance préventive et curative.

Ces activités consistent principalement à l'exploitation du réseau, sa commercialisation auprès des opérateurs et sa maintenance.

Berry THD assure ainsi une responsabilité globale sur l'ensemble des aspects de sa mission de service en rationalisant les coûts et en mutualisant les compétences dans un secteur en perpétuelle évolution.

Un SIG du réseau Berry Fibre Optique au format Grace v3 est disponible en [annexe 02](#).

UN CENTRE D'EXPLOITATION 24/24 7/7

Afin de garantir la bonne exploitation du réseau, Berry THD s'appuie sur le centre d'exploitation d'Axione qui lui apporte des ressources techniques et humaines nécessaires à sa mission de service public : experts réseau, ingénieurs et techniciens, plateformes et outils de supervision...

Le centre d'exploitation (ou NOC - Network Operations Center) assure les opérations suivantes qui restent néanmoins placées sous la responsabilité et le contrôle de Berry THD.

Le Service Technique Client est à disposition des Abonnés pour la notification des incidents. Ce service est accessible 24h/24 et 7j/7. Chaque notification fait l'objet d'un Ticket d'Incident. Ce Ticket d'Incident est géré par le NOC qui, après identification du problème, décide de la procédure à appliquer : reconfiguration du Réseau, appel du mainteneur pour intervention sur site.

Le NOC exploite et supervise en temps réel les équipements du réseau. La plateforme de supervision (type HP Openview, SMART) surveille le bon fonctionnement des équipements techniques et le respect de la qualité du service demandé. Les équipements sont interrogés fréquemment (notion de polling) pour vérifier leur état et remontent des alertes en cas d'incidents (traps ou syslog) au système de supervision.

La supervision du Réseau est effective 24h/24, 365 jours par an sur l'ensemble des systèmes actifs installés. Elle concerne les activités suivantes :

- Surveillance en temps réel des systèmes (Equipements de communications électroniques et produits d'environnements associés) ;
- Pré-diagnostic des incidents intervenus sur les équipements actifs ;
- Résolution des incidents et rétablissement du fonctionnement du Réseau via une intervention locale sous la responsabilité et le contrôle de Berry THD ;
- Gestion du contrôle d'accès aux sites ;
- Organisation des opérations de maintenance curative des équipements actifs et des infrastructures passives sous la responsabilité et le contrôle de Berry THD ;
- Organisation des opérations de maintenance des équipements actifs, des infrastructures passives, des boucles locales et liaisons dégroupées sous la responsabilité et le contrôle de Berry THD.

LES PRINCIPALES FONCTIONS D'EXPLOITATION

- Recette des liaisons et prise en charge des infrastructures ;
- Mise en exploitation des équipements ;
- Raccordements (gestion et suivi des délais) ;
- Assurance de la disponibilité des services ;
- Gestion des documentations et des supports pour maintenance des réseaux ;
- Suivi des contrats de maintenance et des équipements de remplacement ;
- Gestion de l'intégrité des réseaux.

Indicateurs d'exploitation

Les éléments de ce chapitre rassemblent l'ensemble des données d'appréciation de la qualité du service public confié au Délégué et de la qualité du service rendu aux Usagers du Réseau.

3.2.1.1. Evolution mensuelle du nombre d'équipements en production

EQUIPEMENTS MIS EN PRODUCTION DANS LES NŒUDS DE RACCORDEMENT OPTIQUE (NRO)

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des équipements actifs en production sur l'ensemble de l'année 2023

Famille Equipements	01.2023	02.2023	03.2023	04.2023	05.2023	06.2023	07.2023	08.2023	09.2023	10.2023	11.2023	12.2023
Cœur de Réseau	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
Equipement Backbone	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Equipement de cœur de plaque	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Collecte FO	61	61	61	60	60	60	60	58	61	61	61	61
OLT	48	48	48	48	48	48	50	51	51	51	51	51
Routeurs livraison FAI et extension mpls	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Switch d'accès entreprise	3	3	3	2	2	2	2	0	-	-	-	-
Total	70	70	70	69	69	69	69	67	70	70	70	70

Trois OLT ont été mis en service en 2023, ce qui porte à cinquante et un le nombre d'OLT installés et mis en service au 31 décembre 2023. La liste complète de ces OLT est fournie en [annexe 03](#).

Le tableau suivant liste les OLT installés et mis en service en 2023

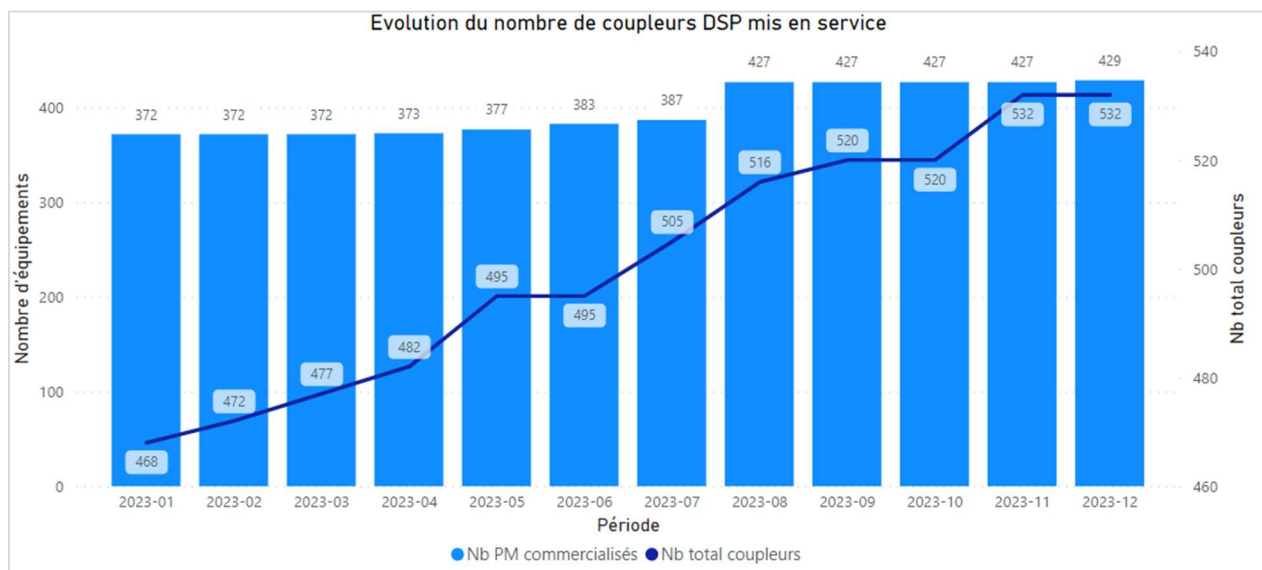
OLT	NRO	Modèle	DATE MES
olt-oul36-01	SHL_36148_OULC	ISAM 7360 FX-8	06/07/2023
olt-pnd36-01	SHL_36163_POUL	ISAM 7360 FX-8	10/07/2023
olt-aug18-01	SHL_18017_AUBO	ISAM 7360 FX-8	30/08/2023

EQUIPEMENTS MIS EN PRODUCTION DANS LES POINTS DE MUTUALISATION (PM) / ADR

La table de données ci-après indique le nombre de coupleurs DSP mis en service en 2023

Mois	01.2023	02.2023	03.2023	04.2023	05.2023	06.2023	07.2023	08.2023	09.2023	10.2023	11.2023	12.2023
Nombre de coupleurs	468	472	477	482	495	495	505	516	520	520	532	532

Le graphique suivant présente l'évolution des coupleurs DSP mis en service en 2023



Ces coupleurs permettent à Berry THD de mettre en service les liens FTTH souscrits en mode location active par les opérateurs dits « alternatifs », qui adressent le marché grand public ou entreprise.

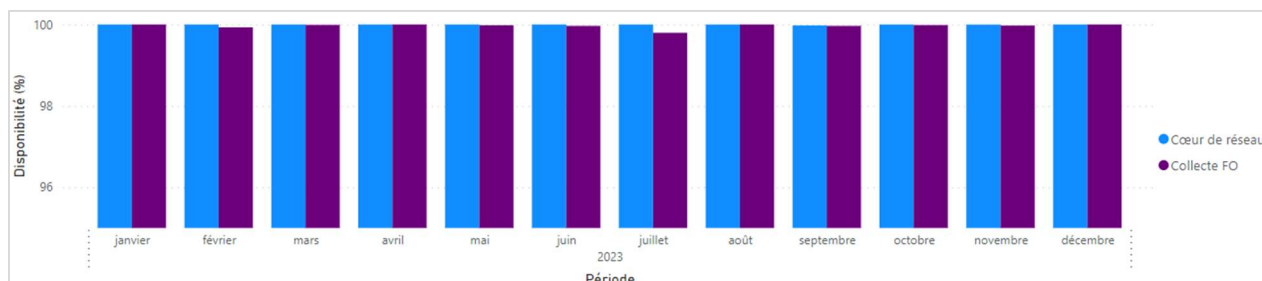
La liste complète de ces coupleurs est fournie en [annexe 04](#) du présent rapport.

Rappel des règles d'installation et de gestion :

- Un coupleur 1:32 est installé à chaque prise en exploitation d'un nouveau PM ;
- Un coupleur supplémentaire est installé dès que le taux d'occupation du coupleur existant est supérieur à 80%.

3.2.1.2. Evolution mensuelle de la disponibilité du réseau

Le graphique suivant présente les taux de disponibilité mensuels pour l'année 2023 par type d'équipement



Le tableau suivant présente les taux de disponibilité mensuels pour l'année 2023 par type d'équipement

Année	2023												Dispo globale
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
Cœur de réseau	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	99,98	100,00	100,00	100,00	100,00
Equipements backbone	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	99,97	100,00	99,99	100,00	100,00
Equipements de cœur de plaque	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	99,98	100,00	100,00	100,00	100,00
Collecte FO	100,00	99,93	99,99	100,00	99,98	99,97	99,80	100,00	99,97	99,99	99,97	100,00	99,97
OLT	100,00	99,92	99,99	100,00	99,98	99,96	99,79	100,00	99,96	99,99	99,97	100,00	99,96
Routeurs livraison FAI et extension mpis	100,00	99,96	100,00	100,00	100,00	100,00	99,83	100,00	100,00	99,97	100,00	100,00	99,98
Switch d'accès entreprise	99,99	99,99	99,98	99,99	99,98								99,99
Disponibilité globale du réseau	100,00	99,94	99,99	100,00	99,99	99,97	99,82	100,00	99,97	99,99	99,98	100,00	99,97

Description des éléments présentés : Visualisation du taux de disponibilité par type d'équipement (Cœur de réseau et Collecte FO) et par mois.

Calculs réalisés : Un équipement est interrogé toutes les cinq minutes. La disponibilité est calculée en déduisant cinq minutes à chaque fois que l'équipement n'a pas répondu. Le taux est calculé en divisant le nombre de minutes durant lesquelles l'équipement est disponible par le nombre total de minutes de la période considérée. Les histogrammes affichent par famille la moyenne pondérée de disponibilité. La disponibilité globale est calculée en faisant la moyenne pondérée par famille.

La liste des équipements ayant des disponibilités dégradées (<99%) est accessible en [annexe 05](#). Ce fichier contient également la liste des tickets d'incidents associés à ces équipements ainsi qu'une description du problème rencontré.

La disponibilité globale du réseau pour l'année 2023 est de **99.97%**.

Le taux d'indisponibilité annuel des équipements doit être inférieur à 0.15%, il est donc respecté pour l'année.

3.2.1.3. Evolution mensuelle de la disponibilité des services

Le tableau suivant présente les taux de disponibilité pour l'année 2023 par service

Service	Nb de lignes actives	Nb de tickets soumis à GTR	Nb lignes impactées	Nbr de minutes d'indisponibilité	Seuil de minutes d'indisponibilités contractuel	Nbr de minutes dues	Taux de disponibilité	Seuil de disponibilité contractuel
Ftth passif SLA Parc	82 166	15	239	70 295		41 614 110 720	100,00 %	99,75 %
SLA Parc	82 166	15	239	70 295		41 614 110 720	100,00 %	99,75 %
Ftth activé SLA Parc	1 574	15	1 030	301 280		798 295 680	99,96 %	99,75 %
SLA Parc	1 574	15	1 030	301 280		798 295 680	99,96 %	99,75 %
FON	88	10	10	4 228	23 063	46 126 080	99,99 %	99,95 %
SLA Plus	88	10	10	4 228	23 063	46 126 080	99,99 %	99,95 %
CNROA	100	2	2	1 615	115 891	52 416 000	100,00 %	99,75 %
SLA Pro Plus	87	2	2	1 615	114 005	45 601 920	100,00 %	99,75 %
SLA Plus	13				3 407	6 814 080	100,00 %	99,95 %
Hébergement	181				47 436	94 872 960	100,00 %	99,95 %
SLA Plus	181				47 436	94 872 960	100,00 %	99,95 %
Transport	1 786	7	7	5 347		894 741 120	100,00 %	
SLA Pro	1 786	7	7	5 347		894 741 120	100,00 %	
IXEN	59	7	5	880	44 731	30 925 440	100,00 %	99,85 %
SLA Standard	38	7	5	880	29 877	19 918 080	100,00 %	99,85 %
SLA Plus	21				11 007	11 007 360	100,00 %	99,90 %
FTTE	178	16	16	4 488	138 007	93 300 480	100,00 %	99,85 %
SLA Standard	146	15	15	4 069	114 791	76 527 360	99,99 %	99,85 %
SLA Plus	32	1	1	419	16 773	16 773 120	100,00 %	99,90 %
Fibre Entreprise	249	24	23	13 174	173 262	125 274 240	99,99 %	99,85 %
SLA Standard	206	20	19	11 943	154 889	103 259 520	99,99 %	99,85 %
SLA Plus Gold	2					1 048 320	100,00 %	99,98 %
SLA Plus	41	4	4	1 231	20 966	20 966 400	99,99 %	99,90 %
Fibre Office	13	1	1	379	17 035	6 814 080	99,99 %	99,75 %
SLA Pro	13	1	1	379	17 035	6 814 080	99,99 %	99,75 %
Ftth activé	1 574	176	175	671 618	1 995 739	798 295 680	99,92 %	99,75 %
SLA Pro	18	3	3	2 605	22 277	8 910 720	99,97 %	99,75 %
SLA 10JO	1 556	173	172	669 013		789 384 960	99,92 %	99,75 %
Ftth passif	82 166	1 450	1 399	6 551 384		41 614 110 720	99,98 %	
SLA Pro	74	2	2	212		37 215 360	100,00 %	
SLA 10JO	82 092	1 448	1 397	6 551 172		41 576 895 360	99,98 %	
Fibre Office SLA Parc	13	8	10	3 310		6 814 080	99,95 %	99,75 %
SLA Parc	13	8	10	3 310		6 814 080	99,95 %	99,75 %

« FTTH activé SLA parc », « FTTH passif SLA parc » et « fibre office SLA parc » correspondent aux tickets incidents majeurs sur les équipements actifs ayant comme garantie de temps de rétablissement (GTR) 4 heures 24h/7j.

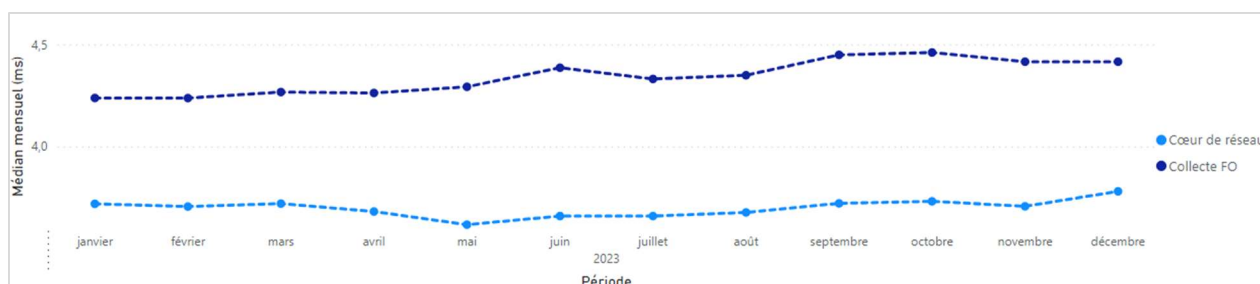
Calculs réalisés :

- **Pour l'ensemble des SLA excepté la SLA parc** : Nombre de minutes d'indisponibilité = Somme des temps de rétablissement des tickets ;
- **Pour la SLA parc** : Nombre de minutes d'indisponibilité = Somme (Temps d'indisponibilité de l'OLT * Nombre de ligne SLA parc associé) (récupérer dans Perfstat) ;
- **Nombre de minutes dues** : (Nombre de lignes dont la date de résiliation est nulle avec une date de MES <= Date de la borne supérieure) + (Nombre de lignes dont la date MES <= Date de la borne supérieure dont la date de résiliation >= Date de la borne supérieure) * (Nombre de jours dans la période sélectionnée * 24 * 60) ;
- **Seuil de minutes d'indisponibilité contractuel** : (100 - Seuil de disponibilité contractuel) * (Nombre de minutes dues) / 100 ;
- **Taux de disponibilité** : 100 - ((Nombre de minutes d'indisponibilité) / (Nombre de minutes dues) * 100).

En 2023 les taux de disponibilité contractuels de tous les services sont respectés.

3.2.1.4. Evolution mensuelle des délais de transit du réseau

Le graphique à la suite présente le temps de réponse mensuel pour l'année 2023 par type d'équipement



Le tableau à la suite présente le temps de réponse mensuel pour l'année 2023 par type d'équipement

Année	2023											
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Famille Equipements												
Cœur de réseau												
Equipements backbone	6,5	6,5	6,5	6,5	6,4	6,4	6,4	6,5	6,6	6,5	6,5	6,5
Equipements de cœur de plaque	2,9	2,9	2,9	2,9	2,8	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	3,0
Collecte FO												
OLT	4,9	4,9	5,0	5,0	5,0	5,1	5,0	5,0	5,1	5,1	5,1	5,1
Routeurs livraison FAI et extension mpls	1,1	1,1	1,2	1,1	1,1	1,2	1,1	1,1	1,1	1,2	1,1	1,1
Switch d'accès entreprise	3,3	3,3	3,3	3,4	3,3							
Temps de réponse globale du réseau	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Backbone national	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4

Description des éléments présentés : Visualisation du temps de réponse en milliseconde par type d'équipement (Cœur de réseau et Collecte FO) et par mois.

Afin de mesurer le temps de transit contractuel, les éléments de chaque famille doivent être additionnés en prenant en compte le délai de transit du Backbone National.

Pour le mois de décembre :

Equipements Backbone + Equipements Cœur de Plaque + OLT + Routeurs de Livraison + Switch d'accès + Backbone National = 18.1 millisecondes

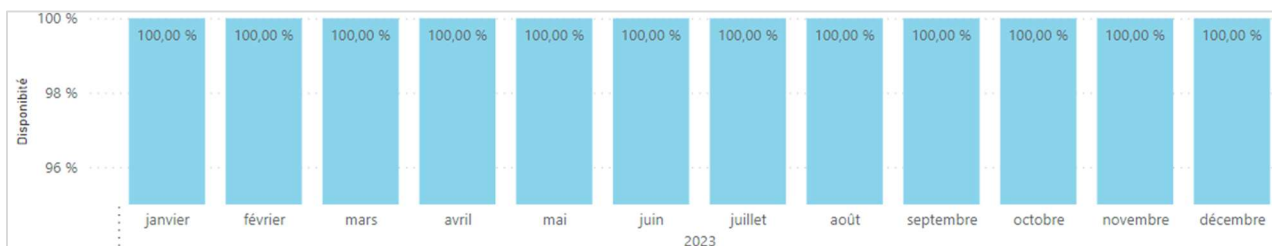
Calculs réalisés : Un équipement est interrogé toutes les cinq minutes pour obtenir le temps de réponse de l'équipement. Le temps de réponse affiché par équipement correspond à une moyenne. Les courbes affichent par famille la moyenne pondérée du temps de réponse.

Le délai de transit mensuel a été respecté en 2023 puisqu'il est resté inférieur à 25 ms.

3.2.1.5. Evolution mensuelle de la disponibilité des SI métiers

L'outil de supervision Spectrum est bâti sur 10 Virtual Machine secondées entres elles. Le graphique ci-dessous représente la disponibilité de l'outil.

Le graphique présente la disponibilité de l'outil de supervision (Spectrum)



Calculs réalisés : Le pourcentage est calculé en prenant le nombre de minutes totale sur la période moins le nombre de minutes d'indisponibilité issu des tickets ouverts s'il y a un incident sur l'outil, divisé par le nombre total de minutes de la période sélectionnée.

Spectrum a été accessible à 100% tout au long de l'année 2023.

Le graphique présente la disponibilité de l'outil de déclaration d'incident (RT)

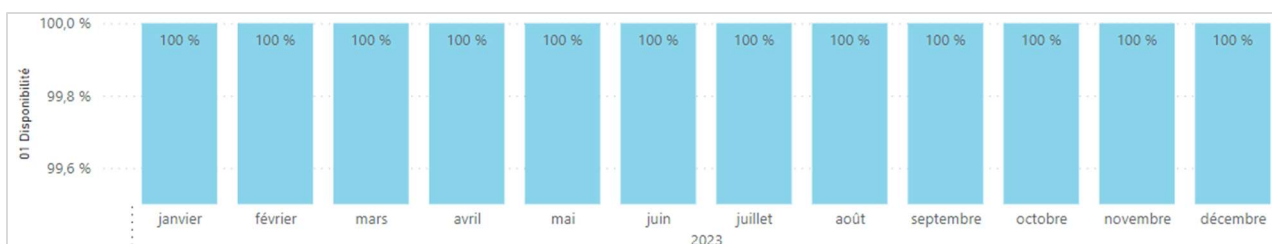


L'outil de ticketing RT (Request Tracker) permet de déclarer tout type d'incident et d'en suivre l'évolution jusqu'à sa résolution.

Calculs réalisés : Le pourcentage est calculé en prenant le nombre total de minutes sur la période moins le nombre de minutes d'indisponibilité issu des tickets ouverts s'il y a un incident sur l'outil, divisé par le nombre total de minutes de la période sélectionnée.

RT a été accessible à 100% tout au long de l'année 2023.

Le graphique présente la disponibilité de l'outils de prise de commande (Salesforce)



L'outil Salesforce est l'outil de gestion de la prise de commande qui a été disponible tout au long de l'année 2023.

3.2.1.6. Evolution mensuelle des GTR

Les données présentées pour les types de services FTTB, FTTE, Transport, IXEN et Hébergement correspondent au temps de traitement effectif au temps de coupure réel des services impactés.

Chaque ticket ouvert puis clôturé, pour suivre une coupure de service, est pris en compte et mesuré individuellement selon les conditions requises et le type de SLA souscrit (début de coupure / déduction gel (si existant) / remontée du service).

Les mesures permettent, par ticket, de comptabiliser le respect ou non du délai d'engagement, d'en analyser les causes dans l'objectif de mener des actions correctives ou d'amélioration des processus existants.

Le travail sur l'indicateur en production reste continu (modification des offres/nouvelles offres). Il devra aussi apporter des évolutions notables à venir, principalement sur le produit FTTH SLA10JO pour lequel les gels sont encore à affiner sur les décomptes.

Le tableau suivant présente le taux de respect de la GTR par type de service

Service	Nb de lignes actives	Nb de tickets soumis à GTR	Nb lignes impactées	Nb tickets traités dans les délais	Taux de respect de la GTR	Seuil de respect de la GTR contractuel
▼						
⊖ Ftth passif SLA Parc	82 166	15	239	10	100,00 %	100,00 %
SLA Parc	82 166	15	239	10	100,00 %	100,00 %
⊖ Ftth activé SLA Parc	1 574	15	1 030	10	100,00 %	100,00 %
SLA Parc	1 574	15	1 030	10	100,00 %	100,00 %
⊖ FON	88	10	10	2	20,00 %	100,00 %
SLA Plus	88	10	10	2	20,00 %	100,00 %
⊖ CNROA	100	2	2	2	100,00 %	100,00 %
SLA Pro Plus	87	2	2	2	100,00 %	100,00 %
SLA Plus	13					100,00 %
⊖ Hébergement	181					100,00 %
SLA Plus	181					100,00 %
⊖ Transport	1 786	7	7	5	71,43 %	100,00 %
SLA Pro	1 786	7	7	5	71,43 %	100,00 %
⊖ IXEN	59	7	5	7	100,00 %	100,00 %
SLA Standard	38	7	5	7	100,00 %	100,00 %
SLA Plus	21					100,00 %
⊖ FTTE	178	16	16	9	56,25 %	100,00 %
SLA Standard	146	15	15	9	60,00 %	100,00 %
SLA Plus	32	1	1		0,00 %	100,00 %
⊖ Fibre Entreprise	249	24	23	14	58,33 %	100,00 %
SLA Standard	206	20	19	13	65,00 %	100,00 %
SLA Plus Gold	2					100,00 %
SLA Plus	41	4	4	1	25,00 %	100,00 %
⊖ Fibre Office	13	1	1	1	100,00 %	100,00 %
SLA Pro	13	1	1	1	100,00 %	100,00 %
⊖ Ftth activé	1 574	176	175	145	82,39 %	100,00 %
SLA Pro	18	3	3	2	66,67 %	100,00 %
SLA 10JO	1 556	173	172	143	82,66 %	100,00 %
⊖ Ftth passif	82 166	1 450	1 399	1 080	74,48 %	80,00 %
SLA Pro	74	2	2	2	100,00 %	100,00 %
SLA 10JO	82 092	1 448	1 397	1 078	74,45 %	80,00 %
⊖ Fibre Office SLA Parc	13	8	10	6	100,00 %	100,00 %
SLA Parc	13	8	10	6	100,00 %	100,00 %

Définition des différentes SLA (Service-Level Agreement = niveau de qualité attendue) :

- **SLA Parc** : GTR 4h 24h/24 et 7j/7 en cas de panne d'un équipement actif (OLT) ;
- **SLA Pro** : GTR 10h du lundi au samedi de 08h à 18h en cas de panne affectant une ligne ;
- **SLA Standard** : GTR 4h du lundi au samedi de 08h à 18h en cas de panne affectant une ligne ;
- **SLA Plus** : GTR 4h 24h/24 et 7j/7 en cas de panne affectant une ligne ;
- **SLA 10JO** : GTR 10JO du lundi au samedi de 08h à 18h sur le segment PM-PTO ;
- **SLA Plus Gold** : GTR 4h 24h/24 et 7j/7 en cas de panne affectant une ligne.

Description des éléments présentés :

- **Nb de tickets fermés** correspond au nombre de tickets clôturés dans la période sélectionnée ;
- **Parc considéré** correspond au nombre de lignes activées à la date de la borne supérieure ;
- **Nb de lignes impactées** correspond au nombre de lignes impactées pour les **tickets soumis à GTR** ;
- **Impact du parc** correspond au nombre de lignes impactées sous GTR sur le parc du **service** associé ;
- **Taux de respect de la GTR** correspond au respect du temps de traitement du ticket qui doit être = 100%.

La GTR (Garantie de temps de rétablissement) n'a pas été respectée en 2023 pour les services suivants :

- **FON** : 20% de taux de respect global pour 100% dû ;
- **Transport** : 71.43% de taux de respect global pour 100% dû ;

Sur les 8 tickets, 2 ont un délai de traitement élevé, un pour des raisons de sécurité (intervention sur un rond-point très fréquenté) et un pour une intervention tardive, 6 pour un hors délai moyen de 67 minutes.

- **FTTE** : 56.25% de taux de respect global pour 100% dû :

Les 7 tickets hors délai ont un dépassement moyen de 280 minutes.

- **Fibre entreprise** : 58.33% de taux de respect global pour 100% dû :

Avec 11 tickets hors délais sur 25, le délai de dépassement moyen atteint 128 minutes, sans compter un ticket avec un dépassement très élevé (7547 minutes) en cause client car prise de RDV tardif à la suite d'une infrastructure privée non finalisée et d'une baie non alimentée en énergie.

- **FTTH activé** : 82.39% de taux de respect global pour 100% dû.

Les raisons liées aux dépassements des délais sont principalement dues à des interventions lourdes de rétablissements par suite de coupures de câbles, de casses de boîtes pour cause de vandalisme, de recherches d'impacts et d'investigations du centre de supervision.

- **FTTH passif** : 74.48% de taux de respect global pour 100% dû.

Un plan d'action a été mis en place début 2024 pour améliorer le délai de traitement et atteindre l'engagement contractuel. Ce plan consiste à mobiliser des moyens supplémentaires en s'assurant de la bonne priorisation des actions pour intervenir dans les temps. Ce plan d'action porte ses fruits avec notamment un taux de 93.81 % pour le FTTH Passif au 30/04/2024.

3.2.2. Indicateurs de suivi des capacités du réseau

3.2.2.1. Evolution mensuelle du trafic sur le backbone national

Les graphiques ci-dessous montrent le top 5 du taux d'utilisation de la bande passante des liens qui raccordent le réseau Berry Fibre Optique au réseau national.

Le trafic qui s'écoule à travers un lien (et donc aussi à travers le port d'un équipement) est mesuré sur un équipement réseau actif. Sur chacun des graphiques ci-dessous, le titre décrit l'équipement sur lequel le trafic a été mesuré, ainsi que le port mesuré.

Légende :

- **Débit moyen entrant** : mesure du trafic rentrant dans l'interface du routeur sur lequel la mesure est prise.
- **Débit moyen sortant** : mesure du trafic sortant de l'interface du routeur sur lequel la mesure est prise.

Evolution de la bande passante du lien backbone LSR-NER18-01.BCB

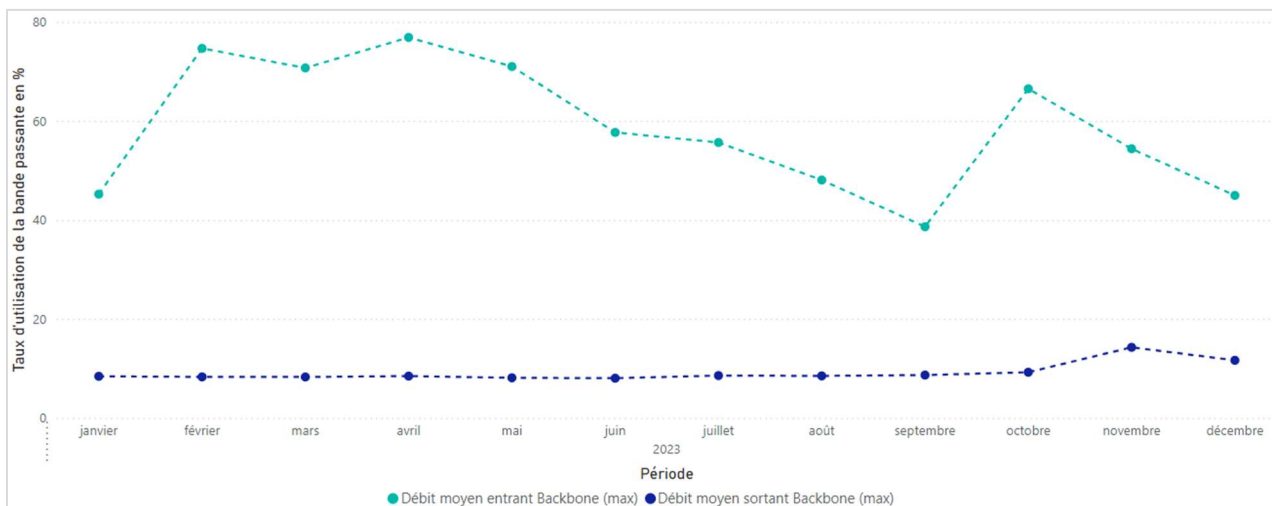
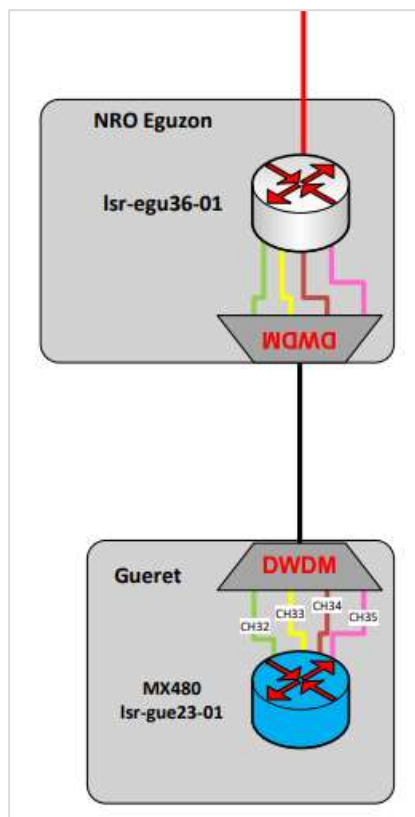
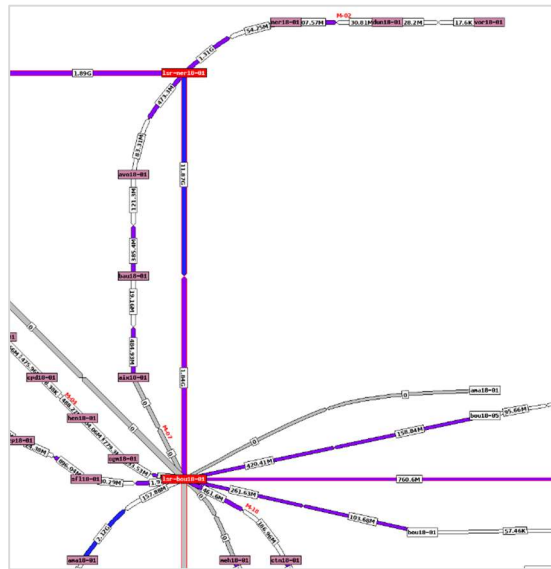


Schéma de la liaison sud vers le Backbone National (schéma global actuel du réseau en [annexe 06a](#) et cible en [annexe 6b](#))



Vue cartographique de surveillance de la charge du réseau



Evolution de la bande passante du lien backbone LSR-BOU18-01.BCB

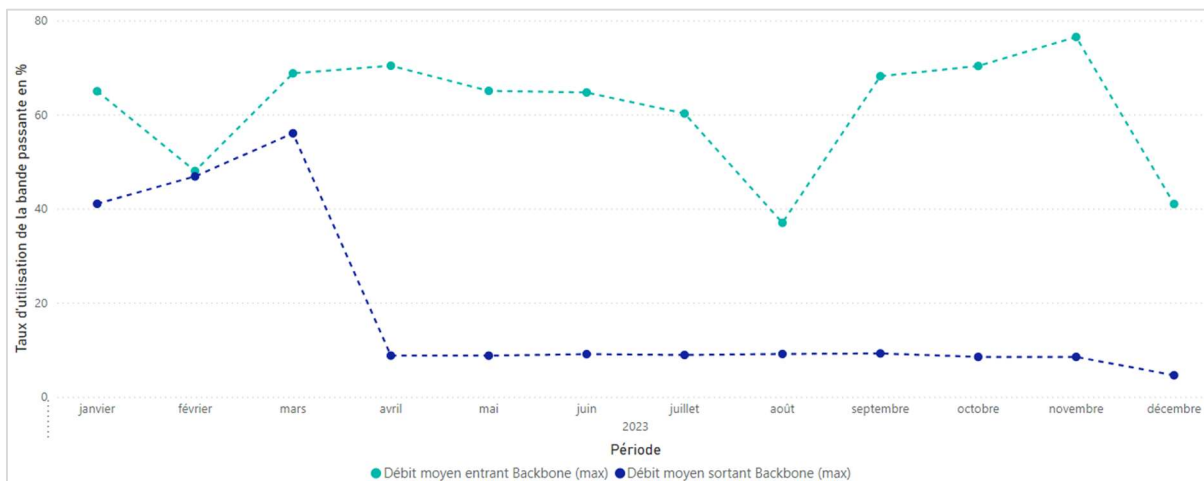
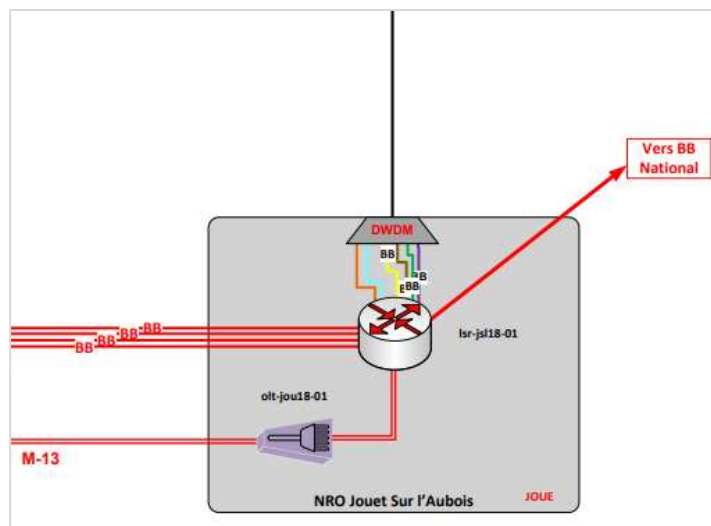
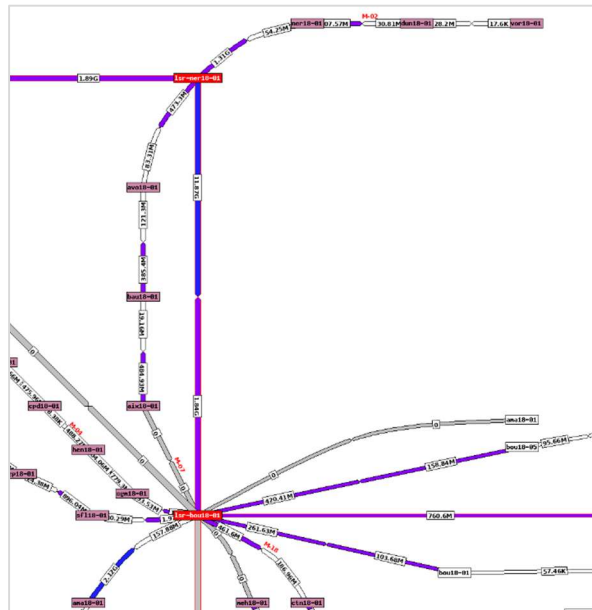


Schéma de la liaison nord vers le Backbone National (schéma global actuel du réseau en [annexe 06a](#) et cible en [annexe 6b](#))



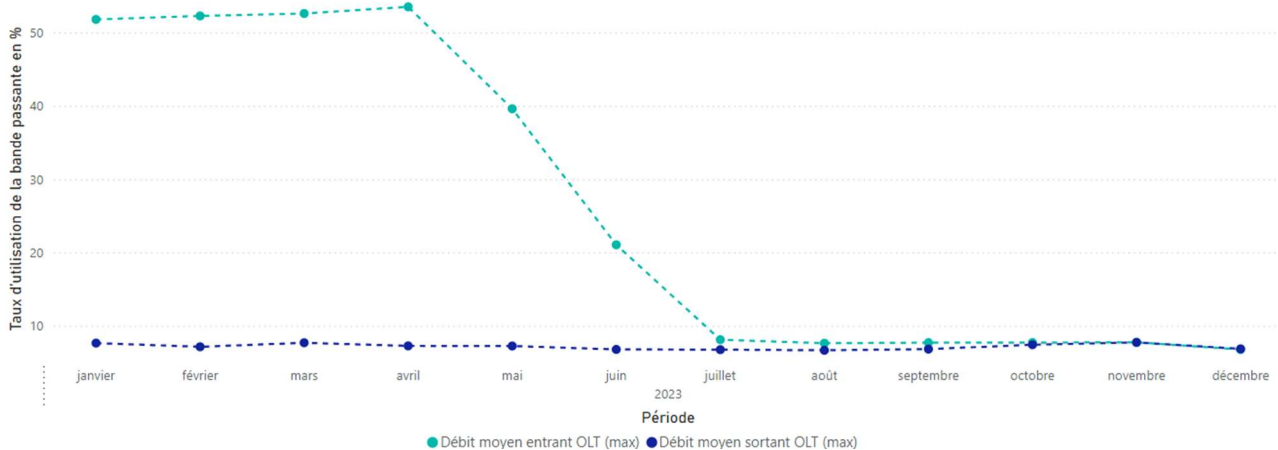
Vue cartographique de surveillance de la charge du réseau



Le tableau suivant liste le top 5 des bandes passantes des liens OLT

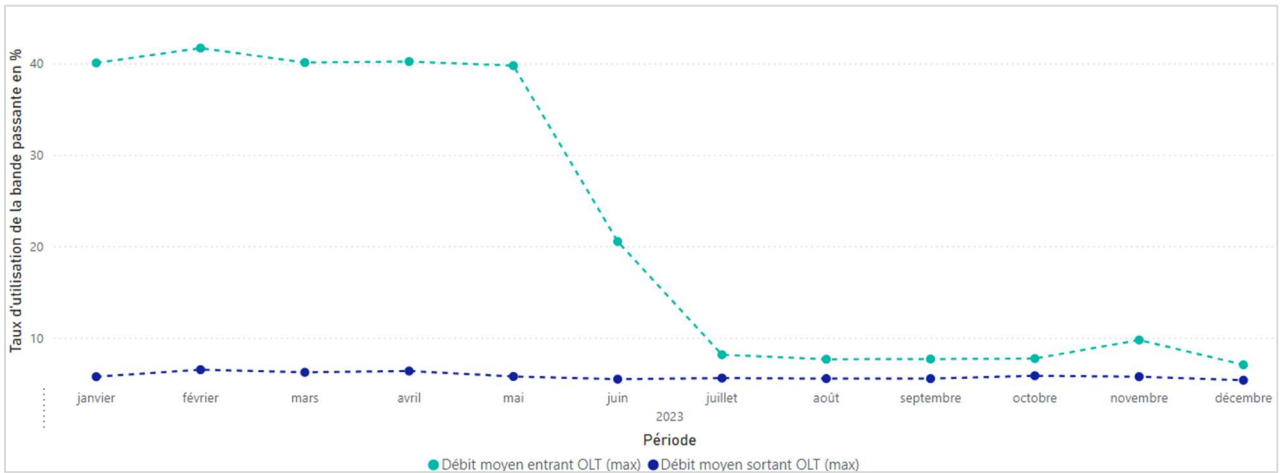
Top 5 bande passante				Débit moyen entrant ALL	Débit moyen sortant ALL	Débit Max entrant/sortant
Equipment	Port	Speed	Description			
olt-smg18-01.bfo	nt-axfp:1	10000	nt-axfp:1, SFP Plus Port, "nt::bfo:axion:nt-axfp:1:fibre:lsr-bou18-01:0/1/8:t:10g"	34,61	2,77	34,61
olt-meh18-01.bfo	nt-axfp:1	10000	nt-axfp:1, SFP Plus Port, "nt::bfo:axion:nt-a_xfp_1:fibre:lsr-bou18-01:0/1/5::t:10g"	29,96	1,62	29,96
olt-sfl18-01.bfo	nt-axfp:1	10000	nt-axfp:1, SFP Plus Port, "nt::bfo:axion:nt-a_xfp_1:fibre:lsr-bou18-01:0/1/1::t:10g"	22,23	1,31	22,23
olt-sfl18-01.bfo	nt-axfp:2	10000	nt-axfp:2, SFP Plus Port, "nt::bfo:axion:nt-a_xfp_2:fibre:lsr-bou18-01:0/1/4::t:10g"	21,80	1,13	21,80
olt-ama18-01.bfo	nt-axfp:2	10000	nt-axfp:2, SFP Plus Port, "nt::bfo:axion:nt-a_xfp:2:fibre:M-17:lsr-bou18-01:0/1/12::t:10g"	19,71	1,21	19,71

Evolution de la bande passante des liens Olt-smg18-01.bfo



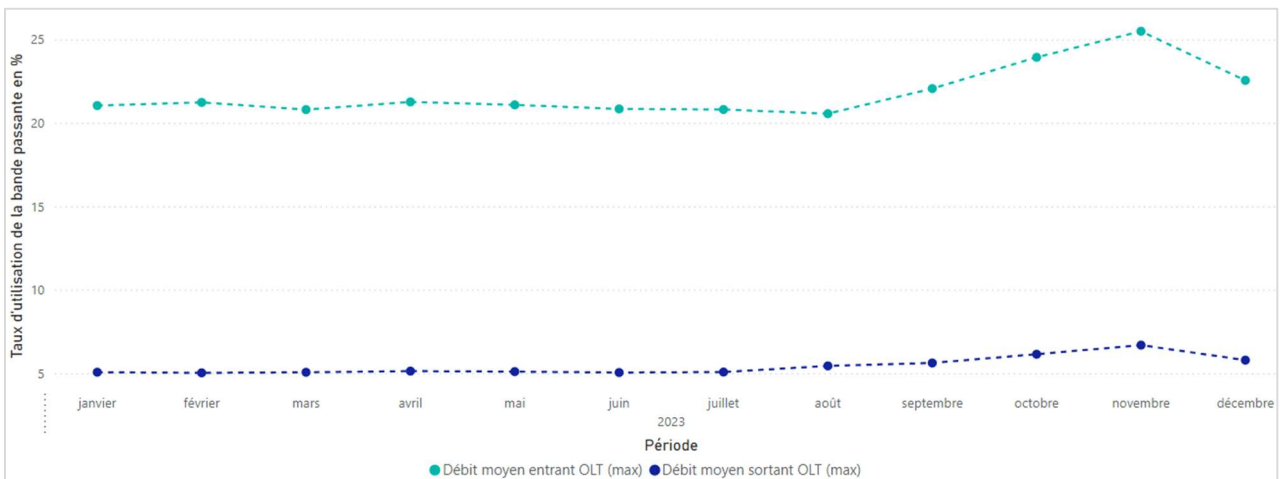
Un upgrade du lien en 2*10G de la boucle M4 en juin et un ajout de carte FELT-B en juillet expliquent cette baisse significative de la bande passante.

Evolution de la bande passante des liens Olt-meh18-01.bfo

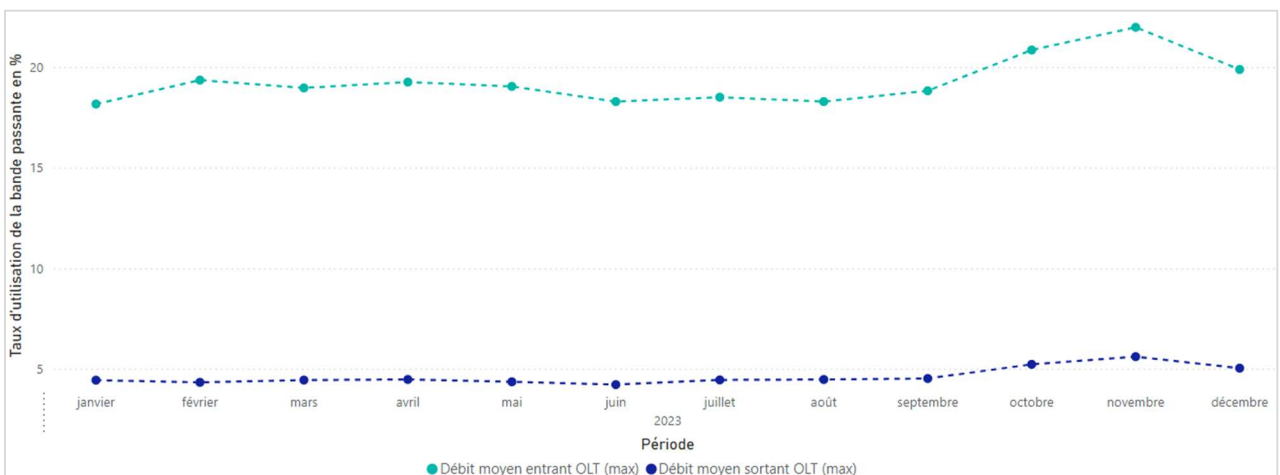


Un upgrade du lien en 2*10G de la boucle M4 en juin et un ajout de carte FELT-B en juillet expliquent cette baisse significative de la bande passante.

Evolution de la bande passante des liens Olt-sfl18-01.bfo



Evolution de la bande passante des liens Olt-ama18-01.bfo



Pour l'année 2023 la bande passante augmente normalement sur l'ensemble des liens des OLT du fait du déploiement en cours et de la commercialisation de nouvelles ZAPM.

3.2.2.2. Taux d'occupation des slots par NRO

Le tableau suivant liste les taux d'occupation mensuels des slots par OLT durant l'année 2023

Année OLT	2023											
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
olt-aix18-01	37,50 %	37,50 %	25,00 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	50,00 %	50,00 %
olt-ama18-01	50,00 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %
olt-aug18-01									37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-aus18-01	37,50 %	37,50 %	25,00 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %
olt-avo18-01	37,50 %	37,50 %	25,00 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-bau18-01	37,50 %	37,50 %	25,00 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-bla36-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
olt-blr18-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-bri36-01	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %
olt-cb336-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-cli36-01	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
olt-clu36-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
olt-cmt18-01	37,50 %	37,50 %	25,00 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-cpd18-01	37,50 %	37,50 %	25,00 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-crt18-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-ctl18-01	37,50 %	37,50 %	25,00 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-ctn18-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-dun18-01	50,00 %	50,00 %	37,50 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
olt-egu36-01	37,50 %	37,50 %	25,00 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-gra18-01	37,50 %	37,50 %	25,00 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-ha336-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-hen18-01	37,50 %	37,50 %	25,00 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-iss36-01	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
olt-jou18-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-lag18-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-lev36-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-lig18-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-luc36-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-lur18-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-lyb36-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
olt-meh18-01	37,50 %	37,50 %	25,00 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-mzy36-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-ner18-01	37,50 %	37,50 %	25,00 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-nuv18-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-oul36-01									37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-pel36-01	37,50 %	37,50 %	25,00 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-pnd36-01									37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-qcy18-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-sao36-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-scg18-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-sco18-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-sff18-01	50,00 %	50,00 %	37,50 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
olt-sgm18-01	50,00 %	50,00 %	37,50 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %
olt-sre18-01	37,50 %	37,50 %	25,00 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-szp18-01	37,50 %	37,50 %	25,00 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-ten36-01	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %
olt-the18-01	37,50 %	37,50 %	25,00 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-vai18-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-ven36-01	37,50 %	37,50 %	25,00 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-vig18-01	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
olt-vil36-01	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %
Total	40,10 %	40,36 %	35,16 %	40,63 %	40,63 %	41,15 %	43,49 %	43,49 %	43,14 %	43,14 %	43,38 %	43,38 %

La liste complète des taux d'occupation des slots par OLT en 2023 est disponible en [annexe 07](#).

Aucune saturation n'est constatée en 2023 sur les slots des OLT par NRO puisque qu'aucune ne dépasse 90% des slots utilisés.

3.2.2.3. Taux d'occupation GPON par NRO

Le tableau ci-dessous présente le taux d'occupation mensuels des cartes GPON dans les NRO en 2023

nro	Année nom_dns	2023											
		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
SHL_18003_AIXD	olt-aix18-01.bfo.axione.fr	68,75 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	81,25 %	81,25 %
SHL_18015_AUSN	olt-aus18-01.bfo.axione.fr	81,25 %	81,25 %	81,25 %	81,25 %	81,25 %	81,25 %	81,25 %	81,25 %	81,25 %	81,25 %	81,25 %	81,25 %
SHL_18017_AUBO	olt-aug18-01.bfo.axione.fr									12,50 %	12,50 %	12,50 %	12,50 %
SHL_18018_AVOR	olt-avo18-01.bfo.axione.fr	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %
SHL_18023_BAUG	olt-bau18-01.bfo.axione.fr	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %
SHL_18032_BOUL	olt-blr18-01.bfo.axione.fr	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %
SHL_18047_LPCA	olt-cpd18-01.bfo.axione.fr	6,25 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %
SHL_18052_CRTN	olt-crt18-01.bfo.axione.fr	18,75 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	31,25 %	31,25 %	31,25 %
SHL_18058_CTCN	olt-ctn18-01.bfo.axione.fr	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %
SHL_18059_LECH	olt-ctl18-01.bfo.axione.fr	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %
SHL_18067_CLEM	olt-cmt18-01.bfo.axione.fr	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %
SHL_18087_MIDI	olt-dun18-01.bfo.axione.fr	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %
SHL_18103_GRAC	olt-gra18-01.bfo.axione.fr	31,25 %	31,25 %	31,25 %	31,25 %	31,25 %	31,25 %	31,25 %	31,25 %	31,25 %	31,25 %	31,25 %	31,25 %
SHL_18108_LAGU	olt-lag18-01.bfo.axione.fr	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %
SHL_18109_HENR	olt-hen18-01.bfo.axione.fr	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	31,25 %	31,25 %	31,25 %	31,25 %	31,25 %	31,25 %	31,25 %	31,25 %
SHL_18118_JOUE	olt-jou18-01.bfo.axione.fr	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %	37,50 %
SHL_18127_LIGS	olt-lig18-01.bfo.axione.fr	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %
SHL_18134_VIER	olt-lur18-01.bfo.axione.fr	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %
SHL_18141_MEHU	olt-meh18-01.bfo.axione.fr	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SHL_18160_NERO	olt-ner18-01.bfo.axione.fr	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %
SHL_18165_NEU1	olt-nuv18-01.bfo.axione.fr	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %
SHL_18190_QUIN	olt-qcy18-01.bfo.axione.fr	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %
SHL_18197_STAM	olt-ama18-01.bfo.axione.fr	78,13 %	78,13 %	78,13 %	78,13 %	78,13 %	78,13 %	78,13 %	78,13 %	78,13 %	78,13 %	78,13 %	78,13 %
SHL_18207_FLOR	olt-sfl18-01.bfo.axione.fr	65,63 %	65,63 %	65,63 %	65,63 %	65,63 %	65,63 %	65,63 %	65,63 %	65,63 %	65,63 %	65,63 %	75,00 %
SHL_18211_STGE	olt-sgm18-01.bfo.axione.fr	46,88 %	46,88 %	46,88 %	46,88 %	46,88 %	46,88 %	46,88 %	46,88 %	46,88 %	46,88 %	46,88 %	46,88 %
SHL_18240_SANC	olt-scg18-01.bfo.axione.fr	68,75 %	68,75 %	68,75 %	68,75 %	68,75 %	68,75 %	68,75 %	68,75 %	68,75 %	68,75 %	68,75 %	68,75 %
SHL_18241_SACE	olt-sre18-01.bfo.axione.fr	87,50 %	87,50 %	87,50 %	87,50 %	87,50 %	87,50 %	87,50 %	87,50 %	87,50 %	87,50 %	87,50 %	87,50 %
SHL_18242_SAN3	olt-sco18-01.bfo.axione.fr	37,50 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %
SHL_18245_SZPO	olt-szp18-01.bfo.axione.fr	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	56,25 %	56,25 %
SHL_18263_THEN	olt-the18-01.bfo.axione.fr	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %
SHL_18269_VAIL	olt-vai18-01.bfo.axione.fr	31,25 %	31,25 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %
SHL_18281_VIGN	olt-vig18-01.bfo.axione.fr	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SHL_36012_BARA	olt-egy36-01.bfo.axione.fr	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	81,25 %	81,25 %	81,25 %	81,25 %	81,25 %	81,25 %	81,25 %	81,25 %
SHL_36018_BLAN	olt-bla36-01.bfo.axione.fr	87,50 %	87,50 %	87,50 %	87,50 %	87,50 %	87,50 %	53,13 %	53,13 %	53,13 %	53,13 %	53,13 %	53,13 %
SHL_36025_BRIA	olt-bri36-01.bfo.axione.fr	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	64,58 %	64,58 %	64,58 %	64,58 %	64,58 %	64,58 %
SHL_36034_CHAB	olt-cb336-01.bfo.axione.fr	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SHL_36035_CHAI	olt-ha336-01.bfo.axione.fr	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	68,75 %	68,75 %	68,75 %	68,75 %	68,75 %	68,75 %	75,00 %	81,25 %
SHL_36055_CLIO	olt-cll36-01.bfo.axione.fr	59,38 %	59,38 %	59,38 %	59,38 %	59,38 %	59,38 %	65,63 %	65,63 %	65,63 %	65,63 %	65,63 %	65,63 %
SHL_36056_CLUI	olt-clu36-01.bfo.axione.fr	68,75 %	68,75 %	81,25 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	53,13 %	53,13 %	53,13 %	59,38 %	59,38 %	59,38 %
SHL_36088_ISSO	olt-iss36-01.bfo.axione.fr	56,25 %	56,25 %	56,25 %	71,88 %	71,88 %	71,88 %	71,88 %	71,88 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %
SHL_36093_LEVR	olt-lev36-01.bfo.axione.fr	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %
SHL_36103_LUC1	olt-luc36-01.bfo.axione.fr	62,50 %	75,00 %	81,25 %	87,50 %	87,50 %	87,50 %	87,50 %	87,50 %	87,50 %	87,50 %	87,50 %	87,50 %
SHL_36113_MARZ	olt-mzy36-01.bfo.axione.fr	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SHL_36148_OULC	olt-oul36-01.bfo.axione.fr									12,50 %	12,50 %	12,50 %	12,50 %
SHL_36155_PEL1	olt-pel36-01.bfo.axione.fr	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	12,50 %	12,50 %
SHL_36163_POUL	olt-pnd36-01.bfo.axione.fr									6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %
SHL_36180_SAIN	olt-sao36-01.bfo.axione.fr	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %	31,25 %	31,25 %	31,25 %	31,25 %	31,25 %	37,50 %	37,50 %
SHL_36219_TEND	olt-ten36-01.bfo.axione.fr	71,88 %	71,88 %	71,88 %	78,13 %	78,13 %	78,13 %	78,13 %	78,13 %	78,13 %	78,13 %	84,38 %	84,38 %
SHL_36230_VATA	olt-lyb36-01.bfo.axione.fr	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	43,75 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %
SHL_36232_VEND	olt-ven36-01.bfo.axione.fr	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	56,25 %	75,00 %	75,00 %
SHL_36241_VILL	olt-vil36-01.bfo.axione.fr	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	62,50 %	65,63 %	65,63 %	65,63 %	65,63 %

La liste complète des taux d'occupation des cartes GPON dans les NRO en 2023 est disponible en [annexe 08](#).

7 OLT ont un taux d'occupation compris entre 80 et 90% :

- **Olt-luc36 du NRO SHL_36103_LUC1** : 87.50%, le taux est stable depuis avril 2023 ;

- **OLT-sre18 du NRO SHL_18241_SACE** : 87.50%, le taux est stable depuis le début de l'année 2023.

Le tableau suivant liste les 10 NRO avec le plus fort taux d'occupation des cartes GPON en 2023

NRO	Taux
SHL_18241_SACE	87,50 %
SHL_36103_LUC1	87,50 %
SHL_36219_TEND	84,38 %
SHL_18003_AIXD	81,25 %
SHL_18015_AUSN	81,25 %
SHL_36012_BARA	81,25 %
SHL_36035_CHAI	81,25 %
SHL_18197_STAM	78,13 %
SHL_18207_FLOR	75,00 %
SHL_36088_ISSO	75,00 %
SHL_36232_VEND	75,00 %

Le tableau suivant présente les taux de NRO ayant un fort taux d'occupation des cartes GPON en 2023

	2023-01	2023-02	2023-03	2023-04	2023-05	2023-06	2023-07	2023-08	2023-09	2023-10	2023-11	2023-12
Inférieur à 70%	89,58 %	85,42 %	83,33 %	83,33 %	81,25 %	81,25 %	83,33 %	83,33 %	84,31 %	84,31 %	80,39 %	78,43 %
Entre 70% et 80%	4,17 %	8,33 %	6,25 %	8,33 %	8,33 %	8,33 %	8,33 %	8,33 %	7,84 %	7,84 %	7,84 %	7,84 %
Entre 80% et 90%	6,25 %	6,25 %	10,42 %	8,33 %	10,42 %	10,42 %	8,33 %	8,33 %	7,84 %	7,84 %	11,76 %	13,73 %
Supérieur à 90%												
Nombre de NRO dans le Parc	48	48	48	48	48	48	48	48	51	51	51	51

Calculs réalisés : Le taux est calculé en prenant le nombre de NRO ayant un taux d'occupation des cartes GPON < 70%, entre 70% et 80%, entre 80% et 90% et > 90% divisé par le nombre total de NRO de la plaque.

Le parc compte 51 NRO à fin 2023.

Rappel sur les règles d'installation et de gestion :

- Une carte GPON est installée à chaque prise en exploitation d'un nouveau NRO ;
- Chaque port de carte est connecté à un PM via un coupleur ;
- Une carte GPON supplémentaire est installée à partir du moment où l'on atteint 15 ou 31 ports occupés sur la carte.

Un OLT doit être upgradé si l'ensemble des ports PON est utilisé et si un des PM qui lui est rattaché a moins de 4 ports disponibles. Dans ce cas, une nouvelle carte GPON doit être insérée dans l'OLT.

3.2.2.4. Taux d'occupation des ports FTTE des OLT

Le tableau ci-dessous présente le taux d'occupation des ports FTTE des OLT en 2023

Équipement	NRO	Nom de la carte	Année						
			Janvier			décembre			
			Date de MES	Ports déployés	Ports occupés	Taux d'occupation	Ports déployés	Ports occupés	Taux d'occupation
olt-aix18-01.bfo	SHL_18003_AIXD	FELT-B	09/08/2018	36	9	25,00 %	36	9	25,00 %
olt-ama18-01.bfo	SHL_18197_STAM	FELT-B	25/02/2021	36	22	61,11 %	108	57	52,78 %
olt-aug18-01.bfo	SHL_18017_AUBO	FELT-B	30/08/2023				36	5	13,89 %
olt-aus18-01.bfo	SHL_18015_AUSN	FELT-B	18/06/2019	36	14	38,89 %	72	26	36,11 %
olt-avo18-01.bfo	SHL_18018_AVOR	FELT-B	15/02/2021	36	7	19,44 %	36	7	19,44 %
olt-bau18-01.bfo	SHL_18023_BAUG	FELT-B	27/05/2022	36	6	16,67 %	36	8	22,22 %
olt-bla36-01.bfo	SHL_36018_BLAN	FELT-B	11/02/2021	36	11	30,56 %	36	16	44,44 %
olt-blr18-01.bfo	SHL_18032_BOUL	FELT-B	28/04/2022	36	5	13,89 %	36	5	13,89 %
olt-bri36-01.bfo	SHL_36025_BRIA	FELT-B	24/04/2019	36	18	50,00 %	72	26	36,11 %
olt-cb336-01.bfo	SHL_36034_CHAB	FELT-B	02/02/2021	36	7	19,44 %	36	11	30,56 %
olt-cli36-01.bfo	SHL_36055_CLIO	FELT-B	19/09/2018	36	4	11,11 %	36	10	27,78 %
olt-clu36-01.bfo	SHL_36056_CLUI	FELT-B	09/07/2021	36	7	19,44 %	36	12	33,33 %
olt-cmt18-01.bfo	SHL_18067_CLEM	FELT-B	29/04/2022	36	5	13,89 %	36	6	16,67 %
olt-cpd18-01.bfo	SHL_18047_LPCA	FELT-B	04/07/2019	36	7	19,44 %	36	7	19,44 %
olt-crt18-01.bfo	SHL_18052_CRTN	FELT-B	02/07/2021	36	2	5,56 %	36	2	5,56 %
olt-ctl18-01.bfo	SHL_18059_LECH	FELT-B	02/03/2021	36	9	25,00 %	36	10	27,78 %
olt-ctn18-01.bfo	SHL_18058_CTNC	FELT-B	06/09/2021	36	6	16,67 %	36	7	19,44 %
olt-dun18-01.bfo	SHL_18087_MIDI	FELT-B		36	9	25,00 %	36	9	25,00 %
olt-egu36-01.bfo	SHL_36012_BARA	FELT-B	21/11/2019	36	5	13,89 %	36	8	22,22 %
olt-gra18-01.bfo	SHL_18103_GRAC	FELT-B	24/06/2020	36	4	11,11 %	36	4	11,11 %
olt-ha336-01.bfo	SHL_36035_CHAI	FELT-B	06/10/2020	36	5	13,89 %	36	6	16,67 %
olt-hen18-01.bfo	SHL_18109_HENR	FELT-B	01/03/2021	36	10	27,78 %	36	10	27,78 %
olt-iss36-01.bfo	SHL_36088_JSSO	FELT-B		36	15	41,67 %	36	21	58,33 %
olt-jou18-01.bfo	SHL_18118_JOUE	FELT-B	13/07/2021	36	7	19,44 %	36	9	25,00 %
olt-lag18-01.bfo	SHL_18108_LAGU	FELT-B	12/08/2021	36	6	16,67 %	36	6	16,67 %
olt-lev36-01.bfo	SHL_36093_LEVR	FELT-B	12/02/2020	36	5	13,89 %	36	9	25,00 %
olt-lig18-01.bfo	SHL_18127_LIGS	FELT-B	27/10/2021	36	9	25,00 %	36	9	25,00 %
olt-luc36-01.bfo	SHL_36103_LUC1	FELT-B	06/11/2020	36	7	19,44 %	36	12	33,33 %
olt-lur18-01.bfo	SHL_18134_VIER	FELT-B	28/08/2018	36	4	11,11 %	36	7	19,44 %
olt-lyb36-01.bfo	SHL_36230_VATA	FELT-B	29/03/2021	36	10	27,78 %	72	21	29,17 %
olt-meh18-01.bfo	SHL_18141_MEHU	FELT-B	14/05/2017	36	9	25,00 %	36	11	30,56 %
olt-mzy36-01.bfo	SHL_36113_MARZ	FELT-B	09/01/2020	36	6	16,67 %	36	10	27,78 %
olt-ner18-01.bfo	SHL_18160_NERO	FELT-B	04/05/2017	36	7	19,44 %	36	7	19,44 %
olt-nuv18-01.bfo	SHL_18165_NEU1	FELT-B	17/12/2019	36	4	11,11 %	36	5	13,89 %
olt-oul36-01.bfo	SHL_36148_OULC	FELT-B	06/07/2023				36	6	16,67 %
olt-pel36-01.bfo	SHL_36155_PEL1	FELT-B	08/11/2022	36	4	11,11 %	36	4	11,11 %
olt-pnd36-01.bfo	SHL_36163_POUL	FELT-B	10/07/2023				36	5	13,89 %
olt-qcy18-01.bfo	SHL_18190_QUIN	FELT-B	26/09/2018	36	2	5,56 %	36	4	11,11 %
olt-sao36-01.bfo	SHL_36180_SAIN	FELT-B	01/07/2022	36	4	11,11 %	36	5	13,89 %
olt-scg18-01.bfo	SHL_18240_SANC	FELT-B	17/09/2019	36	9	25,00 %	36	9	25,00 %
olt-sco18-01.bfo	SHL_18242_SAN3	FELT-B	08/11/2019	36	13	36,11 %	36	13	36,11 %
olt-sfl18-01.bfo	SHL_18207_FLOR	FELT-B	18/06/2019	36	13	36,11 %	36	18	50,00 %
olt-sgm18-01.bfo	SHL_18211_STGE	FELT-B	15/01/2019	36	5	13,89 %	72	22	30,56 %
olt-sre18-01.bfo	SHL_18241_SACE	FELT-B	13/08/2021	36	10	27,78 %	36	16	44,44 %
olt-szp18-01.bfo	SHL_18245_SZPO	FELT-B	15/01/2021	36	5	13,89 %	36	5	13,89 %
olt-ten36-01.bfo	SHL_36219_TEND	FELT-B	13/11/2019	36	12	33,33 %	108	39	36,11 %
olt-the18-01.bfo	SHL_18263_THEN	FELT-B	09/12/2020	36	4	11,11 %	36	4	11,11 %
olt-vai18-01.bfo	SHL_18269_VAIL	FELT-B	30/12/2021	36	6	16,67 %	36	6	16,67 %
olt-ven36-01.bfo	SHL_36232_VEND	FELT-B	19/07/2019	36	6	16,67 %	36	8	22,22 %
olt-vig18-01.bfo	SHL_18281_VIGN	FELT-B	13/12/2019	36	7	19,44 %	36	7	19,44 %
olt-vil36-01.bfo	SHL_36241_VILL	FELT-B	20/04/2018	36	11	30,56 %	72	29	40,28 %
olt-vor18-01.bfo	SHL_18289_VORN	FELT-B	08/12/2023				36	3	8,33 %

Le tableau des données des taux d'occupation des cartes Point to Point dans les NRO 2023 est disponible en [annexe 09](#).

En 2023 aucune alerte concernant le taux d'occupation des cartes FTTE des NRO n'a été lancée.

Les cartes P2P sont les cartes installées sur les OLT pour accueillir les raccordements professionnels en Point à Point et non en Point à Multipoint comme les cartes GPON.

Les cartes installées sont des cartes FELT-B avec 36 Ports.

Une nouvelle carte est placée dès que le taux d'occupation est égal ou supérieur à 90%.

Le calcul est basé sur nombre de ports occupés sur la carte par rapport au nombre de ports déployés.

3.2.2.5. Bilan du taux de saturation des câbles

Axione travaille actuellement sur la mesure des taux de saturation des câbles en calculant le ratio entre le nombre de fibres utilisées sur le nombre de fibres utilisables (taux de saturation 2 dans le fichier en [annexe 10](#)). Pour rappel, en 2021, la mesure était réalisée sur le nombre de fibres utilisées par le nombre de fibres du câble et ne prenait pas en compte par exemple les réservations de fibres de transport pour les opérateurs (taux de saturation 1 dans le fichier en [annexe 10](#)). Cette mesure est maintenue sur les câbles de RIP1 ne disposant pas de réservations pour les opérateurs mais uniquement des raccordements Pro.

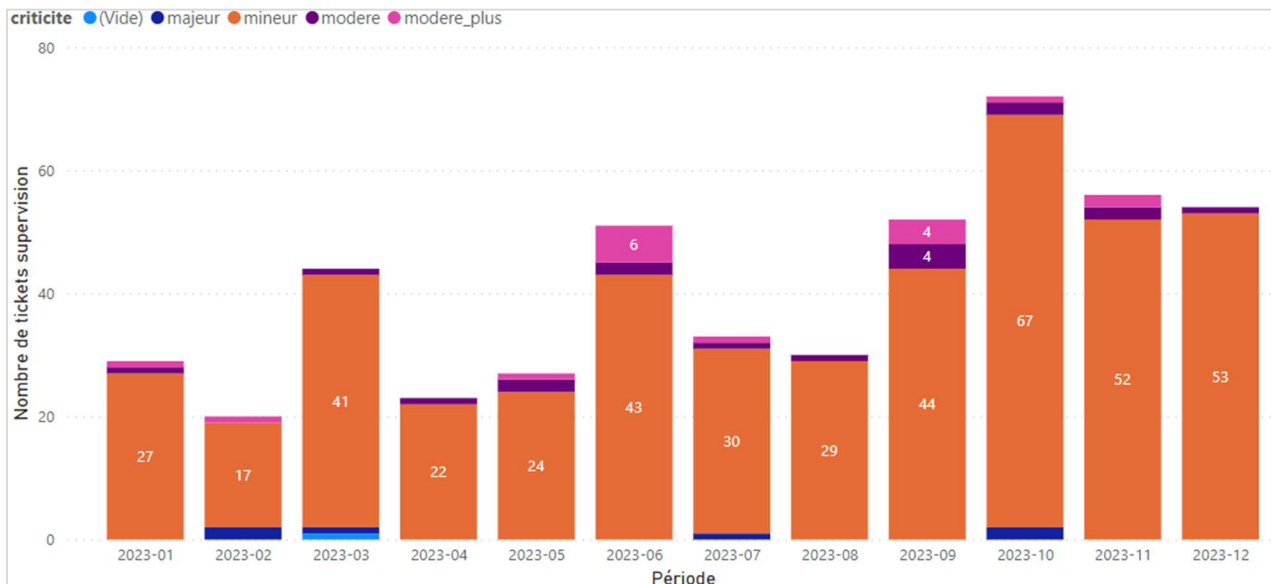
Le groupe de travail a eu pour objectif :

- D'intégrer les réservations des opérateurs sur les câbles de transport et d'intégrer au fil de l'eau les nouvelles demandes de réservations, tout en respectant le contrat de service opérateur : 6 fibres / OC pour les PM < 525 prises et 12 fibres / OC pour les PM > 525 prises ;
- De corriger les anomalies :
 - Sur les 2877 câbles à 100% en taux de saturation 2, 20 sont des câbles transport qui devraient avoir à minima 30 fibres utilisées. Une vérification unitaire est nécessaire ;
 - Sur les 1334 câbles transport du réseau, 204 câbles sont identifiés avec moins de 30 fibres utilisées ce qui indique un besoin de rattrapage sur les réservations. 13 câbles ont un nombre de fibres utilisées avec un taux de saturation à 0% nécessitant une vérification.

3.2.3. Incidents et sinistres

3.2.3.1. Faits marquants de l'année

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des taux d'incidents détectés en Supervision en 2023



Le tableau ci-dessous présente le nombre de tickets ouverts en 2023

Période	Nombre de tickets ouverts
2023-01	29
2023-02	20
2023-03	44
2023-04	23
2023-05	27
2023-06	51
2023-07	33
2023-08	30
2023-09	52
2023-10	72
2023-11	56
2023-12	54
Total	491

Criticité :

- **Mineur** (pas d'impacts clients) ;
- **Modéré** (impacts clients mais moins que modéré-plus) ;
- **Modéré-plus** (plus de 50 abonnés GP + Pro impactés et moins d'impacts que le majeur) ;
- **Majeur** (50 abonnés Pro et / ou 1000 GP impactés).

En 2023 il y a eu 6 incidents majeurs :

- **Ticket 2657120** : une coupure du 07 au 08 février 2023 a impacté 156 abonnés « GP actifs », 1916 abonnés « GP passif » et 121 abonnés professionnels. Un NTE, un EDG, deux ADR, trois ULT, quatre OLT ont été perdus par suite de la casse d'un bpe provisoire impactant 2 câbles (T18-CA-0000223 + CTR18_STAM_260) ;
- **Ticket 2661821** : une coupure du 13 février 2023 a impacté 46 abonnés « GP actifs », 1517 abonnés « GP passif » et 18 abonnés professionnels. Deux OLT ont été perdus à la suite de la coupure du mauvais lien lors d'une maintenance programmée ;
- **Ticket 2711233** : une coupure du 22 mars 2023 a impacté 98 abonnés « GP actifs », 1459 abonnés « GP passif » et 71 abonnés professionnels. Deux OLT ont été perdus par suite d'un souci de fibre dans une boîte qui aurait été touchée par des intervenants ;
- **Ticket 2847816** : une coupure du 12 juillet 2023 a impacté 222 abonnés « GP actifs », 1687 abonnés « GP passif » et 177 abonnés professionnels. Un ALM, 4 LSR, 6 ALT, 2 EDG, 4 UTL et 7 OLT ont été perdus par suite du vandalisme d'un BPE ;
- **Ticket 2953307** : une coupure du 09 au 10 octobre 2023 a impacté 32 abonnés « GP actifs », 632 abonnés « GP passif » et 70 abonnés professionnels. Un OLT a été perdu par suite d'un impact non prévu sur une opération, l'équipement était absent des rapports ;
- **Ticket 2973887** : une coupure du 25 au 26 octobre a impacté 57 abonnés professionnels. Un EDG a été perdu par suite d'un impact non prévu sur une opération, l'équipement était absent des rapports.

En 2023 il y a eu 17 incidents modérés plus :

- **Ticket 2634884** : une coupure du 18 janvier 2023 a impacté 14 abonnés « GP actifs », 457 abonnés « GP passif » et 14 abonnés professionnels. Deux OLT et un ALT ont été impactés par suite d'un incident ENEDIS ;

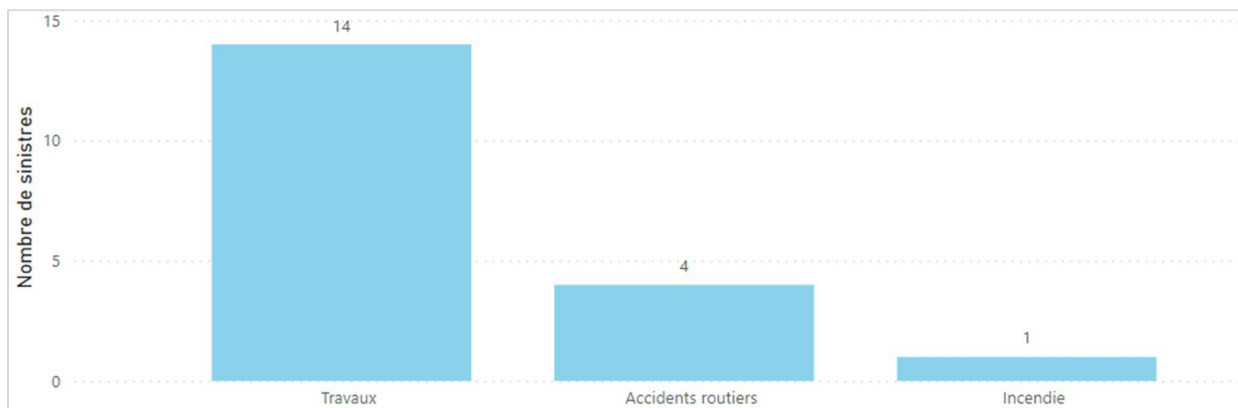
- **Ticket 2672730** : une coupure du 21 février 2023 a impacté 31 abonnés « GP actifs », 102 abonnés « GP passif » et 5 abonnés professionnels. Deux OLT ont été impactés par suite d'une panne de la carte fant-f ;
- **Ticket 2760665** : une coupure du 2 mai 2023 a impacté 13 abonnés « GP actifs », 179 abonnés « GP passif » et 5 abonnés professionnels. Un OLT a été impacté par suite de la coupure d'un câble ;
- **Ticket 2797246** : une coupure du 5 juin 2023 au 6 juin 2023 a impacté 9 abonnés « GP actifs », 180 abonnés « GP passif » et 6 abonnés professionnels. Un OLT, un ULT et un SHL ont été impactés par suite de la montée en température d'une batterie pour défaut de climatisation ;
- **Ticket 2802621** : une coupure du 9 juin 2023 a impacté 57 abonnés « GP actifs », 99 abonnés « GP passif » et 14 abonnés professionnels. Un OLT a été impacté par suite de la coupure d'un câble ;
- **Ticket 2805607** : une coupure du 12 juin 2023 a impacté 82 abonnés « GP actifs », 147 abonnés « GP passif » et 2 abonnés professionnels. Un OLT a été impacté par suite de la coupure d'un câble ;
- **Ticket 2807103** : une coupure du 13 juin 2023 a impacté 21 abonnés « GP actifs », 140 abonnés « GP passif » et 1 abonné professionnel. Un OLT a été impacté par suite d'une chambre vandalisée ;
- **Ticket 2810764** : une coupure du 15 juin 2023 au 16 juin 2023 a impacté 231 abonnés « GP passif » et 10 abonnés professionnels. Un OLT, une ADR et un SPLACC ont été impactés par suite d'un dommage réseau.
- **Ticket 2813745** : une coupure du 18 juin 2023 a impacté 19 abonnés « GP actifs », 142 abonnés « GP passif » et 1 abonné professionnel. Un OLT a été impacté par suite d'un câble sectionné ;
- **Ticket 2813745** : une coupure du 9 juillet 2023 au 10 juillet 2023 a impacté 5 abonnés « GP actifs », 100 abonnés « GP passif » et 3 abonnés professionnels. Un OLT a été impacté par suite d'une perte d'alimentation électrique ;
- **Ticket 2928610** : une coupure du 19 septembre 2023 a impacté 292 abonnés « GP passif » et 19 abonnés professionnels. Un OLT a été impacté par suite de fibres coupées ;
- **Ticket 2930703** : une coupure du 21 septembre 2023 a impacté 448 abonnés « GP actifs », 4112 abonnés « GP passif » et 357 abonnés professionnels. Un OLT a été impacté par suite d'une boucle pendulaire administrative ;
- **Ticket 2938188** : une coupure du 27 septembre 2023 a impacté 42 abonnés « GP actifs », 536 abonnés « GP passif » et 11 abonnés professionnels. Un OLT a été impacté par suite d'un câble coupé ;
- **Ticket 2940850** : une coupure du 28 septembre 2023 a impacté 82 abonnés « GP passif » et 3 abonnés professionnels. Un OLT, deux LSR, un UTL et un ALT ont été impactés par suite d'un câble coupé ;
- **Ticket 2969669** : une coupure du 23 octobre 2023 au 27 octobre 2023 a impacté 489 abonnés « GP passif » et 28 abonnés professionnels. Un SHL, un PMT et un OLT ont été impactés par suite de la casse de deux tambours ;
- **Ticket 2980628** : une coupure du 1^{er} novembre 2023 au 2 novembre 2023 a impacté 91 abonnés « GP actifs », 181 abonnés « GP passif » et 34 abonnés professionnels. Un OLT a été impacté pour donner suite à quatre câbles coupés ;
- **Ticket 2996057** : une coupure du 10 novembre 2023 au 14 novembre 2023 a impacté 91 abonnés « GP actifs », 181 abonnés « GP passif » et 34 abonnés professionnels. Un OLT, un PMT et un SHL ont été impactés par suite de la casse d'un tambour.

La liste détaillée des incidents est disponible en [annexe 11](#).

Le tableau suivant présente les communes impactées par des sinistres en 2023

Commune Sinistre	Date début sinistre	Date fin sinistre	Delais de traitement	Cause Sinistre	Choix Domaine	Type Impact	Type Tiers	Dict
Henrichemont	09/01/2023	02/05/2023	113	Travaux	Domaine Public	Impacts souterrains	Entreprises	DICT
Le Chautay	05/02/2023	20/06/2023	135	Accidents routiers	Domaine Public	Impacts aeriens	Particuliers	Sans objet
Le Blanc	28/02/2023	17/05/2023	78	Accidents routiers	Domaine Public	Impacts aeriens	Particuliers	Sans objet
Buzançais Lieu dit La coudre	12/03/2023	26/10/2023	228	Accidents routiers	Domaine Public	Impacts aeriens	Particuliers	Sans objet
Vatan	03/04/2023	30/08/2023	149	Travaux	Domaine Public	Impacts souterrains	Collectivites ou Syndicats	Sans objet
Saint-Satur	17/04/2023	13/11/2023	210	Travaux	Domaine Public	Impacts souterrains	Entreprises de TP	Non
Nohant-en-Graçay	02/05/2023	19/12/2023	231	Travaux	Domaine Public	Impacts souterrains	Entreprises de TP	DT/DICT
Sainte-Sévère-sur-Indre	31/05/2023			Travaux	Domaine Public	Impacts aeriens	Entreprises de TP	DICT
Saint-Aoustrille	05/06/2023			Travaux	Domaine Public	Impacts souterrains	Entreprises de batiment	Non
Tournon-Saint-Martin	08/06/2023	12/03/2024	278	Travaux	Domaine Prive	Impacts aeriens	Entreprises d espaces verts	DICT
Le Pêchereau	14/06/2023	22/11/2023	161	Travaux	Domaine Public	Impacts aeriens	Entreprises de TP	Sans objet
Saint-Léger-Le-Petit	12/07/2023			Accidents routiers	Domaine Public	Impacts aeriens	Entreprises de transport	Sans objet
Saint-Genou	13/07/2023	22/11/2023	132	Travaux	Domaine Public	Impacts aeriens	Entreprises de TP	DICT
PRISSAC	26/07/2023			Travaux	Domaine Public	Impacts souterrains	Entreprises de TP	Non
Sainte-Solange	27/09/2023	05/03/2024	160	Travaux	Domaine Public	Impacts souterrains	Entreprises de TP	DICT
Palluau-sur-Indre	28/09/2023			Travaux	Domaine Public	Impacts souterrains	Entreprises de TP	Sans objet
Saint-Martin-des-Champs	02/11/2023			Travaux	Domaine Public	Impacts souterrains	Entreprises de batiment	Non
Saint-Florent-sur-Cher	07/11/2023			Incendie	Domaine Public	Impacts aeriens	Particuliers	Sans objet
Mehun-sur-Yèvre	27/12/2023			Travaux	Domaine Public	Impacts souterrains	Entreprises de batiment	Non

Le graphique suivant présente la répartition des sinistres par typologie en 2023



En 2023 dix-neuf sinistres ont été dénombrés.

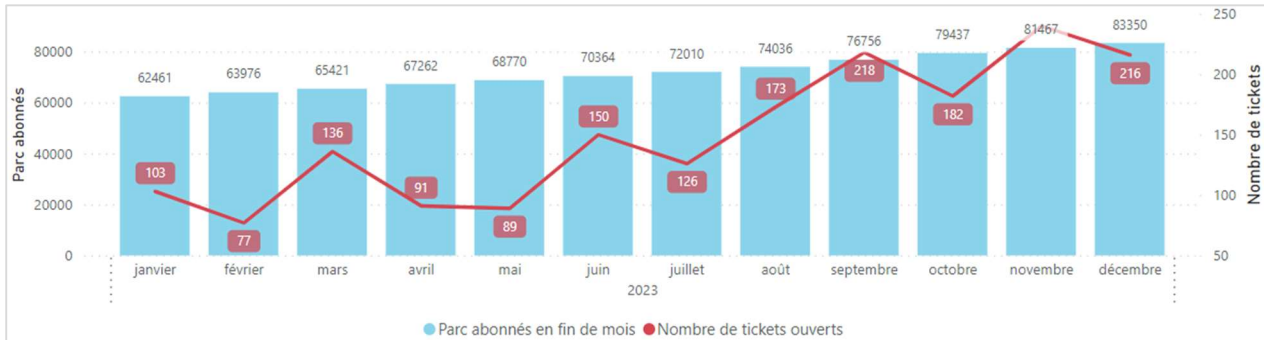
Il y a eu un sinistre de plus en 2023 par rapport à 2022.

La liste détaillée des sinistres est disponible en [annexe 12](#).

3.2.3.2. Evolution mensuelle du taux d'incident par abonné sur le parc résidentiel et sur le parc des entreprises

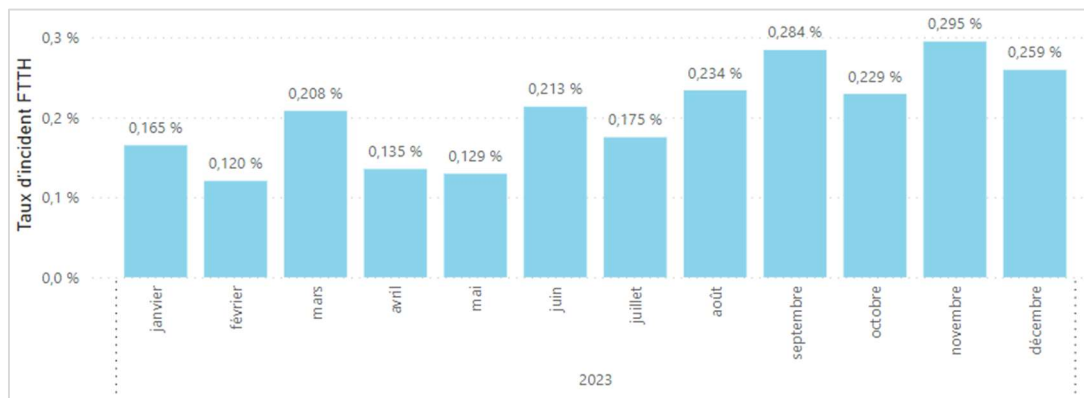
INCIDENTS ABONNES RESIDENTIELS

Le graphique suivant présente le nombre d'incidents mensuel des abonnés FTTH GP en 2023



Le tableau et le graphique suivant présentent le taux d'incident mensuel des abonnés FTTH GP en 2023

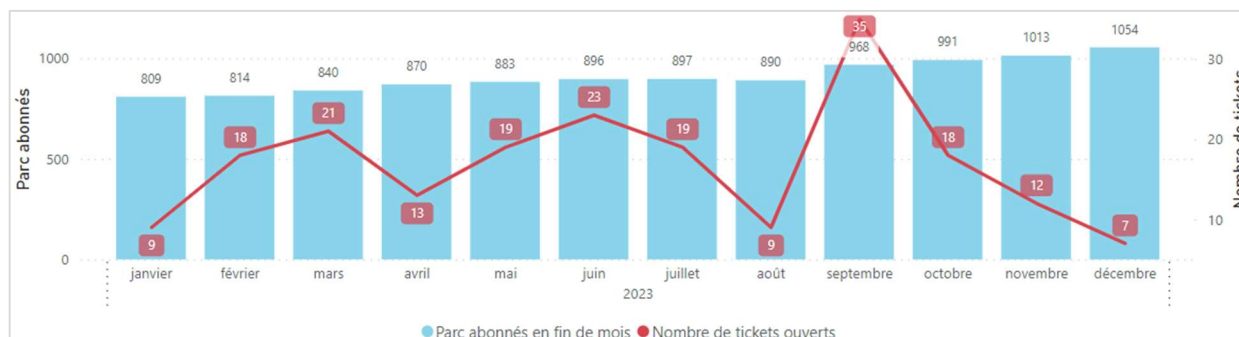
Année	Mois	Parc abonnés en fin de mois	Nombre d'incidents	Taux d'incident
2023	janvier	62461	103	0,165 %
	février	63976	77	0,120 %
	mars	65421	136	0,208 %
	avril	67262	91	0,135 %
	mai	68770	89	0,129 %
	juin	70364	150	0,213 %
	juillet	72010	126	0,175 %
	août	74036	173	0,234 %
	septembre	76756	218	0,284 %
	octobre	79437	182	0,229 %
	novembre	81467	240	0,295 %
	décembre	83350	216	0,259 %



Le taux d'incident FTTH GP est resté stable en 2023 malgré un nombre d'abonnés augmentant mensuellement.

INCIDENTS SUR LES PRODUITS PROFESSIONNELS

Le graphique suivant présente le nombre d'incidents mensuel des produits professionnels en 2023



Le tableau et le graphique suivant présentent le taux d'incident mensuel des produits professionnels en 2023

Année	Mois	Parc abonnés en fin de mois	Nombre d'incidents	Taux d'incident
2023	janvier	809	9	1,112 %
	février	814	18	2,211 %
	mars	840	21	2,500 %
	avril	870	13	1,494 %
	mai	883	19	2,152 %
	juin	896	23	2,567 %
	juillet	897	19	2,118 %
	août	890	9	1,011 %
	septembre	968	35	3,616 %
	octobre	991	18	1,816 %
	novembre	1013	12	1,185 %
	décembre	1054	7	0,664 %



Le taux d'incident mensuel reste stable sur l'année 2023 en dehors du mois de septembre pour lequel le swap de boîte T18-BPE-00052-01 a fait augmenter les taux d'Entreprises Pro impactées.

3.2.3.3. Quantité des interventions de maintenance par segment de réseau (Infrastructure passive, Infrastructure optique, Equipements tertiaires des sites) sur l'année

Les opérations de maintenance préventive correspondent à des interventions d'entretien et de révision des éléments de l'infrastructure du réseau afin de les maintenir dans des conditions de fonctionnement optimales. Les inspections et observations systématiques permettent de détecter et de corriger les problèmes avant l'apparition d'une panne.

48 sites NRO, 404 armoires de rue PM, 26 PRM ont fait l'objet de visites de maintenance préventive sur l'année 2023.

NRO

La maintenance préventive des NRO obéit à la périodicité ci-dessous :

Type de site	Contrôle	Nbre/an
NRO	Contrôle Climatisation	2
NRO	Atelier Energie	1
NRO	Détection Incendie et Extinction Automatique	1
NRO	CER + TGBT + Bloc Eclairage	1
NRO	Extincteur	1
NRO	Contrôle Accès + Sonde Environnement	1

Les gammes par type d'opération sont fournies en [annexe 13](#) et le détail des sites est fourni en [annexe 14](#).

Les horaires d'interventions pour les maintenances préventives sont définis afin de minimiser les impacts potentiels et garantir une qualité de service auprès des clients du réseau. Notamment, les interventions sur les équipements sensibles et celles qui auraient potentiellement un impact sur le service si un problème intervenait pendant cette maintenance sont effectuées de nuit.

MAINTENANCE EFFECTUEE DE NUIT (ENTRE 3H ET 6H)

- Atelier d'énergie 48V (annuelle) ;
- Onduleur (annuelle) ;
- Contrôle réglementaire électrique (annuelle) ;
- Coupure EDF et basculement sur production Groupe électrogène (*annuelle*).

MAINTENANCE EFFECTUEE DE JOUR

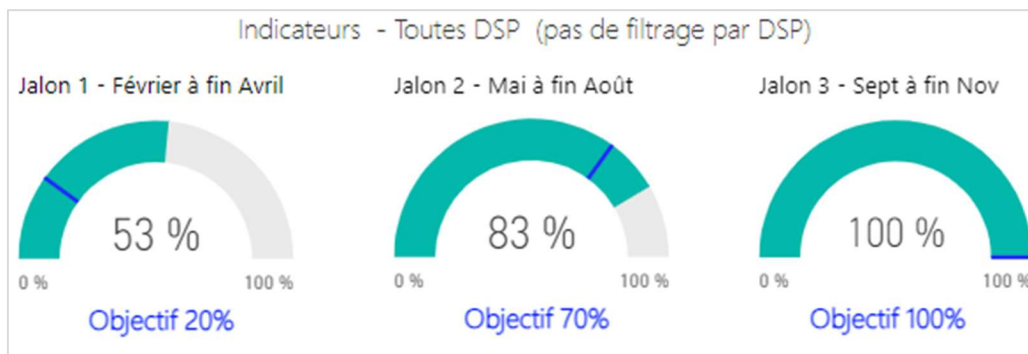
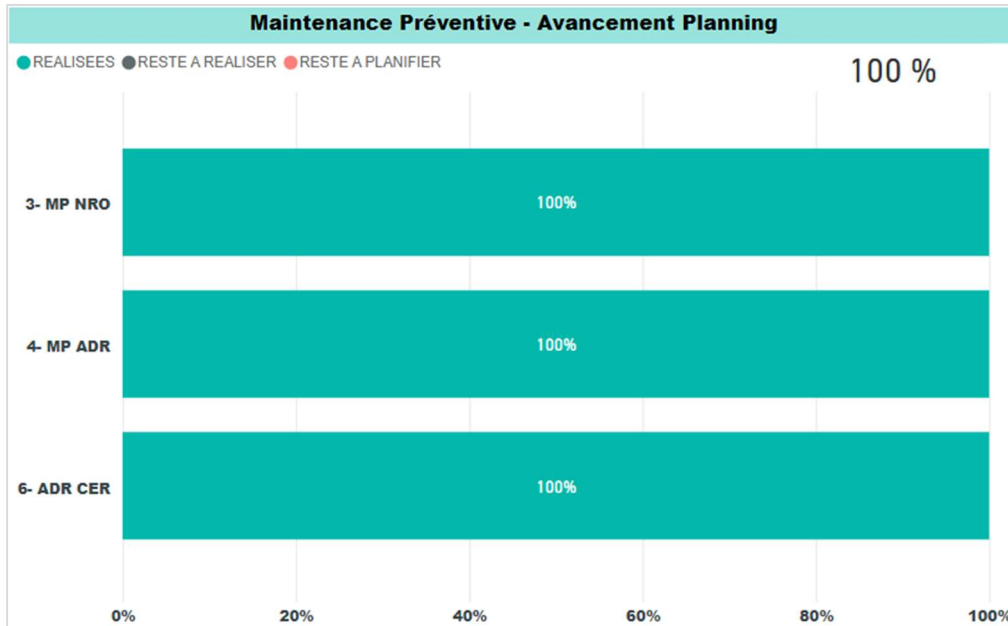
- Contrôle incendie (*annuelle*) ;
- Climatisation (*biannuelle*) ;
- Test d'étanchéité (annuelle) ;
- Maintenance du Groupe Electrogène (annuelle) ;
- Contrôle d'accès (annuel).

D'AUTRES TESTS ONT ETE EFFECTUES

- Consommations électriques ;
- Tests batteries ;
- Remontées des alarmes environnements ;
- Nettoyage/Débroussaillage.

ARMOIRES DE RUE ET LOCAUX TECHNIQUES

Des actions préventives de changement des filtres, de vérification de la ventilation et de nettoyage (avec pose de raticide) ont été réalisées en 2023 sur 100% des sites en exploitation (armoires de rue et locaux techniques).



Le tableau suivant présente les défauts constatés par typologie

DEFAULT	U1: A programmer immédiatement	U2: A Corriger Rapidement	U3: A corriger Non Urgent	Total
Serrure endommagée ou absente sur ADR Axione	37			37
Dégradation Mécanique sur Armoire Axione			34	34
Tag ou Affichage			32	32
Jarretière Mal ou Non connectée	30			30
Tiroir endommagé ou non fonctionnel			20	20
Éléments mal ou non identifiés			15	15
Non Catégorisé - Filin trappe free-cooling cassé = à remplacer		9	1	10
Absence de protection contre les contacts directs	8			8
Étanchéité de certains éléments			5	5
Manque ou absence d'élément de fixation (Vis ...)			5	5
Dégradation Mécanique sur Luminaire		4		4
Élément non détecté par Alarme	4			4
Défaillance du Bloc Autonome (Batterie)		2		2
Défaut Prise de terre	2			2
Logette ENEDIS Endommagée	2			2
Propreté du site			2	2
Réenclicheur / Disjoncteur hors service ou endommagé			2	2
Absence de différentiel	1			1
Dégradation Mécanique sur ADR/SHL/TDR		1		1
Degré de protection de l'enveloppe insuffisant sur ADR/SHL/TDR	1			1
Eclairage de sécurité défectueux		1		1
Extracteur HS, Inversé, Bouché ou Non raccordé	1			1
Non Catégorisé - bruit dans caisson ext - intervention BYES à planifier	1			1
Non Catégorisé - câble filin free-cooling à remplacer		1		1
Non Catégorisé - Dispositif de mise à l'état de repos ou de veille			1	1
Non Catégorisé - FILIN TRAPPE FREE COOLING CASSE : à remplacer			1	1
Présence d'animaux nuisibles (guêpe, serpents, rongeurs...)	1			1
Total	88	18	118	224

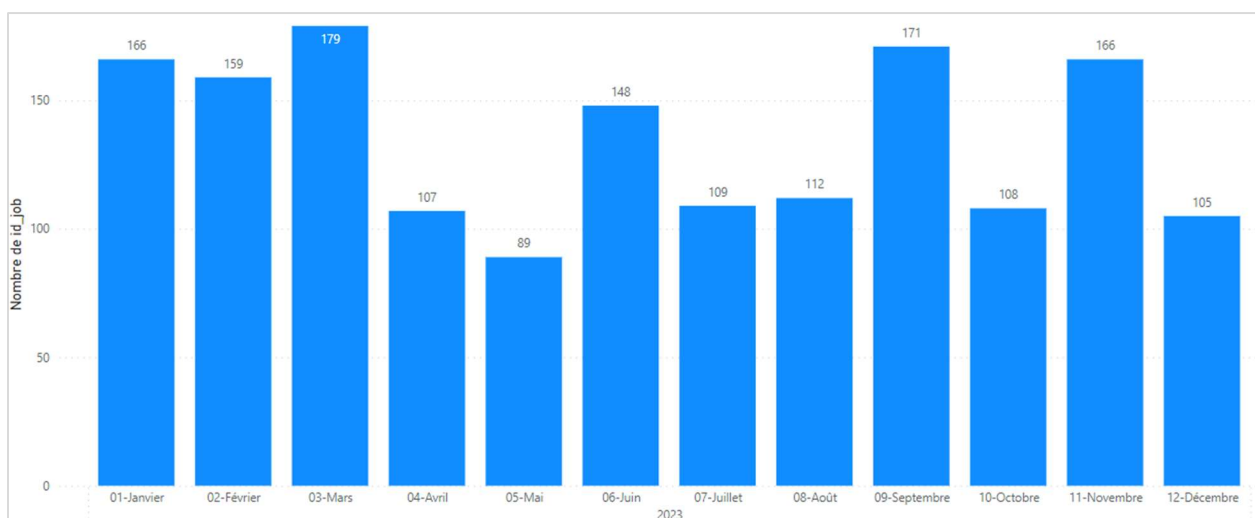
Les deux tiers des défauts sont manifestement liés au mode STOC et la mauvaise qualité des interventions des sous-traitants des opérateurs.

3.2.3.4. Evolution mensuelle de la répartition des interventions de maintenance curative entre les interventions programmées et celles réalisées immédiatement

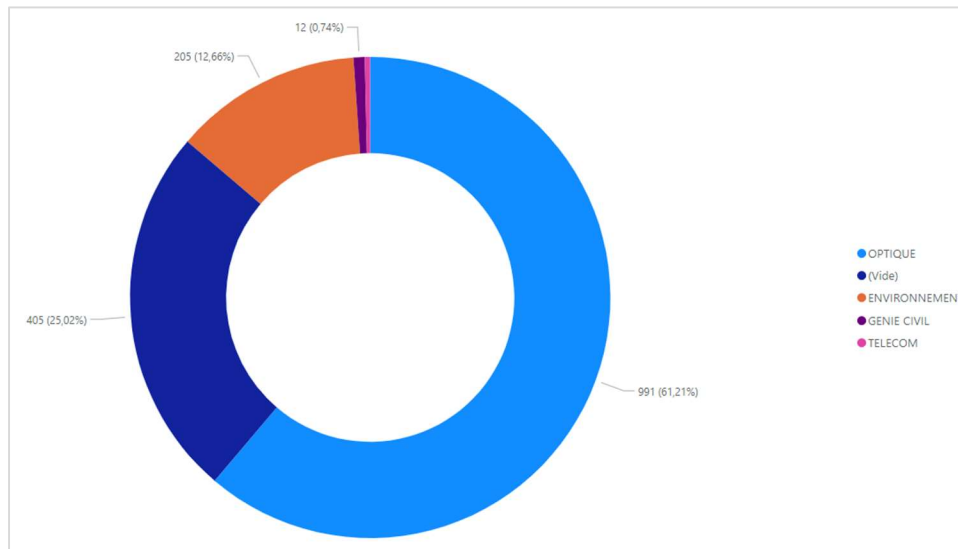
Les opérations de maintenance curative permettent de résoudre les incidents réseaux.

VOLUME GLOBAL

Le graphique suivant présente le nombre mensuel d'opérations de maintenance curative réalisé en 2023



Le graphique suivant présente la répartition des opérations de maintenance réalisées en 2023 par catégorie



Une augmentation du nombre d'interventions curatives est constatée sur le réseau, 1619 (dont 1091 pour le Cher et 528 pour l'Indre) en 2023 contre 1051 en 2022.

La croissance du nombre d'abonnés et du parc réseau entraîne logiquement l'augmentation des opérations tout particulièrement sur la catégorie optique.

Le tableau suivant présente le nombre d'interventions réalisées en 2023 par typologie

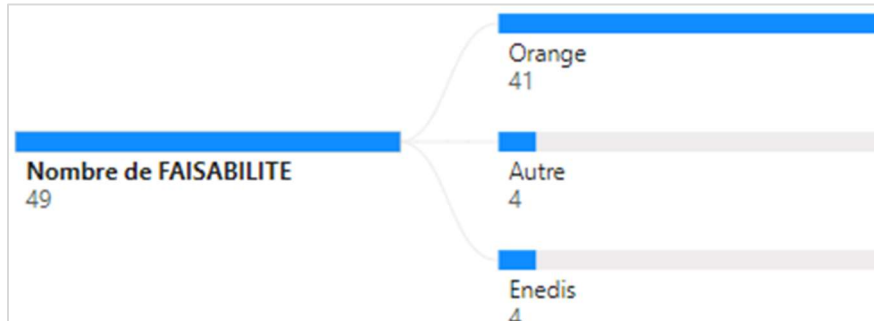
Types d'interventions		Arbo.
1623		
Nombre de visites techniques	177	10,91 ...
Nombre d'expertises (Vide)	(Vide)	(Vide)
Nombre d'inters curatives	1446	89,09 ...

Le tableau suivant présente la répartition des interventions curatives réalisées en 2023 par type de défaut

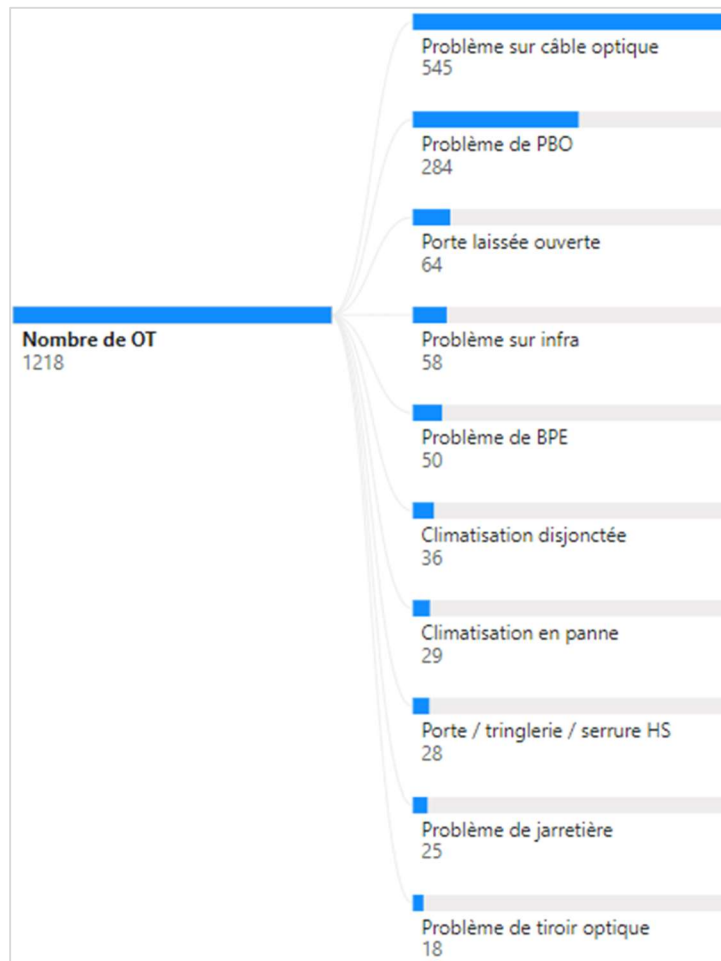
Faisabilité	%	Arbo.
1446	89,09 %	
Défauts sur infra tierce	49	3,39 %
Défaut sur infra Axione	1218	84,23 %
Autres	179	12,38 %

DECOMPOSITION DES INTERVENTIONS

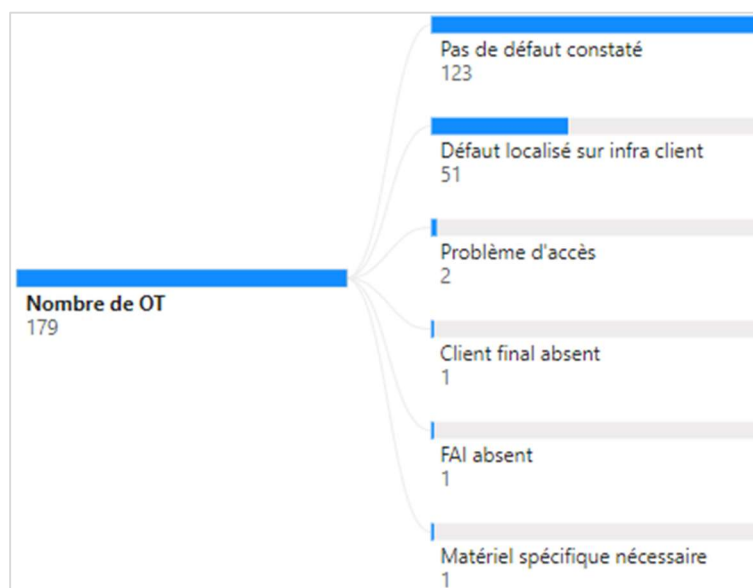
Le graphique suivant présente la répartition des défauts constatés en 2023 sur les infrastructures Tiers



Le graphique suivant présente la répartition des défauts constatés en 2023 par ordre de travail (OT) sur infrastructures BTHD



Le graphique suivant présente la répartition des autres défauts par ordre de travail constatés en 2023



3.2.4. Mise En Service (MES) des services

MES des services selon les délais contractuels de la DSP

Rappel des règles de lecture FTTH Actif / Passif :

- Le seuil 1 correspond à 95% des commandes selon les seuils contractuels pour chaque typologie des Parcs FTTH passif et actif ;
- Le seuil 2 correspond à 100% des commandes selon les seuils contractuels pour chaque typologie pour les mêmes Parcs ;
- Les colonnes grises correspondent au nombre de commandes dépassants les seuils 1 et 2 ;
- Les commandes hors délais en FTTH Actif peuvent être liées à deux types de retards :
 - Créneaux non disponibles dans les seuils responsabilité Axione ;
 - Créneaux disponibles dans les seuils mais choix du client et ou FAI de prendre au-delà.

Le tableau ci-dessous présente le délai de MES des services actifs et passifs en 2023

Service	Nb lignes actives début de période	Nb lignes actives fin période	Nombre de commande MES dans la période	Service	Nb de cmde MES seuil 1	Taux de cmde MES dans les délais Seuil 1	Seuil 1: nb jours	Nb de cmde MES seuil 2	Taux de cmde MES dans les délais Seuil 2	Seuil 2: nb jours	Nb cmde MES hors délais	Taux de cmde mes hors délais	Délai moyen des MES hors délais	Cumul du nb de jours hors délais
Fibre Office SLA Parc				Fibre Office SLA										
Ftth passif	59 454	82 166	33 889	Ftth passif										
Ftth passif-SLA 10JO-GC privé		1	1	Ftth passif-SLA 10JO-GC privé			N/A			N/A				
Ftth passif-SLA 10JO-GC publique	198	245	61	Ftth passif-SLA 10JO-GC publique			N/A	11	18,03 %	90	50	81,97 %	165	3 732
Ftth passif-SLA 10JO-Racco long	170	197	48	Ftth passif-SLA 10JO-Racco long	30	62,50 %	30	37	77,08 %	60	11	22,92 %	153	1 022
Ftth passif-SLA 10JO-Sans GC	59 067	81 649	33 721	Ftth passif-SLA 10JO-Sans GC	24 642	73,07 %	16	29 811	88,40 %	30	3 913	11,60 %	58	109 613
Ftth passif-SLA Pro-Sans GC	19	74	58	Ftth passif-SLA Pro-Sans GC	29	50,00 %	16	42	72,41 %	30	16	27,59 %	70	645
Ftth actif	1 613	1 574	228	Ftth actif										
Ftth actif-SLA 10JO-Racco long	21	19		Ftth actif-SLA 10JO-Racco long										
Ftth actif-SLA 10JO-Sans GC	1 577	1 537		Ftth actif-SLA 10JO-Sans GC										
Ftth actif-SLA Parc-Racco long			1	Ftth actif-SLA Parc-Racco long			N/A			N/A				
Ftth actif-SLA Parc-Sans GC			223	Ftth actif-SLA Parc-Sans GC	149	66,82 %	20	185	82,96 %	30	38	17,04 %	70	1 511
Ftth actif-SLA Pro-Sans GC	15	18	4	Ftth actif-SLA Pro-Sans GC	1	25,00 %	20	3	75,00 %	30	1	25,00 %	84	54

Sur les 29 mises en service FTTH Activé avec un retard identifié, 28 proviennent d'un problème de disponibilité des créneaux qui respectent les seuils et 11 proviennent d'un choix de rendez-vous des FAI ou des clients finaux au-delà des seuils contractuels alors que des créneaux sont disponibles.

En ce qui concerne les mises en service FTTH passif, sur la base de la date du CR MES adressé par les OCEN, les délais contractuels ne sont pas toujours respectés sur l'année 2023. Néanmoins ces délais doivent être analysés avec précaution car ils dépendent aussi de la disponibilité du client à son domicile et de difficultés en domaine privé.

Pour autant, il faut souligner que des programmations d'intervention relèvent des OCEN et non de l'OI, associé à des éventuels échecs en domaine public rallongeant les délais de MES, sans compter les dates de communication de CR MAD qui peuvent fortement différer des CR MES. Tout ceci explique des délais importants ou faussés – sur la tranche + de 26 jours :

- **CR MAD** : Compte-rendu de Mise A Disposition, valide l'installation par l'opérateur sur le terrain, au terme de la mise en œuvre de la RO communiquée par l'OI et des éventuels reprovisionnement ;
- **CR MES** : Compte-rendu de Mise En Service, est réceptionné par l'OI, parfois avec un certain délai après la date de MAD sur le terrain (même si l'abonné fonctionne).

Rappel des règles de lecture FTTH Pro :

Le seuil 2 qui est la date contractuelle de livraison initiée à la commande. Les hors délais sous responsabilité client / collectivité / Axione apparaîtront en colonnes grises.

Le tableau ci-dessous présente le délai de MES des services Pro en 2023

Service	Nb lignes actives début de période	Nb lignes actives fin de période	Nombre de commande MES dans la période	Service	Nb de cmde MES seuil 1	Taux de cmde MES dans les délais Seuil 1	Seuil 1: nb jours	Nb de cmde MES seuil 2	Taux de cmde MES dans les délais Seuil 2	Seuil 2: nb jours	Nb cmde MES hors délais	Taux de cmde mes hors délais	Délai moyen des MES hors délais	Cumul du nb de jours hors délais	
<ul style="list-style-type: none"> ▣ Fibre Office ▣ Fibre Office-SLA Pro-Sans GC ▣ Fibre Entreprise ▣ Fibre Entreprise-SLA Plus ▣ Fibre Entreprise-SLA Plus Gold ▣ Fibre Entreprise-SLA Standard ▣ FTTE ▣ FTTE-SLA Plus ▣ FTTE-SLA Standard ▣ IXEN ▣ IXEN-SLA Plus ▣ IXEN-SLA Standard ▣ Transport ▣ Transport-SLA Pro ▣ Hébergement ▣ Hébergement-SLA Plus 	3	13	10	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Fibre Office ▣ Fibre Office-SLA Pro-Sans GC ▣ Fibre Entreprise ▣ Fibre Entreprise-SLA Plus ▣ Fibre Entreprise-SLA Plus Gold ▣ Fibre Entreprise-SLA Standard ▣ FTTE ▣ FTTE-SLA Plus ▣ FTTE-SLA Standard ▣ IXEN ▣ IXEN-SLA Plus ▣ IXEN-SLA Standard ▣ Transport ▣ Transport-SLA Pro ▣ Hébergement ▣ Hébergement-SLA Plus 	3	100,00 %	10	3	100,00 %	10	0	0 %	0	0	0
	279	249	14		7	63,64 %	4	4	36,36 %	76	151	881	53		
	4	4	3		2	66,67 %	1	1	33,33 %	93	53				
	229	206	11		N/A	N/A		N/A	N/A						
	4	32	29												
	72	146	76												
	56	59	3												
	21	21													
	35	38	3												
	1 517	1 786	270												
	1 517	1 786	270												
	170	181	11												
	170	181	11												

Sur les 40 mises en service Pro avec un retard identifié, 5 proviennent d'un délai vendu par l'opérateur commercial non validé par l'opérateur d'infrastructure, 3 proviennent d'un retard de mise en service d'Axione et 32 proviennent d'un retard lié au client final.

3.2.4.1. MES des services selon les délais des contrats passés avec les opérateurs

Rappel des règles de lecture FTTH Actif / Passif :

- Pas d'engagement sur le FTTH Passif ;
- FTTH Actif Engagement de 20 jours pour 95% des commandes ;
- Fibre Office Engagement de 20 jours pour 95% des commandes ;
- Famille de service Pro N/A car engagements identiques aux seuils contractuels de délais de MES DSP.

Le tableau ci-dessous présente le suivi des délais de mise en service comparé aux obligations des contrats opérateurs

Service	Nb lignes actives début de période	Nb lignes actives fin période	Nombre de commande MES dans la période	Service	Nombre de commande MES seuil 1	Taux de cmdé MES dans les délais Seuil 1	Seuil 1: nb jours	Nb cmdé MES hors délais S1	Taux de cmdé mes hors délais seuil 1	Délai moyen des MES hors délais	Cumul du nb de jours hors délais
Ftth passif	59 454	82 166	33 889	Ftth passif							
Ftth passif-SLA 10JO-GC privé		1	1	Ftth passif-SLA 10JO-GC privé			N/A				
Ftth passif-SLA 10JO-GC publique	198	245	61	Ftth passif-SLA 10JO-GC publique			N/A				
Ftth passif-SLA 10JO-Racco long	170	197	48	Ftth passif-SLA 10JO-Racco long			N/A				
Ftth passif-SLA 10JO-Sans GC	59 067	81 649	33 721	Ftth passif-SLA 10JO-Sans GC			N/A				
Ftth passif-SLA Pro-Sans GC	19	74	58	Ftth passif-SLA Pro-Sans GC			N/A				
Ftth activé	1 613	1 574	228	Ftth activé							
Ftth activé-SLA 10JO-Racco long	21	19		Ftth activé-SLA 10JO-Racco long							
Ftth activé-SLA 10JO-Sans GC	1 577	1 537		Ftth activé-SLA 10JO-Sans GC							
Ftth activé-SLA Parc-Racco long			1	Ftth activé-SLA Parc-Racco long	1	100,00 %	20				
Ftth activé-SLA Parc-Sans GC			223	Ftth activé-SLA Parc-Sans GC	149	66,82 %	20	74	33,18 %	48	2 061
Ftth activé-SLA Pro-Sans GC	15	18	4	Ftth activé-SLA Pro-Sans GC	1	25,00 %	20	3	75,00 %	45	74
Fibre Office	3	13	10	Fibre Office							
Fibre Office-SLA Pro-Sans GC	3	13	10	Fibre Office-SLA Pro-Sans GC	8	80,00 %	20	2	20,00 %	89	137

Sur les 79 commandes FTTH Activé hors délais, 13 proviennent d'un manque de créneaux Axione dans le seuil des 20 jours et 66 du choix du FAI ou du client de prendre un RDV au-delà du seuil contractuel malgré des créneaux disponibles.

3.2.5. PCA (Plan de continuité d'activité)

Le Plan de continuité d'activité est nécessaire pour se préparer au mieux à l'occurrence des évènements et pour en limiter les impacts sur le SI Métier et sur le réseau.

Axione, en tant qu'exploitant du réseau Berry Fibre Optique, a donc mis en place un PCA constitué de 6 plans :

- Plan Cyberdéfense ;
- Plan Disponibilité du SI ;
- Plan Séisme ;
- Plan Crise sanitaire ;
- Plan Destruction NRO ;
- Plan Tempête (neige, vent, inondation, orage).

Ces plans décrivent les procédures opérationnelles et outils prévus pour assister la cellule de crise ayant à gérer une situation, pour laquelle l'agence en charge du maintien en condition opérationnelle ne peut – à elle seule – remettre en état de fonctionnement l'infrastructure réseau impactée, remettre en service les sites techniques, sans être durablement débordée, et les SLA contractuels fortement dégradés.

Ils visent à faciliter le travail et accélérer les résultats de la cellule de crise.

Plan Cyberdéfense :

Ce document est construit autour du scénario d'une cyberattaque impactant directement ou indirectement le système d'information d'Axione.

L'ensemble du cycle de vie d'une crise y est décrit :

- Le synoptique de déclenchement de la crise ;
- L'organisation spécifique des cellules de crise, leurs rôles respectifs et activités détaillées ;
- La stratégie de redémarrage du système d'information en fonction de l'impact de la crise ;
- La sortie de crise ;
- Les bonnes pratiques de capitalisation d'expérience.

A travers les différentes phases de la crise, des conseils sur les mesures d'urgence sont abordés, les mauvais réflexes sources de suraccident, les mesures conservatoires vis-à-vis de l'actif que représente le SI. Ces outils ou procédures ont vocation à pouvoir être utilisés pour d'autres scénarios du PCA (Plan CyberAttaque), ou tout simplement lors de crises qui ne déclenchent pas le PCA. La liste des personnes (avec leur rôle) impliquées dans une crise est précisée.

Plan Disponibilité du SI :

Ce document est construit autour du scénario d'une perte de tout ou partie des services critiques ou essentiels du Système d'Information Métier (SIM), qui va impacter directement ou indirectement l'activité de l'entreprise. Le SIE (Système d'Information Essentiel) est défini à date comme étant l'ensemble des services nécessaires au NOC (Networks Operation Center) pour assurer son activité sur l'existant (mode RUN).

L'ensemble du cycle de vie d'une crise continuité du SI Métier y est abordé :

- Le synoptique de déclenchement de la crise continuité du SI Métier ;
- L'organisation spécifique des cellules de crise, leurs rôles respectifs et activités détaillées ;
- La stratégie de redémarrage du système d'information Métier en fonction de l'impact de la crise ;
- La sortie de crise ;
- Les bonnes pratiques de capitalisation d'expérience, en particulier la capacité à tester le plan.

Le document décrit les différentes phases de la crise continuité du SI Métier, prodigue des conseils sur les mesures d'urgences, pointe les mauvais réflexes sources de suraccident et identifie les mesures conservatoires vis-à-vis de l'actif que représente le SI Métier. Ces outils ou procédures ont également vocation à pouvoir être utilisés lors de crises qui ne déclenchent pas le PRA-SI.

Plan Crise sanitaire :

Ce document décrit les procédures opérationnelles et outils prévus pour assister la cellule de crise Axione ayant à gérer une situation de crise sanitaire, et plus généralement de situation de confinement de son personnel sur tout ou partie du territoire par suite d'une décision de l'Autorité (territoriale ou nationale).

Du fait de son activité d'opérateur, Axione se doit de maintenir opérationnelles ses infrastructures de réseaux et les services qu'elle supporte (demande du Gouvernement dans son courrier du 25/03/2020 à la filière télécom).

Les procédures décrites dans le document ont pour objectif de faciliter le travail et accélérer les résultats de la cellule de crise pour :

- Mobiliser ses équipes, malgré :
 - L'éloignement géographique ;
 - Des objectifs contractuels avec des clients qui ne sont pas toujours solidaires les uns des autres ;
- Mobiliser les ressources matérielles nécessaires à la reconstruction dans un contexte où l'activité principale concerne l'exploitation et non la construction ;
- Mobiliser les ressources humaines et matérielles au-delà de l'entreprise (dans le groupe Bouygues, chez les fournisseurs, chez les partenaires, dans la société civile, voire réquisition de ressources via les préfetures).

La liste des personnes (avec leur rôle) impliquées dans une crise sanitaire est précisée.

Plan Séisme :

Priorité revue pour ce plan qui est en agrégation de l'ensemble des plans, il sera développé en 2024.

Plan Destruction NRO et plan Tempête :

Les moyens que le délégataire a déployés peuvent répondre à la fois au plan destruction d'un NRO et au plan tempête et permettent de :

- Limiter les pertes et la durée de la crise (NRO mobile, GE, Clim, ADR) ;
- Organiser la réaction opérationnelle (Etude de faisabilité) ;

- Être en mesure de tenir les engagements pris (Astreintes partenaires, pré réservation, maintenance, formation) ;
- Assurer le maintien des activités essentielles (Stock infra passive et actif).

Ces documents sont amenés à vivre et à être révisés chaque année.

L'ensemble de cette démarche donne accès à :

- Un service de 3 NRO Mobiles pré-équipés, répartis sur tout le territoire national :
 - Zone Nord ;
 - Zone Ouest, dont dépend Berry THD ;
 - Zone Centre-Sud.
- Un stock national de spare d'équipements passifs :
 - 180 PBO/BPE ;
 - 300 Poteaux bois ;
 - 6 Massifs béton ;
 - 31km de câbles ;
 - 28 ADR pré-connectées ;
 - 13 GE de 18kwa ;
 - 23 Climatisations ;
 - Des études de faisabilités échelonnées sur 4 ans qui permet de définir sur chaque site NRO, la future position du NRO Mobile, les autorisations nécessaires ;
 - La maintenance des équipements ;
 - Et une pré-réservation des moyens techniques et logistiques avec astreintes auprès des partenaires et fournisseurs en Génie-civil, Transport, poteaux, GE et Nacelles.

A travers les engagements de moyens décrits ci-après, cela prépare au mieux à répondre à des évènements exceptionnels afin de :

- Réduire la probabilité d'occurrence d'un arrêt des activités ;
- Eviter un arrêt brutal des activités ;
- Limiter les impacts d'un arrêt sur les activités de l'organisation.

3.2.6. Campagne d'audits PM / PBO

Dans le cadre du pilotage du contrat STOC, il est apparu nécessaire pour Berry THD de pouvoir contrôler la qualité des interventions des techniciens sous-traitants des opérateurs commerciaux dans les infrastructures mises à leur disposition compte tenu du nombre significatif d'interventions au sein des PM.

A chaque raccordement, les opérateurs installent une jarretière optique entre leurs équipements (coupleurs) et le câblage abonné (distribution). Ces opérations sont réalisées directement par les opérateurs et leurs sous-traitants, comme la réglementation l'autorise.

Berry THD, en tant qu'Opérateur d'Infrastructure (OI), a pour responsabilité de maintenir l'intégrité du Réseau. Dans ce cadre, Berry THD a poursuivi en 2023 la démarche d'audits des PM initiée les années précédentes, et mis en place des audits du raccordement client.

La politique d'audits de Berry THD a pour but de vérifier la conformité et la sécurité des infrastructures passives du parc. Cela comprend des vérifications :

- De la qualité de mise en œuvre des équipements ;

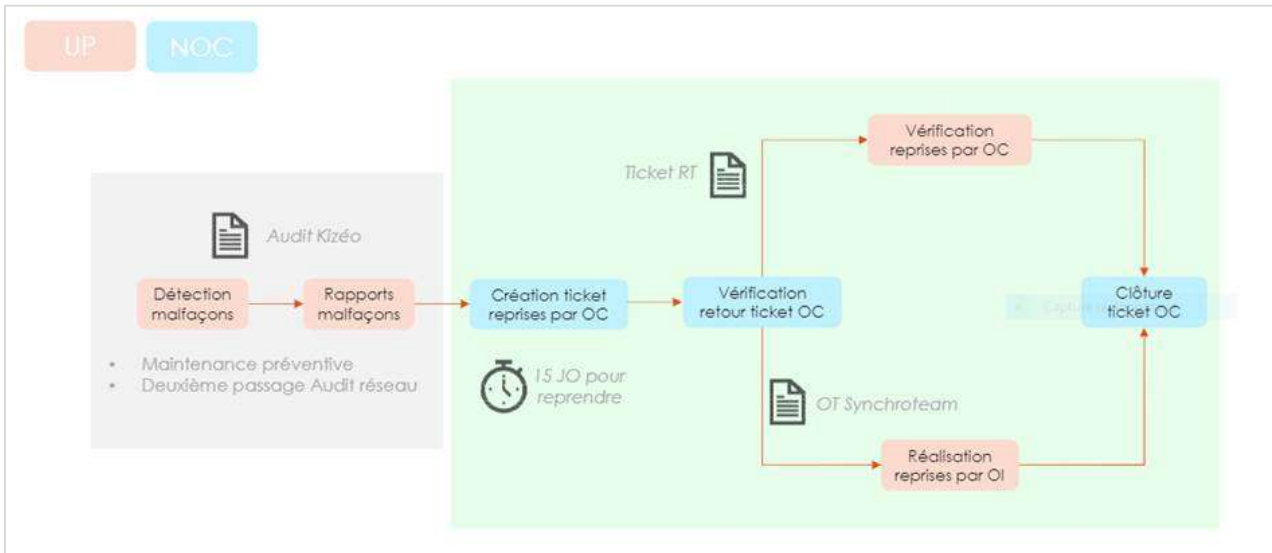
- De la conformité aux normes réglementaires, de sécurité et contractuelles.

PM : 1 passage lors de la maintenance préventive + 1 passage en mode campagne.

NRO - POP : 1 passage lors de la maintenance préventive.

PROCESS AUDITS PM

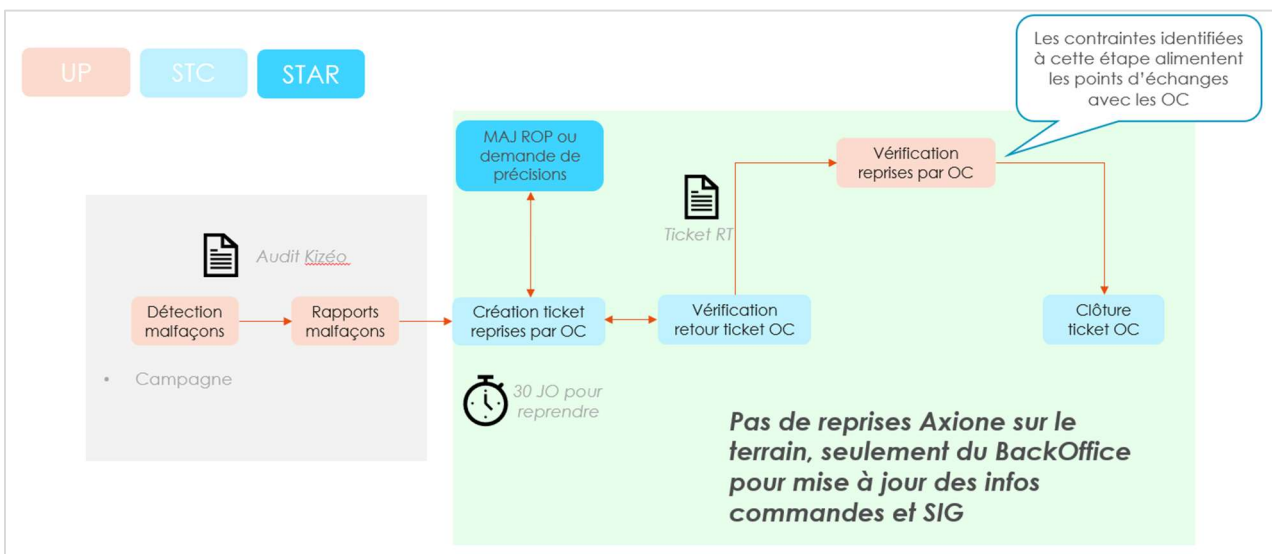
Le schéma suivant décrit le processus d'audits PM mis en œuvre



Comme indiqué dans le schéma ci-dessus, à l'issue de l'audit les malfaçons relevées font l'objet d'un rapport qui est adressé directement à chaque opérateur concerné. Ces derniers ont alors la possibilité de corriger ces malfaçons dans un délai contraint. Sans intervention de leur part, Berry THD réintervient sur le terrain pour rectifier la situation et facture l'opérateur concerné pour le travail de reprise réalisé.

PROCESS AUDITS PBO

Le schéma suivant décrit le processus d'audits PBO mis en œuvre



CHIFFRES CLES 2023

- **742** PM ont été audités dont 404 dans le cadre de la maintenance préventive ;
- **3279** malfaçons ont été relevées ;
- **1274** tickets ont été générés pour la reprise des malfaçons, dont 207 repris par Axione et 1067 envoyés aux opérateurs ;
- **2028** tickets ont été générés pour la reprise des malfaçons par l'Audit IA Malfaçons, dont 89 repris par Axione et 1939 envoyés aux opérateurs ;
- **38** PM ont été déclarés comme critique et repris par Axione ;
- **150** chambres ont été auditées ;
- **85** audits PBO ont été réalisés ;
- **45** boîtes de RIP 1 ont été auditées en 2023.

Des malfaçons ont été constatées sur 77.6% des PM audités et tous les opérateurs sont concernés.

Les causes principales sont les suivantes :

- Techniciens sous-traitants des opérateurs non respectueux de la bonne mise en œuvre des jarretières ;
- Non dépose des jarretières à zéro ;
- Casse des éléments du bâti (serrures / charnières / portes / éléments de cheminement des jarretières / ...) ;
- Propreté du site.

En amont de ces audits PM, Berry THD utilise l'intelligence artificielle pour détecter les malfaçons au niveau du PM, grâce aux photos transmises dans le compte-rendu d'intervention.

3.3. Autres indicateurs

3.3.1. Engagements en matière de développement durable et démarches RSE

LA RESPONSABILITE AU CŒUR DU PROJET D'ENTREPRISE

Afin d'anticiper la fin progressive des grands marchés de fibre optique et se projeter dans une nouvelle double décennie de succès, Axione a entamé un plan de transformation majeur : Axione5. Ce projet d'entreprise s'articule autour de cinq ambitions majeures : s'ancrer dans les territoires, réduire son impact environnemental, faire progresser les femmes et les hommes, développer de nouveaux métiers et exercer une influence positive sur son secteur.

Face aux défis sociaux, sociétaux et environnementaux, Axione fait le choix de porter haut son ADN de création et de partage de la valeur, en se rapprochant toujours plus des territoires pour maximiser son impact, et contribuer à construire un progrès équitable et utile.

La stratégie RSE est la véritable colonne vertébrale du projet d'entreprise d'Axione. Elle repose sur trois grandes ambitions :

- **Servir les territoires** : être l'acteur de référence au service de la transition numérique des territoires et des organisations ;
- **Préserver l'environnement** : concilier exigence environnementale et services numériques ;
- **Faire prospérer les femmes et les hommes** : être un employeur de référence inscrit durablement dans les territoires.

Sur chacune de ces trois ambitions, des chantiers et des objectifs RSE ont été définis à horizon 2025, voire 2030 sur la stratégie carbone.

Les 3 grandes ambitions de la stratégie RSE d'Axione :



LE PROJET D'ENTREPRISE AXIONE5

Fin 2022, Axione a entamé un plan de transformation majeur à horizon 2025 : Axione5. L'entreprise souhaite devenir un acteur de référence des nouveaux usages, libérer les énergies en régions pour saisir les opportunités offertes par la digitalisation et par-dessus tout être un acteur engagé des transitions écologiques et sociétales.

Ce projet d'entreprise s'articule autour de cinq axes :

- Agir pour le **progrès** :

Contribuer à l'aménagement des territoires connectés et durables grâce au numérique et devenir un acteur majeur de l'entreprise 4.0.

- Agir pour les **territoires** :

Se rapprocher des territoires pour répondre aux nouvelles attentes en local.

- Agir pour la **transformation des marchés** :

Générer des impacts positifs et accroître l'influence d'Axione.

- Agir pour le **climat** :

Réduire l'impact environnemental des équipements, infrastructures et services.

Le bilan carbone 2023 d'Axione et de Berry THD est consultable en [annexe 25](#).

- Agir pour les **femmes et les hommes d'Axione** :

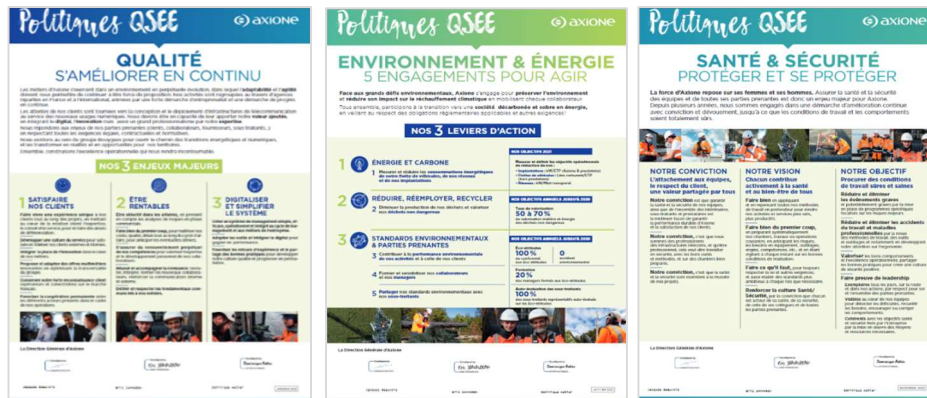
Favoriser l'équilibre de tous autour d'un bien commun.

CERTIFICATIONS QSE

Axione est certifié Qualité, Sécurité, Environnement. Nos politiques dédiés Axione s'intègrent dans les démarches définies par notre actionnaire majoritaire Bouygues Energies et Services.

Cela nous permet à la fois de bénéficier de l'expérience de l'ensemble des entités du Groupe et de concevoir des dispositifs propres à nos activités :

Axione s'appuie sur les normes et réglementations françaises et européennes pour l'exécution des Prestations.



Axione possède un abonnement à la base COBaz, disponible à tous ses collaborateurs pour :

- Accéder au texte intégral de la collection complète des normes françaises dont les DTU et les Eurocodes (sauf normes n'existant qu'en version papier telle que la norme NF P18-503) ;
- Réaliser de la veille normative sur les normes françaises ainsi que sur les normes d'autres origines.

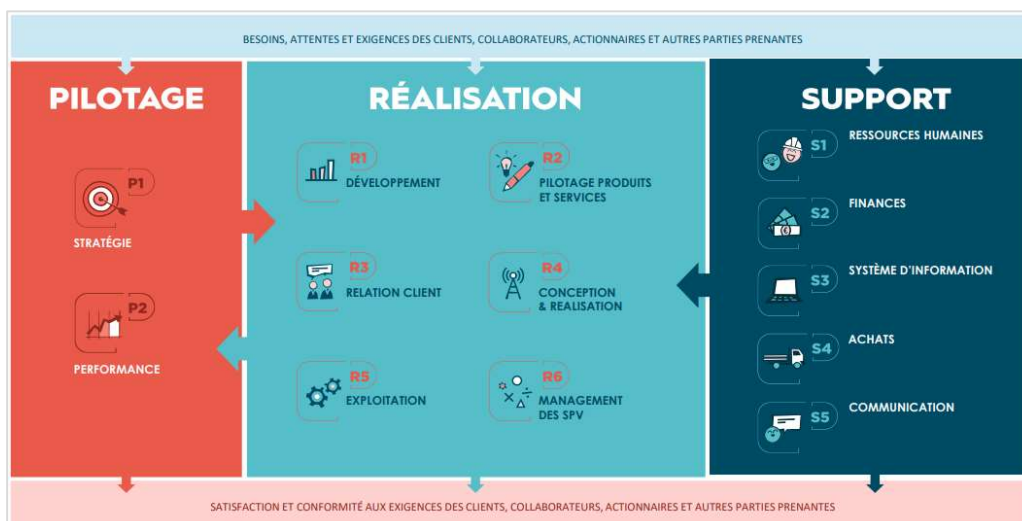
Au-delà des normes, Axione s'appuie également sur les dossiers et les fiches de l'INRS, l'OPPBTB, etc.

Axione dispose d'un système certifié intégré qui décline les normes :

- ISO 9001 | Qualité ;
- ISO 14001 | Environnement ;
- ISO 45001 | Sécurité.



Le système de management de la qualité, sécurité et environnement est décliné à travers chacun de nos 13 processus :



Axione applique une démarche d'amélioration continue dans le but d'augmenter régulièrement l'efficacité rendue au Client lors de l'exécution du contrat et de maintenir la Qualité du produit et du service, service, de maîtriser notre impact environnemental et d'améliorer les conditions de santé et sécurité de nos intervenants.

Cette démarche comprend la surveillance et la mesure des démarches qualité, santé, sécurité et environnement, le traitement des problèmes, les actions d'amélioration et de prévention utiles.

IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DU PROJET

Sur le territoire de Berry THD, les impacts socio-économiques du projet ont fait l'objet d'une évaluation tous les trois ans.

Les 2 secteurs les plus impactés par le projet Berry THD sont le BTP et le secteur de la santé, de l'éducation et du social.

Une synthèse 2022 de l'étude nationale et régionale est présentée en [annexe 15a](#) du présent rapport annuel.

RESUME DES ACTIONS ANNUELLES

En matière de protection de l'environnement, les actions qui ont été entreprises sont les suivantes :

- Pour la **gestion des déchets**, afin de minimiser l'impact environnemental de ses activités, Berry THD met en place un Schéma d'Organisation de Gestion des Déchets (SOGED) fondée sur le principe d'économie circulaire, de la réduction des déchets à la source jusqu'au recyclage et à leur valorisation dans la continuité des actions déjà menées.
- Afin de **réduire l'émission de CO2** générée par le parc de véhicules de service et de fonction, la transition progressive de la flotte vers des véhicules hybrides et électriques continue.
En parallèle de la température des bureaux qui avait été diminuée de quelques degrés, un thermostat d'ambiance a été installé afin de limiter la consommation de la chaudière fuel.
- Une **analyse environnementale** a été réalisée par le préventeur et la responsable environnement en avril 2022 qui est consultable en [annexe 15b](#). Des veilles réglementaires seront réalisées afin de s'assurer du respect de la législation.

3.3.2. Engagements en matière de sécurité

3.3.2.1. Résumé des actions annuelles

Que ce soit d'un point de vue construction ou exploitation du réseau, la sécurité est une préoccupation majeure et permanente.

Elle se traduit concrètement par plusieurs actions menées :

- Depuis le mois d'octobre 2021, un préventeur sécurité est affecté en temps complet
- Un accueil sécurité est réalisé systématiquement pour chaque nouveau collaborateur, qu'il soit en CDI, CDD ou intérim ;
- Une sensibilisation sur le thème spécifique de la sécurité au sein de l'agence en charge de la construction et de l'exploitation du réseau. Des formations spécifiques ont été organisées : travaux en bord de routes, Sauveteurs Secouriste du Travail, et utilisation de « lift-plaque » pour la manipulation des tampons de chambres ;
- Chaque technicien reçoit les formations AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) et H0B0 (habilitation électrique) ;
- Des 1/4H sécurité et des audits chantiers réguliers ont rythmé l'année ;
- Une réunion sécurité est organisée avec les sous-traitants et les entreprises de travail temporaire chaque semestre ;

- Depuis décembre 2022 tous les nouveaux sous-traitants font l'objet d'un accueil sécurité ;
- Une journée sécurité est organisée une fois par an afin de sensibiliser et rappeler les règles en matière de sûreté à l'ensemble des collaborateurs.
- Les plans de préventions et de Coordination et les protocoles de chargement et déchargement de toutes les activités de levage sont tenus à jour (risques et conditions d'accès) ;
- Des audits sécurité des véhicules ont été réalisés, chacun est équipé d'une trousse de secours, d'un extincteur, et d'une liste de numéros d'urgence, d'un kit antipollution ;
- Chaque technicien dispose de ses Equipements de Protection Individuelle, de ses habilitations et des plans de prévention à jour. De plus, des outils adaptés sont mis à la disposition des techniciens ;
- Le port de ces équipements et l'usage d'outils adaptés fait l'objet d'une vigilance permanente des équipes encadrantes.

3.3.2.2. Etat des engagements annuels

L'exigence, en matière de prévention santé et sécurité, a pour but de contribuer à l'atteinte des objectifs « zéro accident ». Malheureusement 3 accidents du travail et 4 presque-accidents sont à déplorer sur le périmètre d'activité de Berry THD en 2023 dont voici le détail :

Date	Nature
25/07/2023	Electrisation --> Brulure
08/08/2023	Levage chambre télécom --> Dos + cage thoracique
01/09/2023	Relevé télécom --> chute douleur
07/02/2023 - ST	Déchargement sous HTA --> Heurt de la ligne
23/08/2023	Tranchée --> Heurt HTA
06/09/2023	Pose chambre --> Heurt HTA
06/10/2023	Manœuvre recule --> Chute de deux poteaux béton ENEDIS

- La journée sécurité, organisée une fois par an afin de sensibiliser et rappeler les règles en matière de sûreté à l'ensemble des collaborateurs, a eu lieu le 27.06.2023 et la prochaine est planifiée le 11.06.2024 ;
- Le raccordement des deux systèmes d'alarme de l'agence de Vierzon est effectif ;
- La mise à jour du document unique par agence a été réalisée par le service prévention ;
- Le préventeur a organisé mensuellement une « minute sécurité » aux managers, afin d'aider ces derniers à organiser des « ¼ heure sécurité » ;
- En 2024, des speeds meeting seront organisés par l'ensemble de l'équipe prévention pour les équipes de la construction et de l'exploitation, ils auront pour but de décliner les douze nouvelles règles d'or consultables en [annexe 26](#).

3.3.2.3. Etat d'avancement de la mobilisation des PME locales

Toutes les entreprises sous-traitantes, travaillant en local, ont signé un plan de prévention annuel. Ce plan de prévention précédé d'une visite terrain a pour objectif d'identifier et de prévenir les risques éventuels liés aux différentes activités afin de permettre à leurs salariés de travailler dans le respect des règles de sécurité et de prévention.

Chaque sous-traitant fait l'objet d'un contrôle pour s'assurer que l'embauche de tous leurs salariés respecte la législation en vigueur.

3.4. Plan d'action

Les plans d'actions « prévention » mis en place sur le périmètre de Berry THD sont disponibles en [annexes 16 et 17](#).

4. Organisation et moyens

4.1. Description des moyens techniques et humains

4.1.1. Organigramme

4.1.1.1. Organigramme du délégataire

Berry THD dimensionne ses ressources humaines afin d'assurer la bonne gestion du service public délégué.

Berry THD dispose de ressources locales et nationales, parfois mutualisées permettant de tirer le meilleur profit des actions réalisées sur les territoires voisins tant sur le plan technique que commercial.

En local, l'équipe de Berry THD implantée à Vierzon est constituée de :

- Un Directeur de Concession qui est le garant de la bonne exécution des obligations de service public au titre du Contrat de Concession, et fédérateur des ressources mobilisées ;
- Un Assistant qui intervient en appui des missions portées par la société délégataire, et notamment sur la gestion administrative, financière et logistique de la structure ;
- Un Chef de projet territoire connecté (CPTC) dont la mission principale consiste à assurer la promotion de la fibre optique auprès des professionnels et des collectivités ;
- Un Responsable Exploitation Local (REL) qui est mobilisé auprès du Directeur de Concession, en charge du pilotage des processus et du suivi technique en lien avec les équipes d'exploitation et de déploiement.
- Un Alternant qui intervient en appui du Responsable Exploitation Local.

Dans une logique d'industrialisation, Berry THD a développé une organisation relative aux phases de construction et de réception des ouvrages ainsi qu'à l'exploitation technique et commerciale du réseau.

Pour construire les prises sous sa maîtrise d'ouvrage et procéder à la prise en affermage des prises construites par les Délégants et exploiter l'ensemble du réseau, Berry THD s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire à travers le pilotage des différentes prestations décrites ci-après :

- Prestation de construction du réseau :
 - Coordination initiale au démarrage du projet ;
 - Réalisation des études préalables nécessaires à la construction (APD, EXE, PRE DOE) ;
 - Construction du réseau (infrastructures et optiques) ;
 - Recette terrain pour s'assurer de la concordance des travaux réalisés avec les études ;
- Prestations d'assistance à la réalisation des études du réseau :
 - Coordination initiale au démarrage du projet ;
 - Support à la définition convergente du modèle conceptuel des données SIG ;
 - Audit des études APD, EXE, PRE DOE.
- Prestations de prise en charge technique et commerciale du réseau :
 - Support au suivi de la réalisation des déploiements ;
 - Audit des DOE ;
 - Audit des données SIG ;
 - Support aux opérations de recette ;
 - Prise en exploitation du réseau.

Pour l'exploitation technique, les équipes de Berry THD assurent :

- La prise en exploitation des ouvrages établis par les Délégués : audit des études, contrôle et réception des ouvrages ;
- La conduite des dévoiements et extensions de réseau ;
- La maintenance ;
- La gestion des installations et des mises en service client ;
- La gestion des DT/DICT.

Pour l'exploitation commerciale du réseau, Berry THD s'appuie sur :

- Un pôle Ingénieur Technico-Commercial ;
- Un pôle Service Client ;
- Un pôle Vente aux Opérateurs ;
- Un pôle Pilotage Clients.

Berry THD s'appuie également sur l'organisation de la société Axione qui affecte des ressources et des moyens dédiés et mutualisés pour la prise en charge des activités **administratives, financières, juridiques et marketing**.

4.1.2. Moyens humains dédiés et mutualisés

4.1.2.1. Evolution des moyens dédiés et mutualisés entre le début et la fin d'année

La structure de l'équipe en charge de la construction du réseau mise en place en 2023, basée à Vierzon (18) et St Maur (36) est constituée de :

- Un responsable de projet ;
- Un assistant projet ;
- Un préventeur ;
- Un contrôleur financier ;
- Un assistant de gestion ;
- Deux responsables production : un pour le département du Cher et l'autre pour le département de l'Indre ;
- Huit chefs de projet : quatre par département ;
- Vingt-huit coordinateurs de travaux : douze pour le département du Cher et seize pour le département de l'Indre ;
- Huit assistants techniques : quatre par département ;
- Un aide coordinateur de travaux ;
- Un logisticien ;
- Deux magasiniers.

4.1.2.2. Détail des prestations assurées par les actionnaires du Délégué et contrats associés

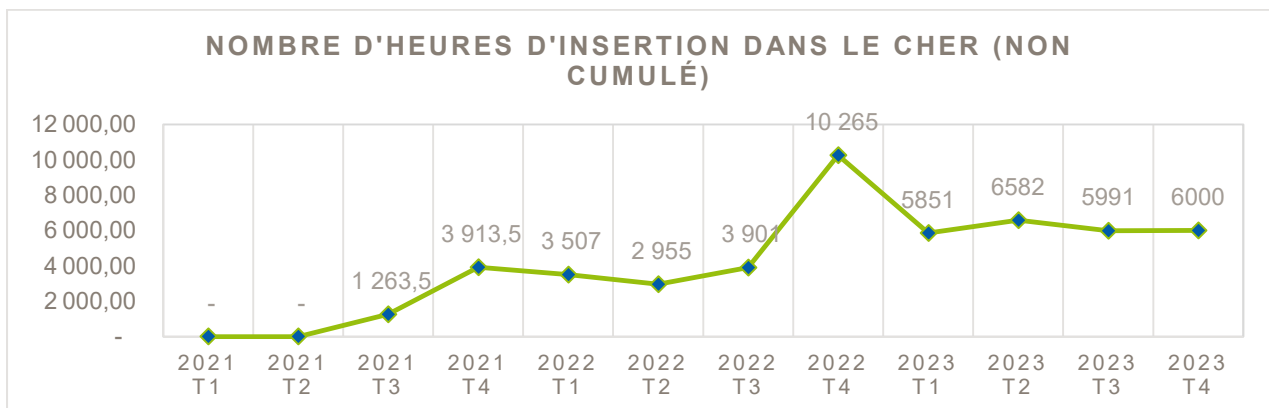
Parmi les trois actionnaires de Berry THD (Axione, Caisse des Dépôts et des Consignations et Vauban Infra Fibre), les contrats suivants sont signés avec Axione :

- **Contrat Backbone** : convention cadre qui permet à Axione de construire et de proposer une dorsale de télécommunication afin d'interconnecter le réseau de Berry THD au cœur de réseau des opérateurs, ainsi qu'aux principaux points d'échanges internet ;

- **Contrat de Coordination** : contrat qui a pour objet de définir les principes de transparence applicables ainsi que les modalités de coopération et de coordination entre Berry THD et Axione ;
- **Contrat d'entreprise générale** : contrat qui a pour objet de confier au Constructeur l'ensemble des études et travaux pour la conception, la construction et la mise en service du Réseau Concédé et du Réseau de Complétude, dans les conditions prévues à la Convention de DSP ;
- **Contrat d'exploitation** : contrat qui définit les conditions dans lesquelles Axione effectue les Prestations pour Berry THD dans les conditions prévues par la Convention de DSP et conformément au Principe de Transparence, à savoir : les Prestations Commerciales, les Prestations d'Exploitation, les Prestations de Maintenance, les Prestations de Raccordements Clients au Réseau, les Prestations de Suivi de Réalisation du Réseau Affermé, les Prestations d'Evolution du Réseau et les Prestations SI ;
- **Contrat de prestations de services** : L'ensemble des prestations de management et gestion de la société Berry THD a été confié à Axione. Ces prestations recouvrent notamment la direction de la SPV, la gestion administrative financière, juridique et comptable, les missions de communication. Pour la réalisation de ces missions, Axione et Berry THD sont liées par le contrat de prestations de services (CPS).

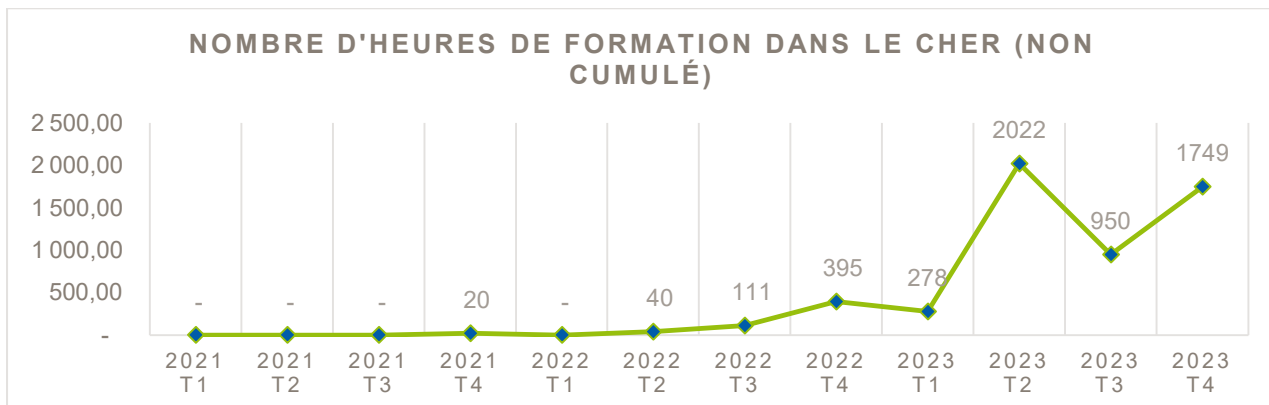
4.2. Politique d'insertion par l'emploi et la formation

Le graphique suivant présente le nombre d'heures d'insertion par trimestre dans le Cher



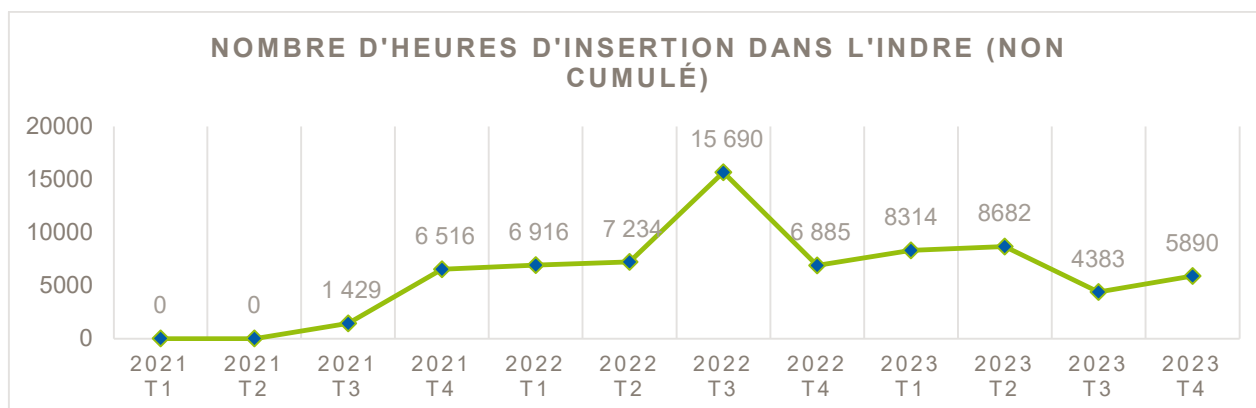
Avec un objectif de 57 800 heures d'insertion d'ici fin 2025, le nombre d'heures cumulé au 31.12.2023 attend 50 229 heures, soit 87% d'avancement.

Le graphique suivant présente le nombre d'heures de formation par trimestre dans le Cher



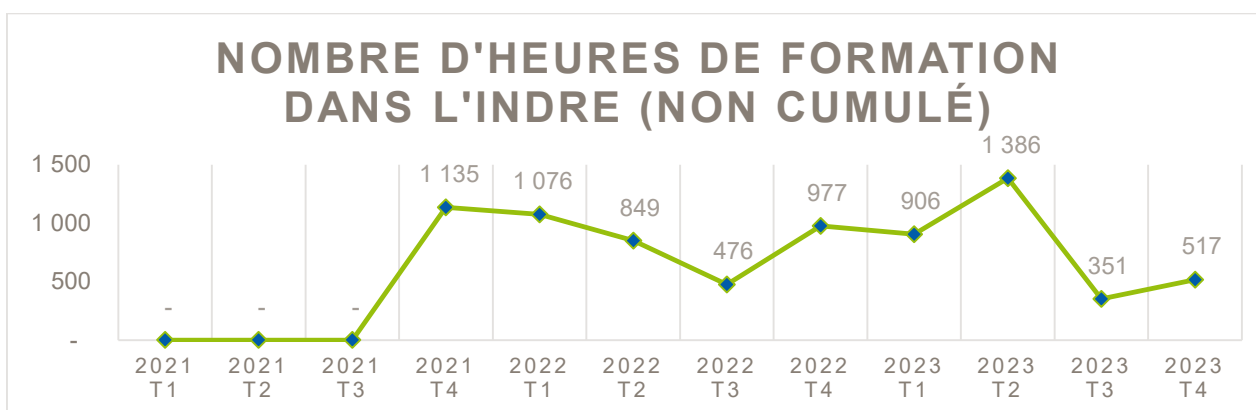
Avec un objectif de 9 000 heures de formation d'ici fin 2025, le nombre d'heures cumulées au 31.12.2023 atteint 5 565 heures, soit 62% d'avancement.

Le graphique suivant présente le nombre d'heures d'insertion par trimestre dans l'Indre



Avec un objectif de 58 200 heures d'insertion d'ici fin 2025, le nombre d'heures cumulé au 31.12.2023 attend 71 939 heures, soit 124% d'avancement.

Le graphique suivant présente le nombre d'heures de formation par trimestre dans l'Indre



Avec un objectif de 9 000 heures de formation d'ici fin 2025, le nombre d'heures cumulées au 31.12.2023 attend 7 943 heures, soit 88% d'avancement.

4.3. Liste des contrats signés avec des tiers

En 2023, 71 contrats sont signés avec 59 sous-traitants, listés ci-dessous :

- 16 contrats « Etudes » pour la réalisation des plans génie civil, des relevés d'appuis et de chambres et des calculs de charge ;
- 28 contrats « Génie Civil » en charge de la réalisation du génie civil souterrain et de la plantation et du remplacement des poteaux ;
- 27 contrats « Optique » pour le déploiement du câble et le raccordement grand public.

5. Compte rendu financier

5.1. La vie de la convention de la concession

5.1.1. Avenants au contrat de concession conclus au cours de l'année

L'avenant n° 3 à la convention de BERRY THD a été signé le 25 janvier 2023 avec Berry Numérique et l'avenant n° 4 a été signé le 29 juin 2023.

L'objet de l'Avenant n°3 est de permettre la réalisation du pré-raccordement par le Délégué, de modifier le catalogue de services de la convention et de préciser les modalités d'application des sanctions pécuniaires applicables au Délégué, ainsi que de prendre en compte la surperformance du Délégué dans ses engagements de qualité de service.

L'Avenant n°4 a pour objet de modifier l'échéancier des subventions d'équipement du Contrat de DSP et de faire évoluer les offres du catalogue de services.

5.1.2. Evolution du capital social de la société délégataire

Au 31 décembre 2023, le capital social de BERRY THD est de 2 000 000 €. Le 23 février 2024, une augmentation de capital de 8 000 000 a été effectuée portant le capital social de la société à 10 000 000 €.

5.2. Volet financier

5.2.1. Principes et méthodes comptables

- Le troisième exercice social de BERRY THD, société immatriculée au 25/01/2021, couvre la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- Les comptes annuels sont établis selon les dispositions du plan comptable professionnel et conformément aux dispositions du code du commerce et des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) ;
- Les principes comptables résultant de la réglementation en vigueur sont ceux relatifs aux grands principes suivants ;
- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Règles de prudence et permanence des méthodes.

5.2.1.1. Méthodes d'évaluation et d'amortissement

Les **IMMOBILISATIONS** sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de revient, hors taxes déductibles incluant les intérêts des capitaux empruntés pour financer la réalisation des immobilisations. Les frais accessoires non représentatifs d'une valeur vénale sont exclus et portés directement en charges d'exploitation de l'exercice.

- Eléments constitutifs de l'infrastructure

Le mode d'amortissement utilisé pour l'ensemble des biens immobilisés est le mode linéaire.

Pour les équipements dits « passifs », *la licence système d'information et les frais d'accès aux services, la durée d'amortissement retenue est la période allant de la date de mise en service jusqu'au terme de la concession-*

Pour les biens dits « actifs » (liés aux raccordements clients), la durée d'amortissement retenue est de 7 ans à compter de la mise en service.

Les IRU sont comptabilisés en Produits Constatés d'Avance avec étalement sur la durée du contrat.

- Eléments non constitutifs de l'infrastructure

Le mode d'amortissement pratiqué pour ces immobilisations est le mode linéaire et, selon le type de biens, la durée d'amortissement est la suivante :

- Installations, matériels et outillages : 5 ans ;
- Matériel informatique : 3 ans ;
- Mobilier de bureau : 10 ans.

Les **AMORTISSEMENTS** pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire exclusivement et en fonction des dispositions fiscales, et de leur durée de vie prévisionnelle. Si la règle établie met en évidence une diminution durable de la valeur, une dépréciation est comptabilisée.

Les **REDEVANCES** sont comptabilisées comme suit :

- La R0 est comptabilisée en charge, elle est donc intégrée dans l'EBITDA ;
- La R1 est comptabilisée en charge, elle est donc intégrée dans l'EBITDA ;
- La R1 bis est comptabilisée en charge, elle est donc intégrée dans l'EBITDA ;
- La R1 ter est comptabilisée en charge constatée d'avance amortie sur la durée normale de la convention ;
- La R2 est comptabilisée en charge, elle est donc intégrée dans l'EBITDA ;
- La R3 est comptabilisée en charge, elle est donc intégrée dans l'EBITDA ;
- La R4 est comptabilisée en charge, elle est donc intégrée dans l'EBITDA ;
- La R5 est comptabilisée en charge constatée d'avance amortie sur la durée normale de la convention.

En ce qui concerne les **IMMOBILISATIONS FINANCIERES**, les titres de participations, et les autres titres immobilisés sont inscrits en comptabilité à leur coût d'acquisition ; toutefois, les frais annexes non représentatifs d'une valeur vénale sont imputés directement en charges.

Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation des titres est constituée.

La valeur brute des **STOCKS** de marchandises et d'approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, à l'exclusion de tous frais financiers.

Les **CREANCES** ont été valorisées à leur valeur nominale, une dépréciation étant pratiquée chaque fois que la valeur d'inventaire se trouve inférieure à la valeur comptable.

Les **DEPRECIATIONS** traduisent la constatation, en fin d'exercice, de la baisse de l'évaluation des éléments d'actifs par rapport à la valeur comptable nette.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont constituées en fonction du risque ou de la charge à prévoir, résultant d'évènements en cours à la clôture de l'exercice. Elles sont constatées dans le respect des principes énoncés par le CRC n°2000-06 du 7 décembre 2000.

5.2.1.2. Changement de méthode comptable intervenu au cours de l'année

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu en cours d'année.

5.2.2. Comptes annuels

Pour rappel, le troisième exercice social de BERRY THD couvre la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

5.2.2.1. Etats financiers comptables

Les états comptables à fin 2023 se composent de deux états joints en annexe du présent rapport :

- Le bilan au 31 décembre 2023 ;
- Le compte de résultat au 31 décembre 2023.

Les états financiers 2023 sont transmis dans l'[annexe 18](#).

BILAN

Le total net du bilan s'élève à 227,5 M€ et se décompose comme suit :

- Actif
 - Actif immobilisé

Au 31 décembre 2023, l'actif immobilisé atteint 174 M€, dont 90 M€ au titre de l'année 2023. Le détail est transmis dans l'[annexe 18](#).

- Actif circulant

A fin décembre 2023 le montant de l'actif net circulant s'élève à 53,5 M€.

Les principales composantes sont :

- Les avances et acomptes versés sur commandes d'un montant de 16,7 M€, majoritairement composés de l'avance sur redevance (13,5M€) et l'avance au titre du contrat d'entreprise générale (3,2M€) ;
- Les créances d'exploitation à hauteur de 11,1 M€ composées de 4,9 M€ de créances fiscales (TVA) et 6,2 M€ de créances clients et des provisions pour factures non parvenues pour l'activité du mois de décembre (1,4 M€) ;
- Les disponibilités à hauteur de 11,1 M€, dont 6,9M€ ont été tirées des comptes courants d'associés au 31/12/2023 au titre du premier trimestre 2024, comme prévu dans la documentation de financement ;
- Les charges constatées d'avance à hauteur de 14,6 M€ majoritairement composées des redevances d'affermage R1ter et R5 pour 14,4M€.

- Passif
 - Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres de la société s'élèvent à 38,9 M€.

Les principales composantes à date sont :

- Le Capital Social pour 2 M€ ;
- La réserve légale pour 0,3 K € ;
- Le Report à nouveau pour – 0,5 M€ ;
- Le résultat net de l'exercice qui ressort en perte pour 5,3 M€ ;
- La Subvention d'investissement pour 42,8 M€.

- Provisions

Aucune provision pour risques et charges n'a été comptabilisée dans les livres de la société qui n'a pas identifié de risque particulier dans le cadre de son activité.

- Dettes

Le total des dettes de la société est de 188,5 M€.

Les dettes financières ressortent à 122,3 M€. Ces dernières correspondent au Crédit Relais TVA (CRTVA) et au Compte Courant d'Associés (CCA)

Les dettes d'exploitation (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales) s'élèvent à 40,1 M€. Elles sont majoritairement composées des dettes fournisseurs facturées mais non encore réglées pour 11,1 M€ et des factures non parvenues pour 20,8 M€ et des dettes fiscales pour 3,5 M€.

Les produits et charges constatés d'avance s'élèvent à 26,1 M€ et se composent principalement de factures d'IRU pour 23,2 M€ et des raccordements en mode capex pour 2,2 M€.

- Emprunts

Au 31 décembre 2023, les emprunts de BERRY THD sont les suivants :

	Encours de financement (réalisé au 31/12/2023)
Crédit Relais TVA	6,3 M€
Compte Courant d'Associés	116 M€
Total emprunts	122,3 M€

COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires enregistré à fin décembre 2023 est de 14,6 M€.

Les charges d'exploitation, négatives, atteignent -14 M€ en 2023 (après retraitement de la production immobilisée de 94,4 M€).

Le résultat financier est de -6,9 M€ à fin 2023.

La résultat exceptionnel, composé par la quote-part de subvention reprise au compte de résultat est de 0,8 M€ à fin 2023.

Le résultat net ressort en déficit de 5,3 M€.

L'[annexe 19](#) détaille le compte de résultat 2023.

Passage du compte de résultat comptable au compte de résultat analytique :

La vision analytique et la vision comptable des résultats d'une société proposent un traitement différent des mêmes éléments financiers, pour arriver aux mêmes résultats (résultat net et trésorerie).

La vision analytique se distingue par un traitement des charges et des produits par destination et non par nature. Il ne s'agit plus de savoir si telle charge correspond à une facture payée à tel tiers, mais de déterminer quelle part de cette charge peut être attribuée à tel produit ou à telle activité. De même, les produits sont analysés par segment de marché.

Les charges d'exploitation dans le compte de résultat analytique ne tiennent pas compte des charges correspondant à la production immobilisée.

5.2.2.2. Comptes de gestion de l'année et prévisions pour l'année suivante présentés sur la base du modèle conformément à l'onglet associé du plan d'affaires

COMPTE DE RESULTAT – REALISE 2023

Les comptes de gestion de l'année 2023 sont transmis dans l'[annexe 19](#).

Années	Annexe 4 - tableaux financiers - Scénario 4	
	Année 3	Réalisé 31/12/2023
Chiffre d'affaires net	19 397	14 598
<i>dont Cher</i>	11 348	9 226
<i>dont Indre</i>	8 049	5 372
dont IRU <u>annualisées</u>	756	1 014
Charges d'exploitation hors redevances et amortissements	-7 594	-8 552
<i>dont Cher</i>	-4 314	-5 286
<i>dont Indre</i>	-3 280	-3 266
Redevances d'affermage	-3 971	-4 437
<i>dont Cher</i>	0	-2 830
<i>dont Indre</i>	0	-1 607
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	7 832	1 609
<i>DONT CHER</i>		1 110
<i>DONT INDRE</i>		499
Dotations aux amortissements nettes des reprises de subventions éventuelles	-3 530	-4 461
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 302	-2 852
Produits financiers	0	225
Intérêts des comptes courants d'associés	-3 124	-3 362
<i>taux d'intérêts pris pour hypothèse</i>	7%	
Intérêts des dettes bancaires	0	-159
<i>taux d'intérêts pris pour hypothèse</i>	0	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 178	-6 148
Produits exceptionnels	951	844
Charges exceptionnelles	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	2 129	-5 303

➤ Chiffre d'affaires :

A fin décembre 2023, le chiffre d'affaires s'élève à 14,6 M€.

Il est principalement porté par le segment Grand Public pour 11,5 M€ avec 83 348 abonnés à fin décembre 2023.

Le chiffre d'affaires OSEN (Offre de Service aux Entreprises) à fin décembre 2023 s'élève à 1,8 M€.

Le chiffre d'affaires lié aux infrastructures opérateurs atteint 0,4 M€ et celui des autres produits 0,8 M€ à fin décembre 2023.

➤ Charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation à fin 2023 s'élèvent à 13 M€ et se décomposent de la manière suivante :

- Les charges directes pour 12,2 M€, majoritairement composées par les redevances d'affermage (4,4 M€), les charges liées au Contrat d'Exploitation Technique et Commercial (4,2 M€) et à la Location réseaux et infrastructures tierces (3,6 M€) ;

- Les charges indirectes pour 0,8 M€ et sont principalement composées, des frais de fonctionnement (0,4M€) et du contrat de prestation de service (0,4 M€).

➤ Résultat :

L'EBITDA de Berry THD s'établit à 1,6 M€ à fin décembre 2023.

Après comptabilisation des dotations aux amortissements et quote part de subvention, le résultat d'exploitation ressort à - 2,9 M€.

Le résultat financier s'élève à -3,3 M€ à fin décembre 2023, et correspond principalement aux intérêts générés par les comptes courants d'associés mais également des intérêts et commissions de non-utilisation du Crédit Relais TVA, répartis selon nos méthodes comptables en CAPEX en fonction de l'avancement du Contrat d'Entreprise Générale.

Le résultat net s'établit à -5,3 M€ à fin décembre 2023.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE – REALISE 2023

K€	Flux cumulé		Flux cumulé		Flux cumulé		Delta cumulé
	Réel 2022	Réel 12/2023	Réel 12/2023	Annexe 4 - tableaux financiers - Scénario 4 - 2023	Annexe 4 - tableaux financiers - Scénario 4 - 2023	Ecart Réel 2023/Prév normative	
EBITDA	1 498	1 590	3 088	7 832	6 269	3 181	
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-	
IS	(2)	-	(2)	(1 075)	(1 075)	(1 073)	
Variation de BFR	(8 145)	20 402	12 257	(4 730)	(14 174)	(26 431)	
PCA/CCA	2 961	8 571	11 533	24 061	28 698	17 165	
Flux d'exploitation	(3 687)	30 564	26 876	26 088	19 718	(7 158)	
Investissements	(85 435)	(94 420)	(179 856)	(95 914)	(193 014)	(13 158)	
Subventions	19 841	23 855	43 696	31 584	61 696	18 000	
Flux d'investissement	(65 594)	(70 565)	(136 160)	(64 329)	(131 318)	4 842	
Cash Flow Libre	(69 282)	(40 002)	(109 283)	(38 241)	(111 599)	(2 316)	
Capital	2 000	-	2 000	3 000	5 000	3 000	
Dividendes	-	-	-	-	-	-	
Financial debt (CRTVA)	7 619	(1 273)	6 346	-	-	(6 346)	
Comptes courants d'associés	79 040	36 918	115 958	38 374	110 268	(5 690)	
dont : Tirages/remboursements	79 040	36 393	115 432	38 374	110 268	(5 164)	
dont : Intérêts capitalisés	-	526	526	-	-	(526)	
Produits/Charges financiers	(673)	(3 296)	(3 969)	(3 124)	(3 661)	308	
Flux de financement	87 985	32 349	120 335	38 250	111 608	(8 727)	
Trésorerie brute	18 704	(7 652)	11 051	8	8	(11 043)	

A fin 2023, les flux d'exploitation cumulés ressortent à 26,9 M€ et s'expliquent majoritairement par :

- L'EBITDA pour 3,1 M€ ;
- La variation de BFR (12,3 M€). Celle-ci est composée de :
 - Créances d'exploitation pour 27,9 M€ liées principalement au contrat d'Entreprise Générale (13,5 M€) et avances de redevance (3,2M€) et à celles-ci se rajoutent 11,1M€ de créances clients normatives et 0,1M€ de créances fiscales ;
 - Dettes d'exploitation pour 40 M€ majoritairement constituées par des factures au titre du contrat d'Entreprise Générale et d'Exploitation (-7 M€), de raccordements (-2,8 M€), de provisions au titre des redevances d'affermage pour -2,4 M€, des frais financiers (dont intérêts capitalisables) pour - 5,4 M€ complétés par des dettes fiscales pour -3,5 M€.

- Les produits et charges constatés d'avance (11,5M€) correspondant principalement aux factures d'IRU (23,2M€), aux FAS raccordements en mode capex (2,2M€) et aux redevances d'affermage (-13,9M€).

Les flux d'investissements cumulés à fin décembre 2023 s'établissent à **-179,9 M€** :

- Les investissements cumulés sont de -179,9 M€, soit une variation de -94,4 M€ majoritairement portée par l'activité du Contrat d'Entreprise Général (-140 M€) ;
- Le montant cumulé de subventions perçues atteint 43,7 M€.

Le cash-flow libre cumulé à fin décembre 2023 atteint -109,3 M€.

Les flux cumulés de financement atteignent 120,3 M€ et se décomposent de la façon suivante :

- 2 M€ de capital social ;
- 6,3 M€ de tirages sur le Crédit Relais TVA ;
- 116 M€ de tirages sur les Comptes Courants d'Associés, dont 6,9M€ ont été tirés des comptes courants d'associés au 31/12/2023 au titre du premier trimestre 2024, comme prévu dans la documentation de financement ;
- 4 M€ de charges financières.

La trésorerie brute cumulée de Berry THD atteint 11,1 M€ au 31 décembre 2023.

Ce niveau de trésorerie correspond à une position au 31 décembre 2023 et n'est pas représentatif du niveau de trésorerie moyen sur la période.

COMPTE DE RESULTAT - PLAN 2024

Les comptes de gestion prévisionnels de l'année 2024 sont transmis dans l'[annexe 20](#).

Années	Annexe 4 - tableaux financiers - Scénario 4	
	Année 4	Prévu Plan 2024
Chiffre d'affaires net	24 341	18 034
<i>dont Cher</i>	13 779	10 474
<i>dont Indre</i>	10 562	7 560
dont IRU <u>annualisées</u>	1 848	1 913
Charges d'exploitation hors redevances et amortissements	-9 133	-11 714
<i>dont Cher</i>	-5 001	-6 572
<i>dont Indre</i>	-4 132	-5 142
Redevances d'affermage	-6 691	-4 638
<i>dont Cher</i>	0	-2 936
<i>dont Indre</i>	0	-1 701
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	8 517	1 682
<i>DONT CHER</i>		965
<i>DONT INDRE</i>		717
Dotations aux amortissements nettes des reprises de subventions éventuelles	-7 058	-8 369
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 459	-6 687
Produits financiers	0	0
Intérêts des comptes courants d'associés	-7 806	-7 985
<i>taux d'intérêts pris pour hypothèse</i>	7%	7%
Intérêts des dettes bancaires	0	-394
<i>taux d'intérêts pris pour hypothèse</i>	0	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-6 347	-15 065
Produits exceptionnels	2 589	1 921
Charges exceptionnelles	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	-3 758	-13 145
Participation	0	0
Impôt sur les bénéfices	-780	0
RESULTAT NET	-4 537	-13 145

➤ Chiffre d'affaires :

La prévision de chiffre d'affaires pour l'année 2024 est estimée à 18 M€. Le nombre de prises commercialisables à fin 2024 est attendu à 228 315 prises.

La prévision de chiffre d'affaires Grand Public devrait atteindre 15,4 M€, avec 107 456 abonnés prévus fin 2024, soit une conquête annuelle de 24 108 abonnés.

La prévision de chiffre d'affaires OSEN sur l'exercice s'élève à 1,7 M€, avec un parc Entreprise estimé à 1 116 services.

La prévision de chiffre d'affaires Infrastructure sur l'exercice s'élève à 0,4 M€, basé sur le chiffre d'affaires embarqué à fin d'année 2023.

La prévision de chiffre d'affaires des autres produits dont les refacturations aux OCEN, est prévu à 0,5M€.

➤ Charges d'exploitation :

La prévision de charges d'exploitation est de 16,4 M€ en 2024, et se décompose de la manière suivante :

- Les charges directes pour 15 M€, majoritairement composées par les redevances d'affermage (4,6 M€), les charges liées au Contrat d'Exploitation Technique et Commercial (5,6 M€) et à la Location réseaux et infrastructures tierces (4,8 M€) ;
- Les charges indirectes pour 1,3 M€ ; principalement composées des frais de fonctionnement (0,4M€), du contrat de prestation de services (0,6 M€) et des taxes et impôts (0,2M€).

➤ Résultat :

A fin 2024, Berry THD devrait constater un EBITDA de 1,7 M€.

Après comptabilisation des dotations aux amortissements et quote part de subvention, le résultat d'exploitation ressortirait à -6,7M€.

Le résultat financier s'élèvera à -8,4 M€ à fin 2024, et correspond principalement aux intérêts générés par les comptes courants d'associés mais également des intérêts et commissions de non-utilisation du Crédit Relais TVA, répartis selon nos méthodes comptables en CAPEX en fonction de l'avancement du CEG.

Le résultat net devrait d'établir à -13,1 M€ à fin décembre 2024.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE – PLAN 2024

en K€	Flux en cumul	Flux en cumul		Flux en cumul	
		Flux annuels		Flux annuels	Flux en cumul
	2023 Réel	2024 Plan	2024 Plan	Annexe 4 - tableaux financiers - Scénario 4 - 2024	
EBITDA	3 088	1 681	4 403	8 510	11 598
Résultat Exceptionnel	-	-	-	-	-
IS	-2	-	-2	-780	-782
Variation de BFR	12 257	8 813	20 622	5 644	17 901
Produits et Charges constatés d'avance	11 533	16 743	27 657	17 790	29 323
Flux d'exploitation	26 876	27 237	52 679	31 164	58 040
Investissements	-179 856	-95 405	-283 298	-79 906	-259 762
Subventions	43 696	34 885	78 014	25 955	69 651
Flux d'investissement	-136 160	-60 520	-205 284	-53 952	-190 111
Cash Flow Libre	-109 283	-33 283	-152 605	-22 788	-132 071
Capital et primes d'émission	2 000	8 000	10 000	8 000	10 000
Dividendes	-	-	-	-	-
Crédit Relais TVA	6 346	-327	8 973	-	6 346
Comptes Courants d'Associés	115 958	30 462	146 419	30 594	146 552
Dont Tirages/Remboursements	115 432	28 569	144 000	-	115 432
Dont Intérêts capitalisés	526	1 894	2 419	-	526
Intérêts courus et non capitalisés	-	-	-	-	-
Produits/Charges financiers	-3 969	-8 379	-12 418	-	-3 969
Flux de financement	120 335	29 756	152 974	38 594	158 929
Trésorerie brute	11 051	-3 527	369	15 806	26 857

Les flux d'exploitation cumulés prévisionnels à fin 2024 sont prévus d'atteindre 52,7 M€ et se décomposent de la manière suivante :

- L'EBITDA pour 4,4 M€ ;
- Une variation de BFR de 20,6 M€, principalement composée par un BFR normatif ainsi que par l'avance de redevance ;
- Des produits et charges constatés d'avance de 27,7 M€ composé des encaissements des IRU pour 38,9 M€, 2,8 M€ de PCA sur raccordements capex et -13,4 M€ au titre de la redevance d'affermage R1 ter et R5.

Les flux cumulés d'investissements devraient atteindre -205,3 M€.

- Les investissements cumulés prévus à fin 2024 s'élèvent à -283,3 M€ ;
- Le montant cumulé des subventions perçues devrait atteindre 78 M€.

Le cash-flow libre cumulé à fin 2024 devrait atteindre -152,6 M€.

Les flux cumulés de financement devraient atteindre 153 M€, se décomposent de la façon suivante :

- 10 M€ de capital social ;
- 9 M€ de tirage sur le CRTVA ;
- 146,4 M€ de tirages sur les comptes courant d'associé, dont 2,4M€ au titre des intérêts capitalisés ;
- 12,4 M€ de charges financières correspondant principalement aux intérêts du Crédit Relais TVA et compte courant d'associé ainsi que la commissions de non-utilisation du Crédit Relais TVA.

La trésorerie brute de Berry THD devrait atteindre 0,4 M€ à fin 2024.

Ce niveau de trésorerie correspond à une position au 31 décembre 2024 et n'est pas représentatif du niveau de trésorerie moyen sur la période.

CALCUL ET REPARTITION DES CHARGES DE LA DSP

Le calcul et la répartition des charges de la DSP au titre de 2023 et prévisionnel pour 2024 sont détaillés en [annexes 19 et 20](#).

ANALYSE DETAILLEE DES CHARGES ET RECETTES

L'analyse des charges et recettes est détaillée en [annexes 19 et 20](#).

5.2.2.3. Descriptif des prestations entre le délégataire et la maison-mère

MONTANTS ET LIENS AVEC LES SOUS-CONTRATS

Le détail des charges Axione se trouve dans le tableau ci-dessous :

K€	Cher	Indre	Global
Charges d'exploitation	4 195	2 927	7 122
Maintenance passive Réseau FttH	1 756	1 162	2 918
<i>Maintenance curative et préventive</i>	1 577	1 017	2 595
<i>Astreinte / Pilotage exploitation</i>	179	145	323
Prestations commerciales et SI	770	505	1 274
<i>Supervision des équipements</i>	447	257	704
<i>Facturation et recouvrement</i>	75	43	117
<i>Charges de commercialisation</i>	193	159	352
<i>Brassage sur churn</i>	13	11	23
<i>Plan de continuité d'activité</i>	42	35	77
Locations infra tierces	1 432	1 064	2 496
<i>Desserte IBLO</i>	930	709	1 639
<i>Transport IBLO</i>	254	150	404
<i>Liens longue distance</i>	248	206	454
Contrat de prestations de services	211	174	385
<i>Personnel</i>	0	0	0
<i>Garantie bancaire à 1ère demande</i>	0	0	0
<i>Gestion administrative, comptable et juridique</i>	211	174	385
<i>Communication - Contrat de prestation de service</i>	0	0	0
Frais de fonctionnement	26	22	48
<i>Total impôts & taxes hors IS</i>	6	5	10
<i>Assurances</i>	21	17	38
Investissement	44 303	40 234	84 537
Total investissement de premier établissement	40 320	37 139	77 459
Raccordements	3 504	2 691	6 195
<i>Raccordements standards</i>	43	33	76
<i>Raccordements non standards</i>	3 461	2 658	6 118
<i>Raccordement FTTE</i>	58	77	135
Vie du réseau	171	100	271
<i>Hébergement OCEN</i>	0	0	0
<i>Génie Civil</i>	171	100	271
<i>Liens longue distance</i>	0	0	0
<i>Plan de continuité d'activité</i>	0	0	0
Charges indirectes immobilisées au % d'avancement au CEG	308	305	613

5.2.2.4. Rapport des commissaires aux comptes

Les états financiers 2023 sont transmis dans l'[annexe 18](#).

5.2.2.5. Matrice de passage entre les éléments financiers comptables et le compte de gestion

La matrice de passage est transmise dans l'annexe 21.

Matrice de passage	Etats financiers	Compte de résultat analytique	Ecart
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	103 619 K€	107 460 K€	3 841 K€
Production immobilisée - Investissement annuel		94 420 K€	
Charges d'exploitation (hors impôts)		12 978 K€	
Autres produits (remboursement d'assurances)		61 K€	
Impôts, taxes et versements assimilés	10 K€	10 K€	-0 K€
Dotations d'exploitation aux amortissements, dépréciations et provisions	4 461 K€	4 461 K€	0 K€
Autres charges	274 K€	0 K€	-274 K€
Total des charges d'exploitation	108 364 K€	111 932 K€	3 567 K€
Intérêts et charges assimilées	7 092 K€	3 521 K€	-3 571 K€
Intérêts des comptes courants d'associés		3 362 K€	
Intérêts des dettes bancaires		159 K€	
Résultat financier	7 092 K€	3 521 K€	-3 571 K€
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-844 K€	-844 K€	0 K€
Quote part subvention affectée au résultat		-844 K€	
Résultat exceptionnel	-844 K€	-844 K€	0 K€
Total des charges de l'exercice	114 612 K€	114 608 K€	-04 K€

Un écart peut être identifié entre les charges d'exploitation indiquées dans le compte de résultat comptable et le montant indiqué au compte de résultat analytique. Celui-ci est dû à des affectations différentes entre la comptabilité générale et la comptabilité analytique, notamment concernant les frais financiers immobilisés au pourcentage d'avancement du CEG.

La production immobilisée est un mécanisme comptable dont l'objectif est de neutraliser les charges qui constitueront à l'avenir une immobilisation, et d'identifier le montant des charges liées à ces immobilisations. La production immobilisée peut se retrouver au bilan, où elle constitue dans un premier temps des immobilisations en cours, avant de devenir des immobilisations définitives à la première commercialisation.

5.2.3. Flux Délégant-Délegataire

5.2.3.1. Evolution des indices des formules d'actualisation ou d'indexation contractuelle

La redevance de contrôle, prévue au contrat de DSP, due par le Concessionnaire au Délégant est révisée annuellement à la date anniversaire de versement selon la formule suivante :

$$R_n = \left(0,7 \times \frac{IS_n}{IS_0} + 0,3 \times \frac{ITP_n}{ITP_0} \right) \times R_0$$

Etant précisé que :

- R_n : montant de la redevance applicable à l'année n ;
- R₀ : montant de la redevance applicable à date d'entrée en vigueur de la Convention ;
- IS_n = dernier indice SYNTEC publié à la date de révision ;
- IS₀ = dernier indice SYNTEC publié à la date d'entrée en vigueur de la Convention ;
- ITP_n = dernier indice Travaux Publics - TP12d - Réseaux de communication en fibre optique - Base 2010 (001796841) publié à la date de révision ;
- ITP₀ = indice Travaux Publics - TP12d - Réseaux de communication en fibre optique - publié à la date d'entrée en vigueur de la Convention.

Au titre de 2023, les indices utilisés sont les suivants :

- Indice Syntec connu au 23/02/2021 : 275 ;
- Indice Syntec connu au 01/01/2022 : 276,9 ;

- Indice Syntec connu au 01/01/2023 : 307 ;
- Indice T12d connu au 23/02/2021 : 115,30 ;
- Indice T12d connu au 01/01/2022 : 115,40 ;
- Indice T12d connu au 01/01/2023 : 125.

5.2.3.2. Suivi des participations publiques et des redevances d'affermage

En 2023, 23,8 M€ de participations publiques ont été versées dont :

- 21,7 M€ au titre de la mission n°1, soit 36,2 M€ en cumulé ;
- 2,1 M€ au titre de la mission n°4, soit 7,4 M€.

En 2023, 3,3 M€ ont été comptabilisés au titre des redevances d'affermage fixe (R0, R1, R1bis et R1ter) et 1,1 M€ au titre des redevances d'affermage variable (R2, R3, R4, R5), soit un total de 4,1M€ au titre de l'exercice 2023.

Le détail est transmis dans l'[annexe 22](#).

Tableau des flux cash entre le délégant et le délégataire

Années	Annexe 4 - tableaux financiers - Scénario 4	Réalisé
	Année 3	31/12/2023
+ redevance pour frais de contrôle	250	259
+ redevances fixes	3 182	2 978
<i>dont Cher*</i>	2 047	1 931
<i>dont Indre*</i>	1 135	1 047
+ redevances variables	2 770	930
<i>dont Cher*</i>	1 665	601
<i>dont Indre*</i>	1 105	329
- Participation publique sollicitée (IPE)	31 584	23 807
<i>dont Cher*</i>	18 380	10 319
<i>dont Indre*</i>	13 204	13 488
- Participation publique sollicitée (extension BFO)	0	0
<i>dont Cher*</i>	0	0
<i>dont Indre*</i>	0	48

5.2.3.3. Calcul de l'intéressement

Sans objet car le calcul de l'intéressement n'est applicable qu'à compter de la 6e année.

5.2.4. Suivi des immobilisations

5.2.4.1. Préambule

L'inventaire a pour objet de dresser la liste des ouvrages, équipements et installations, c'est-à-dire les biens de la concession qui constituent le patrimoine du service concédé. Il permet d'en connaître l'état et d'en suivre l'évolution.

5.2.4.2. Biens de retour et biens de reprise

BIENS DE RETOUR

Les biens remis par les Délégués en affermage au délégataire constituent des biens de retour au titre de l'article 5.1 de la délégation de service public.

BIENS DE REPRIS

Sans objet pour l'exercice.

5.2.4.3. Actifs immobilisés au bilan

Les actifs immobilisés de l'année 2023 sont transmis dans les [annexes 19 et 23](#).

5.2.4.4. Etat de variation du patrimoine immobilier par mission

Au 31/12/2023, la DSP ne détenait pas d'actif immobilisé, par conséquent la variation entre 2022 et 2023 correspond aux actifs immobilisés transmis dans l'[annexe 23](#), dans laquelle un découpage par mission est effectué, quand celui-ci est possible.

5.2.4.5. Plan prévisionnel des dépenses d'investissement

Les actifs immobilisés prévus en 2024 sont transmis dans l'[annexe 20](#).

5.2.5. Etat des sinistres et contentieux

En 2023, 18 sinistres ont été déclarés dont près de :

- 78% des sinistres concernaient des entreprises à la suite de travaux ;
- 56% ont eu un impact souterrain.

La liste des sinistres est détaillée ci-dessous :

Commune	Date sinistre
Henrichemont	09/01/2023
Le Chautay	05/02/2023
Le Blanc	28/02/2023
Buzançais Lieu dit La coudre	12/03/2023
Vatan	03/04/2023
Saint-Satur	17/04/2023
Nohant-en-Graçay	02/05/2023
Sainte-Sévère-sur-Indre	31/05/2023
Saint-Aoustrille	05/06/2023
Tournon-Saint-Martin	08/06/2023
Le Pêchereau	14/06/2023
Saint-Léger-Le-Petit	12/07/2023
Saint-Genou	13/07/2023
PRISSAC	26/07/2023
Sainte-Solange	27/09/2023
Palluau-sur-Indre	28/09/2023
Saint-Martin-des-Champs	02/11/2023
Mehun-sur-Yèvre	27/12/2023

5.2.6. Etats des impayés et des non-valeurs de l'exercice clos

Au 31/12/2023, le besoin en fonds de roulement, résultant des impayés des créances clients et des dettes fournisseurs, est de + 12,3M€.

Il est principalement composé par les avances de redevance et du contrat d'Entreprise Générale, compensées par des dettes fournisseurs liées dont les redevances d'affermage, les frais financiers liés aux comptes courants d'associés, les factures de raccordements et d'entreprise générale.

5.2.7. Présentation de la structure de financement

La structure de financement de Berry THD est composée du :

- Crédit TVA ;
- Comptes Courants d'Associés.

Des tirages ont été effectués sur les deux instruments financiers sur l'année 2023 soit :

- -2,3 M€ (remboursement) sur le crédit TVA ;
- + 36,4M€ sur les comptes courants d'associés, dont 6,9M€ ont été tirés au 31/12/2023 au titre du premier trimestre 2024, comme prévu dans la documentation de financement.

Concernant les tirages sur les Comptes Courants d'Associés, le taux d'intérêts appliqué à chaque avance pour chaque période d'intérêt annuelle est de 7%.

Durant la construction du réseau, 4% de ces intérêts est perçu par les actionnaires et 3% capitalisé au bout d'un an échu. Au 31/12/2023, le montant des intérêts capitalisés est 526 K€.

Pour le Crédit TVA, le taux d'intérêts applicable à chaque avance pour chaque période d'intérêts mensuel est égal à la somme de la Marge (1.35%) et de l'EURIBOR applicable.

5.2.8. Liste des engagements à incidence financière

En termes d'engagement à incidence financière, Berry THD a les garanties bancaires et garanties maison mère telles que prévues contractuellement.

La société ne dispose pas de salarié et n'a pas d'engagement excédent la durée de la DSP.

6. Conditions d'exécution du Service Public

6.1. Environnement marché et offre du délégataire

6.1.1. Environnement de marché

6.1.1.1. Organisation du service

L'organisation du service en charge de l'environnement du marché vise à répondre aux enjeux des clients opérateurs de service et de leurs clients utilisateurs finaux, qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises ou de collectivités.

L'action de ce service se décline donc autour d'une organisation à deux niveaux : nationale et locale, cette dernière étant déterminante pour comprendre les enjeux locaux et y apporter des réponses adaptées.

L'ACTIVITE COMMERCIALE EST ORGANISEE EN 4 POLES

- **Un pôle Ingénieur Technico-commercial** dont les missions sont les suivantes :
 - Apporter un soutien aux équipes commerciales en avant-vente : définition de la solution technique, chiffrage, etc. ;
 - Assurer le bon lancement des nouveaux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) : définition des process, des interconnexions, montée en compétence des équipes techniques des FAI ;
 - Garantir le bon déploiement des projets.
- **Un pôle Service Client** dont les missions sont les suivantes :
 - « Front office » commandes : réception et saisie des commandes, suivi des commandes, etc. ;
 - « Front office delivery » : suivi des commandes spécifiques, coordination des entités opérationnelles, etc. ;
 - « Back office » : facturation, gestion des relances des impayés, production de tableaux de bords commerciaux, gestion des contrats clients.
- **Un pôle Vente** aux acteurs grand public nationaux :
 - Free, SFR, Orange, Bouygues Telecom, Ozone, Nordnet, etc. ;
 - Offres d'infrastructure type FON et hébergement, lignes d'accès ADSL et WiMax/LTE ;
 - La commercialisation de ces offres se fait auprès des dirigeants de ces sociétés, dont les centres décisionnels sont souvent centralisés en région parisienne : DG, direction commerciale, direction marketing et réseaux.
- **Un pôle Vente sur le marché Entreprises** dont la mission est la suivante :
 - Promouvoir tant auprès des FAI l'écosystème économique du territoire, l'infrastructure et les offres du RIP.

La direction nationale vient en appui des actions locales pour nouer des relations à haut niveau, définir et animer des plans d'actions commerciaux, dynamiser le référencement des produits et services, impulser des actions de marketing opérationnel et communication.

Elle assure aussi la remontée des éléments de performance commerciale, définit les indicateurs pertinents et redescend les éléments de reporting pertinents vers les équipes locales.

L'EQUIPE STRATEGIE EST STRUCTUREE AUTOUR DE QUATRE POLES

- **Un pôle Marketing Opérateur**, composé d'un responsable de pôle et de 5 collaborateurs :
 - Un chef de marché et un chef de produits dédiés aux offres DSL, WiMax/LTE, FTTH et offres annexes, FTTE et Collecte ;
 - Un chef de marché plateforme fibre et infrastructures qui pilote :
 - Un chef de produits spécialisé sur les gammes OPERA ;
 - Un chef de produit spécialisé sur la gamme NetCity ainsi que les offres d'infrastructures (FON, génie civil, hébergement data center).

Cette équipe est concentrée sur l'activité des Réseaux d'Initiative Publique, et notamment de Berry THD

- **Un pôle Marketing Services, composée de 4 collaborateurs :**
 - Un chef de marché et un chef de produits dédiés aux plateformes de services portés sur une infrastructure fixe ;
 - Un chef de marché et un chef de produits dédiés aux plateformes de services portés sur une infrastructure bas débit LoRa.
- **Un pôle Règlementaire / Fournisseur d'infrastructures ;**
- **Un pôle Expérience Clients.**

6.1.1.2. Environnement du service

L'ADOPTION DU THD SE POURSUIT SUR LE MARCHE GRAND PUBLIC

Le nombre d'abonnés à l'Internet Haut Débit ou Très Haut Débit (THD) continue sa progression en atteignant en fin du 4ème trimestre 2023 environ 32,3 millions d'abonnements en France. L'accroissement annuel net ralentit quant à lui depuis deux ans (+ 325 000 abonnements au quatrième trimestre 2024, contre + 445 000 un an auparavant).

Le nombre d'abonnements en fibre optique s'établit à 21,4 millions à la fin de l'année 2023. La croissance du nombre d'abonnements fibre ralentit mais reste soutenue : + 835 000 au cours du quatrième trimestre 2023, contre + 965 000 un an auparavant. Le nombre d'abonnements en fibre optique représente 66 % du nombre total d'abonnements internet (+ 9 points en un an) et 57 % du nombre total de locaux couverts en fibre optique (+ 4 points en un an).

Le nombre d'accès DSL sur un an continue de baisser pour s'établir à 7,42 millions au 4ème trimestre 2023 ce qui représente une baisse de 24% en un an.

La France compte 38 millions de logements éligibles au FTTH au 4ème trimestre 2023, soit une hausse de 10% en un an.

(Source Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) – Observatoire 4T2023).

MARCHE ENTREPRISE

L'année 2023 confirme l'appétence grandissante des entreprises de toute taille pour une connectivité THD sur support Fibre, portée par :

- Le développement des usages (VoIP - Voice Over Internet Protocol, transmission de la voix via Internet, sauvegarde, applications dans le Cloud - l'informatique en nuage, consiste à exploiter la puissance de calcul ou de stockage de serveurs informatiques distants par l'intermédiaire d'un réseau, généralement Interne, etc.) ;

- La communication grandissante autour de l'aménagement FTTH et des offres à destination des professionnels proposées sur cette infrastructure permettant une démocratisation de l'accès THD.

Cela se traduit par un succès des offres d'accès sur Fibre, sur l'intégralité des marchés, entrée de gamme et premium.

Le marché des services entreprise (accès de haute qualité et réseaux intersites) qui avait enregistré un recul de -5,9% en 2022, connaît un recul moins soutenu cette année à - 3% au premier trimestre 2023 par rapport à l'année précédente.

(Source Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) – Observatoire des marchés des communications électroniques 2T2023).

6.1.2. Les services du catalogue

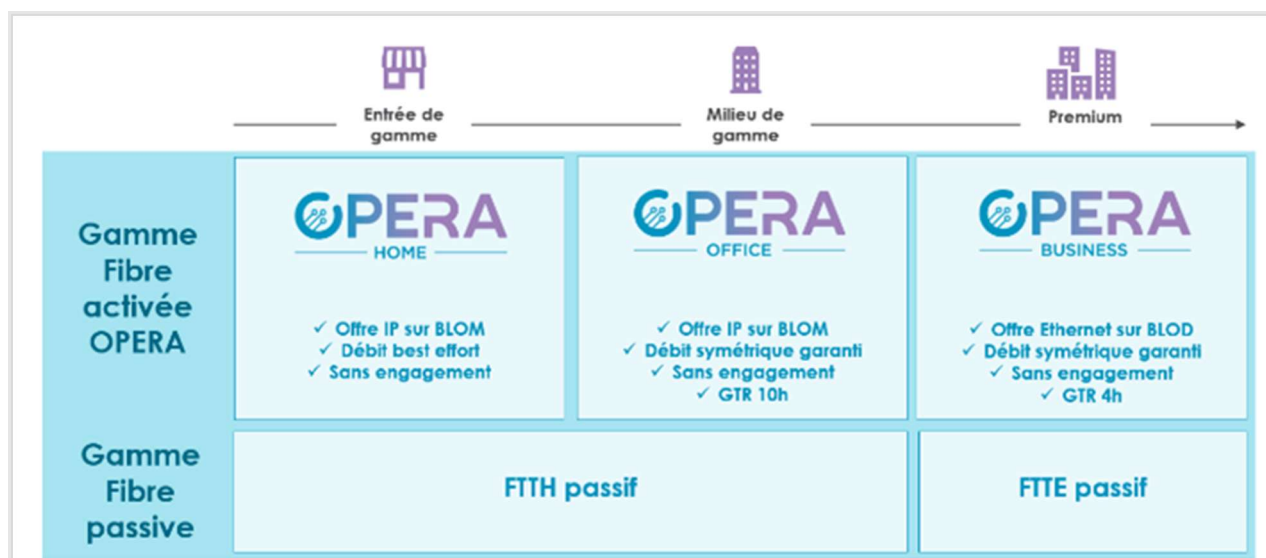
6.1.2.1. La description du catalogue

Le Catalogue de services permet notamment d'amener le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire, afin de développer son attractivité et son potentiel économique en cohérence avec le cadre réglementaire et l'attente des Usagers et Collectivités locales.

Sur le marché Grand Public, l'enjeu principal est de permettre aux opérateurs de distribuer leurs offres sur les infrastructures FTTH du Réseau d'Initiative Publique, en relai de l'offre DSL de l'opérateur historique.

Sur le marché Entreprises, il s'agit d'accompagner et d'accentuer la migration des entreprises, en particulier sur le bas de marché, vers des solutions d'accès Fibre, premier pas nécessaire pour accéder aux nouveaux usages.

Le tableau présente les offres de la gamme OPERA



Le catalogue de service propose ainsi :

- Des **services de ligne d'accès FTTH**, passive ou active, à destination des opérateurs de service adressant le marché Grand Public (FTTH) et le milieu de marché entreprise (OPERA Home ou OPERA Office, avec GTR 10h) ;
- Des **services de ligne d'accès FTTE (passif) ou OPERA Business (activé)**, à destination des opérateurs adressant le marché entreprise premium ;
- Des **services d'interconnexion** de sites utilisateurs finaux ou Opérateurs (IxEN) ;
- Un **service de Collecte des NRO**, à destination des Opérateurs hébergeant leurs OLT dans les NRO du réseau ;

- Des **services d'infrastructures** : accès aux infrastructures de génie civil, hébergement point haut, et hébergement Tête de Réseau ;
- Une **gamme d'offre NetCity** pensée pour accompagner la transition numérique du territoire via l'utilisation de la fibre pour les usages des collectivités ;
- Une nouvelle offre d'**adduction neuve** à destination des propriétaires (particuliers, publics ou entreprise) de maisons et d'immeubles neufs, ainsi que des promoteurs immobiliers.

6.1.2.2. Les évolutions intervenues au cours de l'année

Afin de continuer à satisfaire les besoins de l'ensemble des usagers, l'offre de Berry THD évoluera régulièrement. Les évolutions sont généralement de plusieurs types :

- Mise en conformité avec le cadre réglementaire ;
- Evolutions tarifaires ;
- Introduction de nouveaux produits en réponse aux demandes des usagers ;
- Amélioration continue des processus et parcours clients.

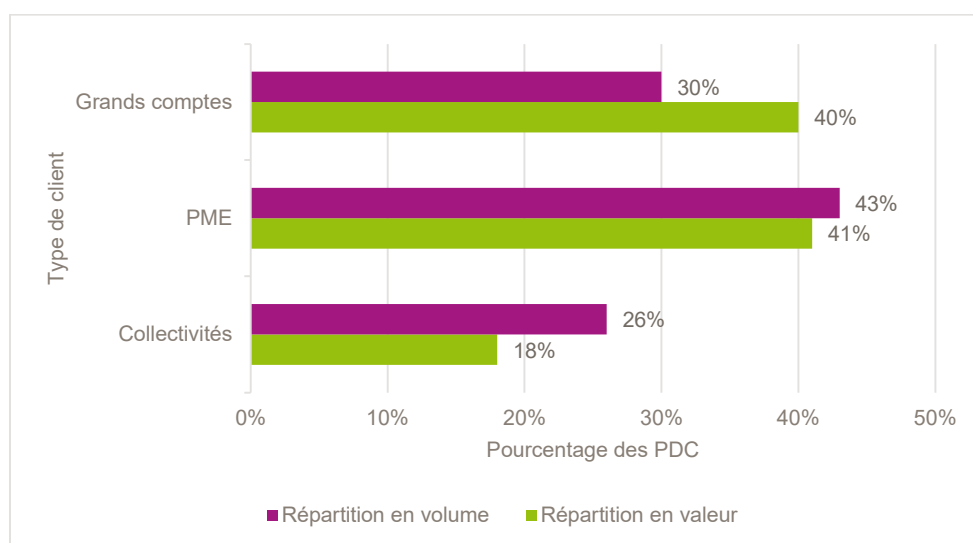
L'année 2023 aura ainsi vu le catalogue évoluer pour :

- Faire évoluer l'offre FTTH Passif afin de répondre aux enjeux suivants :
 - Evolutions liées aux enjeux opérationnels d'exploitation :
 - Mise à jour des STAS Accès et Raccordement FTTH ;
 - Introduction d'une STAS encadrant les opérations de maintenance notamment lorsqu'elles sont réalisées par les OC ;
 - Introduction d'une annexe précisant les règles de gestion du service « E-mutation » ;
 - Suppression des dispositions liées au service d'hébergement NRO qui fait désormais l'objet d'un contrat dédié.
 - Evolutions liées au contexte réglementaire :
 - Mise à niveau des engagements de qualité de service et des pénalités associées conformément à la décision 2020-1432 de l'ARCEP.
 - Evolutions liées aux engagements financiers des opérateurs cofinanceurs :
 - Clarification des dispositions existantes afin de limiter les interprétations divergentes ;
 - Introduction d'une annexe précisant les modalités opérationnelles de contributions des OC cofinanceurs aux différentes opérations de vie de réseau afin de fluidifier le processus de refacturation.
 - Evolutions tarifaires :
 - Revalorisation du tarif du service de location du Raccordement Client Final (raccordement lissé) ;
 - Ajustement et application du tarif de maintenance du Raccordement Client Final en mode « CAPEX » mais aussi en mode « location » ;
 - Revalorisation du récurrent PM-PBO ;
 - Augmentation du plafond d'indexation de la composante hors Génie Civil du récurrent PM-PBO ;
 - Introduction d'un mécanisme de plafonnement général des composantes GC et Hors GC du tarif récurrent mensuel PM-PBO et du tarif de Maintenance du Raccordement Client Final.
- Faire évoluer l'offre FTTE Passif afin de répondre aux enjeux suivants :

- Evolutions liées aux enjeux opérationnels d'exploitation :
 - Implémentation du protocole Intercop « Accès 2.0 » ;
 - Introduction du raccordement BRAM (nouvelle STATS, nouvelle tarification, encadrement de l'étude de faisabilité) ;
 - Mise à jour de la STATS FTTE.
- Evolutions liées au contexte réglementaire :
 - Prise en compte de la décision n°2020-1432 de l'ARCEP avec un adossement des seuils de QOS ;
- Evolutions tarifaires :
 - Introduction d'un mécanisme d'indexation des tarifs ;
 - Harmonisation des tarifs de l'offre au regard des tarifs du marché, et sur demande de l'ARCEP.
- Créer un contrat à part d'Hébergement NRO, qui était auparavant une composante des offres FTTH Passif et FTTE Passif et qui devient une offre à part entière ;
- Faire évoluer à la baisse les tarifs de l'offre OPERA Business et IxEN afin de dynamiser le marché premium dans un contexte de concurrence accrue ;
- Voir apparaître une nouvelle offre au sein de la gamme NetCity à destination des usages des collectivités, NetCity Street, qui vise à faciliter le raccordement d'objets connectés hors des sites prévus dans l'IPE (la base adresse utilisée pour le déploiement du FTTH) ;
- Améliorer le positionnement tarifaire de l'offre FON version 21.01 pour l'adapter à son contexte marché ;
- Indexer les offres FTTH Passif et OPERA Home conformément aux dispositions prévues au catalogue de services ;
- Le Déléguataire a également mis en place une offre de Raccordement Service Public, à titre gratuit pour les administrés. Cette offre doit permettre d'encourager au raccordement dans un contexte de fermeture prochaine du réseau cuivre par l'opérateur historique ;

REPARTITION DE LA PRISE DE COMMANDE CREATION ET MODIFICATION (PDC) PAR TYPE DE CLIENT FINAL

Le graphique présente la répartition de la prise de commande par type de client en 2023



Echantillonnage réalisé sur 50 % des prises de commande de création et modification.

6.2. La commercialisation

L'organisation de la commercialisation mise en place vise à permettre au RIP berrichon de renforcer l'attractivité de son territoire en développant l'usage des services numériques, sur les marchés entreprises, collectivités et résidentiels :

- Plus d'opérateurs pour plus de concurrence ;
- Plus de services, à moindre coût pour plus de compétitivité des entreprises et une meilleure satisfaction des populations.

L'enjeu est donc multiple pour Berry THD : créer les conditions technico-économiques de la venue d'opérateurs, les aider à développer les offres pertinentes sur le territoire et à séduire plus de clients.

La DSP doit donc répondre aux enjeux de ses clients opérateurs de service et de leurs clients utilisateurs finaux. Pour ce faire, une enquête satisfaction a été réalisée par Axione, consultable en [annexe 27](#).

6.2.1. Bilan commercial de l'année

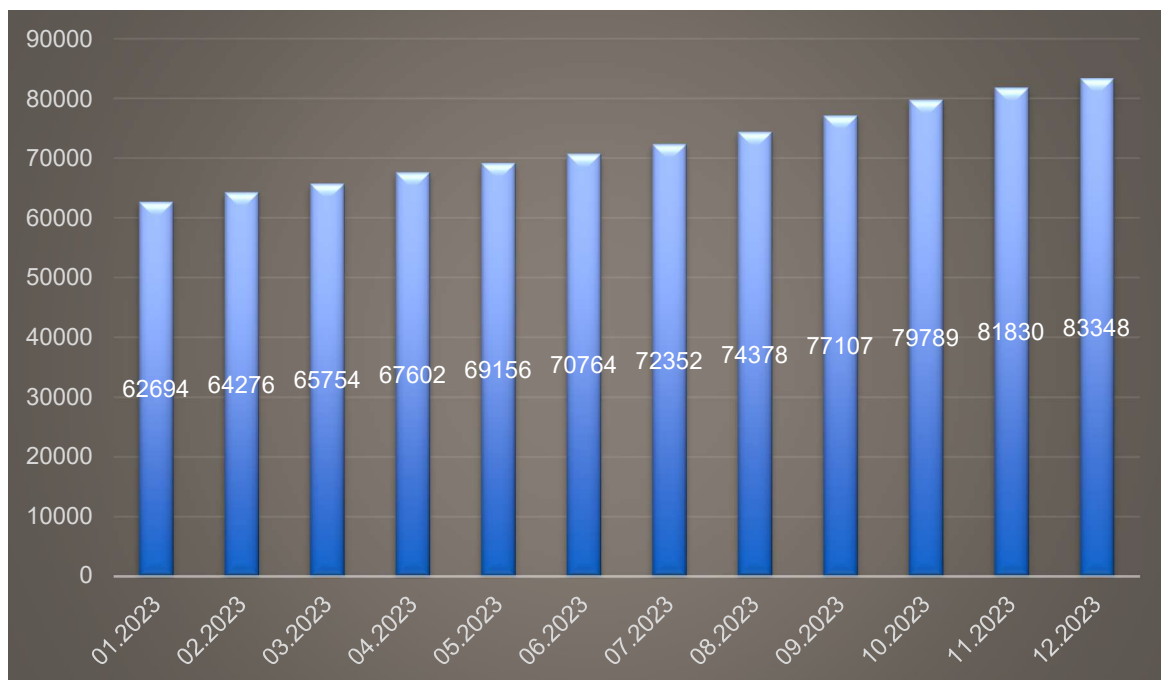
6.2.1.1. Usagers du Réseau

L'activité commerciale (chiffre d'affaires) sur les segments Grand Public et Entreprises (y compris secteur public) est de 13,4 millions d'euros à fin 2023 :

- 11,5 M€ pour le segment Grand Public ;
- 1,9 M€ pour le segment Entreprises et Secteur Public (y compris offres d'infrastructures type FON).

6.2.1.2. Parc d'abonnés Grand Public, Entreprises et sites public (analyse du mix commercial)

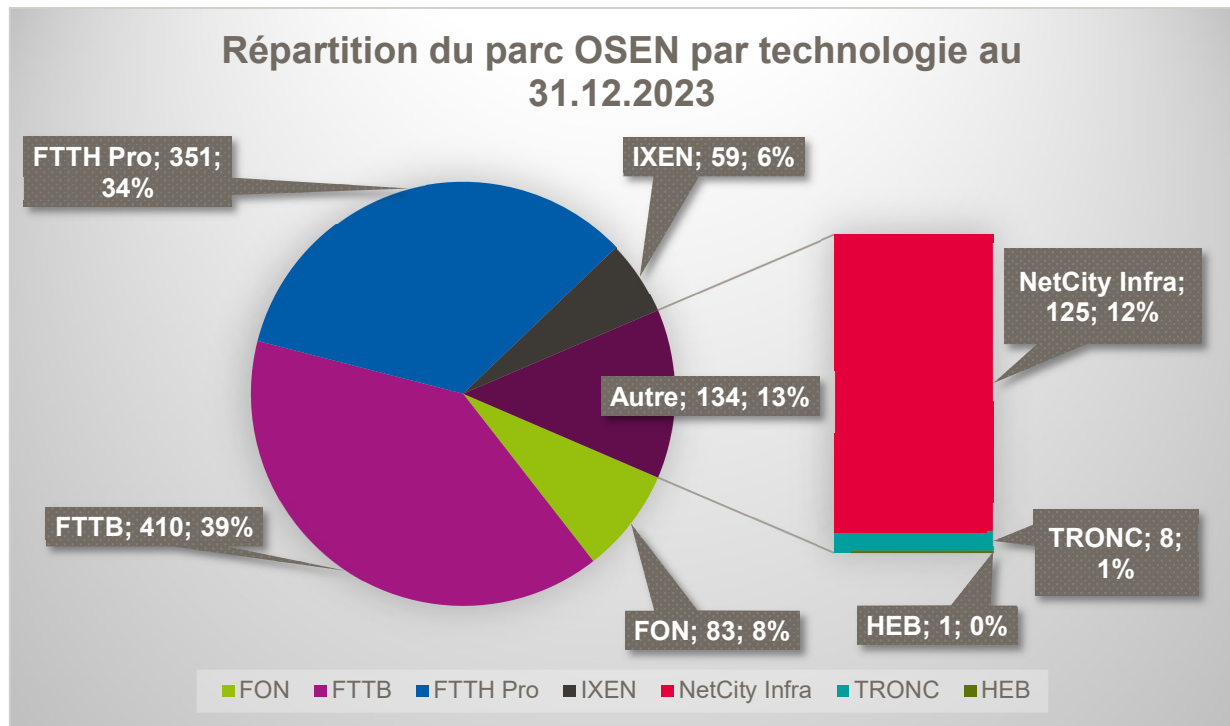
Le graphique ci-dessous présente l'évolution du parc d'abonnés



La croissance du parc FTTH continue : le parc a été multiplié par 1.36 en un an et est constitué à fin 2023 de 83 348 abonnés. L'essentiel de la croissance est porté par les Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (OCEN). Le parc client des opérateurs alternatifs représente à fin 2023 environ 1.46 % du parc global.

6.2.1.3. Répartition du parc par technologie et produit sur le segment Entreprises et Sites Publics

Le parc se répartit en fonction du type de service souscrit



Le parc en volume continue son augmentation par rapport à l'année 2022 avec 250 nouveaux services en 2023.

6.2.1.4. Animation du territoire et développement commercial

Des rencontres avec les élus ont eu lieu durant toute l'année 2023 afin d'initier les 72 réunions publiques réalisées en 2023 et les premières de 2024.

Sur l'année 2023, 28 FAI auront commercialisé des services sur BTHD pour adresser le marché entreprises et collectivités.

L'ensemble des OCEN a confirmé sa commercialisation, avec une forte présence à 98.54%, sur les prises FTTH exploitées par BTHD, en complément des opérateurs alternatifs déjà actifs sur le réseau.

D'autres actions ont été menées : mise en place d'un questionnaire en ligne sur le site internet de BTHD visant à qualifier les besoins des entreprises et participation aux salons des maires de chaque département, afin d'assurer la promotion de la fibre optique sur la partie entreprise et expliquer les différences existantes entre FTTH Pro et FTTE.

6.2.2. Enjeux et perspectives

L'année 2024 doit répondre à des enjeux commerciaux et opérationnels suivants :

- La poursuite de la migration des services sur fibre optique, en particulier dans la zone FTTH de Berry THD où la commercialisation s'accélère du fait de la montée en puissance des OCEN et du besoin croissant de la population, et dans un contexte où la fermeture du réseau cuivre débutera dès 2024. L'annexe 28 présente la liste des communes pour lesquelles le décommissionnement a été annoncé à travers les 3 premiers lots.

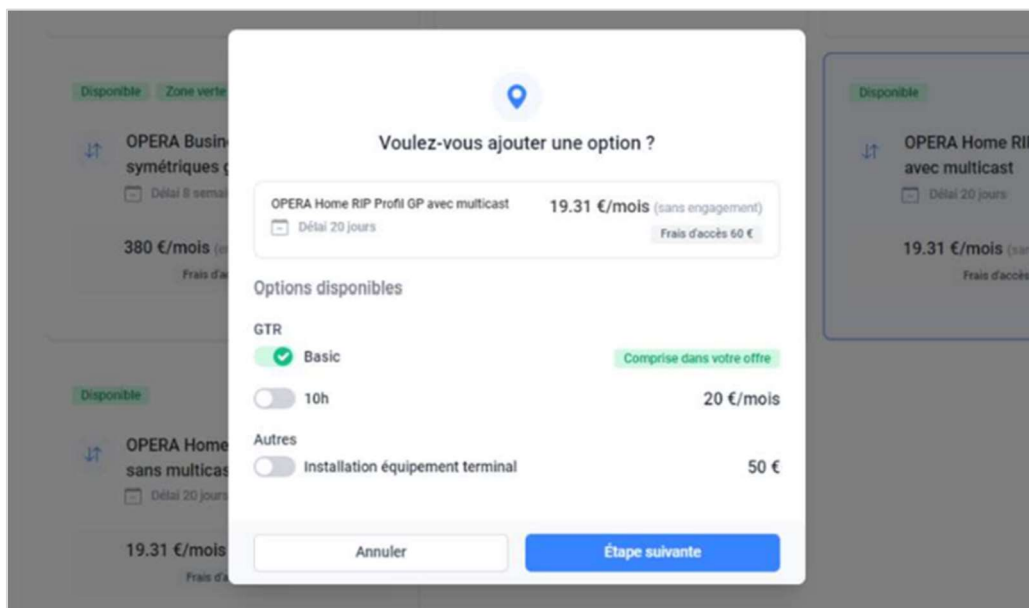
L'offre FTTH Passif se verra enrichir d'une option de multi-accès afin de traiter ce cas d'usage qui existait sur le réseau DSL et qui se présente désormais comme un besoin à traiter via le réseau FTTH ;

- La poursuite du travail autour de l'amélioration de la qualité et de la sécurité pour la réalisation des raccordements en mode STOC ;
- Le maintien d'une dynamique commerciale positive sur le marché entreprise, de plus en plus concurrentiel. Il faudra donc assurer la compétitivité de la gamme OPERA sur chaque segment de ce marché, y compris en zone AMII :
 - Les offres milieu de gamme vont voir leur commercialisation croître, et les acteurs positionnés sur ce segment se multiplier ;
 - En ce qui concerne les offres premium, l'ouverture des flux de commandes FTTE Interop, que les OCEN ont implémenté en 2023, va permettre à certains opérateurs de produire différemment les offres entreprise, voire de se positionner sur ce marché. Le début de commercialisation de cette offre va probablement nécessiter des ajustements au contrat afin d'intégrer les premiers retours sur expérience de cette offre.
- L'offre de fibre optique noire va à nouveau faire l'objet d'une mise à jour tarifaire afin de rester compétitive dans un contexte où le choix d'infrastructures alternatives se multiplie ;
- Enfin, l'expérience client reste un enjeu incontournable dans un écosystème où les fournisseurs d'infrastructures se multiplient, l'année 2024 verra donc se finaliser le projet de mise en place d'un parcours client sans coutures pour les clients opérateurs afin de toujours faciliter l'accès aux offres de Berry THD.

6.3. Expérience client

Tout au long de l'année 2023, Berry THD a renforcé son expérience clients sur deux axes principaux :

- L'amélioration du parcours de commande des opérateurs par la mise en place parcours de commande sans coutures pour OPERA Home et OPERA Office :
 - A partir de l'éligibilité, le démarrage de la commande s'opère en un clic. La première étape consiste à renseigner les options souhaitées :

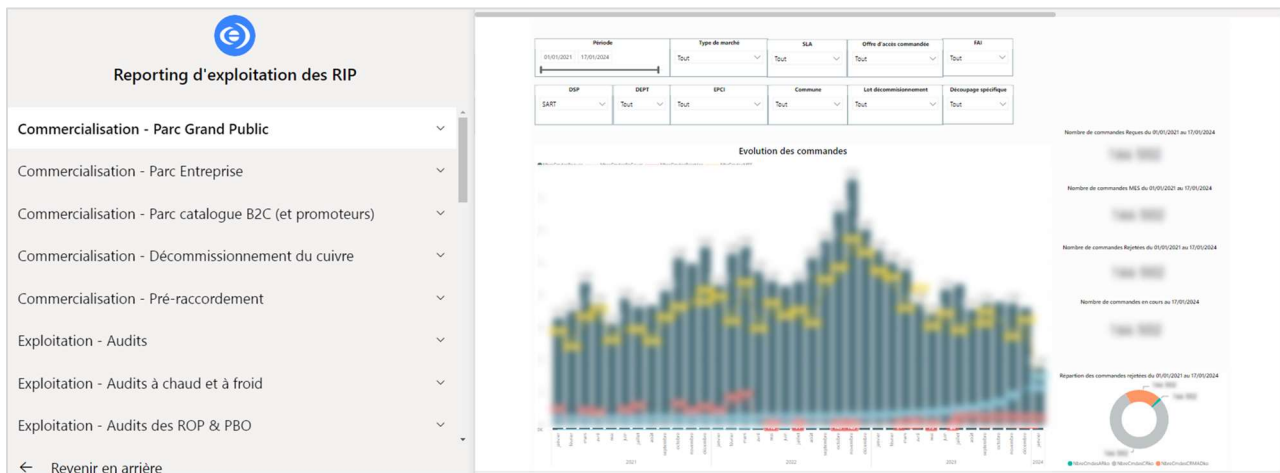


- Le Client doit ensuite renseigner les informations de son propre client afin qu'il puisse être contacté. Il peut également visualiser les prises déjà déployées à l'adresse et les sélectionner si besoin dans les cas de churn :

- Ensuite, le client peut sélectionner un créneau de rendez-vous sans besoin de se reconnecter ou de renseigner le PM de l'adresse (ce qui était le cas sur l'ancien parcours) :

- Enfin, un récapitulatif de la commande est affiché afin de permettre la validation finale par le client :

- Le client a également la possibilité de ne pas aller jusqu'à la validation de la commande, cela génère un brouillon qu'il peut compléter et valider plus tard ;
- Le client peut retrouver l'intégralité de ses commandes dans une interface de suivi qui lui permet également de modifier son rendez-vous a posteriori en cas de besoin.
- L'enrichissement des indicateurs mis à disposition du Délégant grâce à la mise en place d'une nouvelle interface réalisée à la suite d'un travail collaboratif de convergence des indicateurs de RIP seconde génération réalisée par Axione auprès des délégants de plusieurs filiales. Ce travail a abouti à la livraison de 70 indicateurs en 2023, ordonnés en quatre catégories : Commercialisation, Qualité des Services, Inventaire & Capacité du réseau et Exploitation.



6.4. Actions de communication

Les actions et dépenses de communication sont menées en fonction des besoins au niveau national ou local. Elles peuvent être fléchées sur de la création et de l'impression de supports de communication, sur l'évolution des outils, sur des actions de promotion par le biais de manifestations locales.

En 2023, Berry THD s'est appuyé et a mobilisé 7 personnes au niveau national pour accompagner les actions locales à la demande, pour réaliser des actions presse (création de contenus, rédaction d'éléments de langage) ou pour valoriser des faits marquants locaux sur les médias sociaux d'Axione.

Au niveau événementiel, Axione a organisé les 25 et 26 janvier 2023 un événement regroupant l'ensemble de ses partenaires, parties prenantes et collectivités délégantes, dans le département de la Sarthe. L'objectif de ce séminaire était de porter des réflexions autour de la résilience des infrastructures numériques sur les territoires, avec un regard sur la qualité de service et l'innovation.

Les équipes d'Axione ont également renouvelé leur participation à l'Université d'été du THD les 12 et 13 octobre 2023 à Bourges. Ce rendez-vous incontournable est l'opportunité pour tous les acteurs de la filière télécom de partager leur vision sur les territoires connectés. Axione a participé à différentes tables rondes et réalisé des démonstrations en direct sur son stand pour présenter les différents cas d'usages liés aux objets connectés : bâtiment intelligent, télémétrie, éclairage public, gestion des déchets.

En tant qu'acteur engagé dans le secteur des télécoms et du numérique, Axione était présent en juin 2023 au salon Vivatech, le rendez-vous des professionnels de la Tech et de l'Innovation. L'équipe innovation d'Axione a participé à une table-ronde « l'IA : Quelles sont les avancées pour la construction et l'aménagement urbain ? ». L'occasion de mettre en lumière l'impact positif de l'outil d'intelligence artificielle d'Axione qui aide à la détection des anomalies sur les réseaux pour une intervention plus rapide d'un technicien sur le terrain.

Enfin, tout au long de l'année, Eric Jammaron, Président de Berry THD et d'Axione, a pris la parole lors d'événements auprès d'acteurs privés ou publics influents. Il a notamment participé le 29 juin à une réunion ministérielle pour réaffirmer les engagements de la filière télécom pour des réseaux fibre de qualité. Il a également pris la parole lors d'une table ronde sur la résilience des réseaux au TRIP de l'Avicca.

Concernant les relations presse, le service communication Axione a mis en œuvre sa stratégie à la suite de la contractualisation avec l'agence Oxygen. Au niveau national, des actions de communication ont été menées pour positionner Axione comme leader et expert sur le secteur des télécoms :

- Des communiqués de presse sur les sujets suivants : le gain de contrat d'exploitation du réseau Syn'optique, le record d'activité historique d'Axione avec 700m€ de chiffre d'affaires en 2022, la création d'un passeport fibre pour garantir la qualité des raccordements FTTH, l'adaptation d'Axione pour devenir l'opérateur local de référence par suite de l'arrêt du cuivre ;
- Des tribunes sur les thématiques suivantes :
 - « Numérique & zones rurales : et si la mutualisation était la solution pour contrer une France à deux vitesses ? » ;
 - « Arrêt total du réseau cuivre : un tournant majeur pour l'avenir des télécoms et la société numérique de demain » ;
 - « Face aux risques climatiques, humains ou informatiques, quelles solutions pour assurer des réseaux numériques de qualité ? » ;
 - « Numérique responsable : un défi pour l'intégralité du secteur des télécoms, une double responsabilité pour les grandes entreprises ».

Au niveau régional, l'agence Oxygen a également accompagné les 5 régions Axione dans leurs enjeux de communication. Des sujets très spécifiques à chaque territoire sont ainsi valorisés : gain de contrat, partenariats, innovations...

De nouveaux contenus, pilotés à l'échelle nationale mais déclinables par Berry THD ont été créés. Les contenus suivants ont été produits :

- Des flyers gestion de crise ;

L'objectif : Sensibiliser et outiller les différents acteurs de la crise (Manager, pilote de crise, représentant du NOC, Responsable de production, Directeur de concession, REL) pour qu'ils puissent réagir en cas de crise.



- Une plaquette pédagogique sur le pré raccordement ;

L'objectif : Proposer une plaquette à destination des particuliers pour savoir s'ils sont éligibles au pré raccordement et comment en bénéficier.



- Une vidéo sur l'innovation ;

L'objectif : mettre en lumière une expérimentation en cours pour garantir la résilience des réseaux.



- Des vidéos sur la vidéoprotection ;

L'objectif : définir son rôle et ses enjeux.

- [Vidéoprotection 1](#) ;
- [Vidéoprotection 2](#).

- Vidéo qualité de service pour les opérateurs :

L'objectif : Cette vidéo a pour objectif de montrer que la qualité de service Axione est un engagement partagé entre les différents services : Relation client, Agence de production, Supervision, Support Technique Client.



- Du contenu sur les réseaux sociaux

Plusieurs publications ont été réalisées sur X sur les thématiques suivantes :

- [Lancement du passeport fibre](#) ;
- [Concilier le développement du numérique et le respect de l'environnement](#) ;
- [Offre adduction](#).

CREATION ET DISTRIBUTION DE BROCHURES ET FLYERS

➤ Flyer fin du cuivre

BERRY FIBRE OPTIQUE

SAVOIR IDENTIFIER LE RÉSEAU FIBRE



Le réseau électrique
Le réseau ADSL (cuivre)
Le réseau fibre optique au-dessus du réseau ADSL (cuivre)

Le réseau fibre optique est à présent déployé sur votre commune. Vous avez donc constaté l'arrivée de nouveaux câbles dans votre environnement. Il est important de bien identifier les réseaux pour être en capacité de remonter d'éventuels dommages aux bons interlocuteurs : Berry Fibre Optique, Orange, Enedis, etc.

BERRY FIBRE OPTIQUE **Berry** **REP30**

berryfibreoptique.fr - 02 45 45 00 30

FIN PROGRESSIVE DU RÉSEAU ADSL (CUIVRE) ANNONCÉE PAR ORANGE

C'est quoi le réseau cuivre ?

Pendant plus de 50 ans, il a accompagné les français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet grâce à l'ADSL et ses nombreuses évolutions. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par le réseau de fibre optique.

Pourquoi y mettre fin ? Le réseau cuivre a atteint ses limites. Il ne répond plus aux besoins des utilisateurs en termes de débit. C'est pourquoi Orange (ex France Télécom), propriétaire du réseau, a annoncé la fermeture progressive du réseau cuivre.

Que signifie la fermeture du réseau cuivre ?

La fermeture du réseau cuivre sera progressive et se fera en plusieurs étapes, avec la perspective d'une substitution totale, d'ici 2030, du réseau cuivre par la fibre optique principalement.

Les premières communes concernées le seront en 2023 pour la fermeture commerciale et 2024 pour la fermeture technique.

Le planning de ces fermetures est défini par Orange qui informera les communes concernées au fur et à mesure.

- Fermeture commerciale :** les opérateurs ne vendront plus d'offres commerciales ADSL.
- Fermeture technique :** les services s'arrêteront définitivement sur les lignes cuivre.

berryfibreoptique.fr - 02 45 45 00 30

➤ Flyer raccordement anticipé

Bientôt la fibre ? Soyez les premiers à en bénéficier !

RACCORDEZ VOTRE DOMICILE DÈS MAINTENANT



CONTACTEZ-NOUS
02 45 45 00 30

BERRY FIBRE OPTIQUE

www.berryfibreoptique.fr

LES ÉTAPES DU RACCORDEMENT ANTICIPÉ

1. Contactez nous sur l'interface de raccordement anticipé.
2. Entrez votre adresse dans la base de données.
3. Confirmez l'engagement de votre logement ou local à usage professionnel sur le cartographe.
4. Cliquez sur la pastille verte et effectuez votre demande de raccordement anticipé.
5. Complétez vos coordonnées et recevez un email d'accusé de réception.
6. Confirmez votre demande afin que notre technicien vous contacte et fixe avec vous la date et l'heure d'intervention.
7. Réalisation du raccordement anticipé à la date et à l'heure convenues avec votre technicien.
8. Vous n'avez plus qu'à attendre l'ouverture commerciale pour choisir l'opérateur de votre choix.

J'ai des questions

Combien coûte un raccordement anticipé ?

Le raccordement anticipé est gratuit dans la limite de 100 m entre le point de branchement dans la rue jusqu'à l'intérieur du domicile.

Toutefois, il est possible que certaines prestations préalables et nécessaires au raccordement (qu'il soit anticipé ou non), doivent être prise en charge par vos soins. Il s'agit notamment :

- Travaux de génie civil (gaine, fourreaux, regards...) sur votre parcelle ;
- Travaux d'éclairage au droit du terrain ;
- Longueur de câble sur votre parcelle au-delà de 50 mètres linéaires.

Quand puis-je faire ma demande ?

Pendant les trois mois qui précèdent l'ouverture commerciale de votre commune en fibre optique.

En quoi consiste le raccordement anticipé ?

Le raccordement anticipé correspond à la pose d'une prise optique (PTO) dans votre logement ou local professionnel sans obligation préalable de souscrire à une offre fibre optique auprès d'un opérateur.

En pratique, un câble de fibre optique est posé depuis la rue, soit en aérien, soit en souterrain jusqu'à la PTO. La PTO est ensuite reliée au câble de votre téléviseur et à proximité d'une prise électrique. Si vous souhaitez que cette prise soit installée ailleurs dans votre habitation, vous devez prévoir ou faire installer à vos frais une gaine.

Quels sont les avantages ?

- **Gagner du temps :** dès que les offres commerciales des opérateurs seront disponibles vous pourrez bénéficier des services très haut débit.
- Bénéficier d'un raccordement de qualité réalisé sous le pilotage direct de **Berry Fibre Optique**.

CONTACTEZ-NOUS
02 45 45 00 30

BERRY FIBRE OPTIQUE

www.berryfibreoptique.fr

➤ Flyer raccordement de service public



POSE ET DISTRIBUTION DE PANNEAUX ET POSTERS

- **Des panneaux de chantier** sont installés dans les communes au commencement des travaux de déploiement et **des posters** du même visuel sont déposés en mairie.



- Des panneaux d'ouverture commerciale sont installés dans les communes à la fin des travaux de déploiement.



SUPPORTS DE COMMUNICATION MIS EN PLACE PAR L'EQUIPE LOCALE

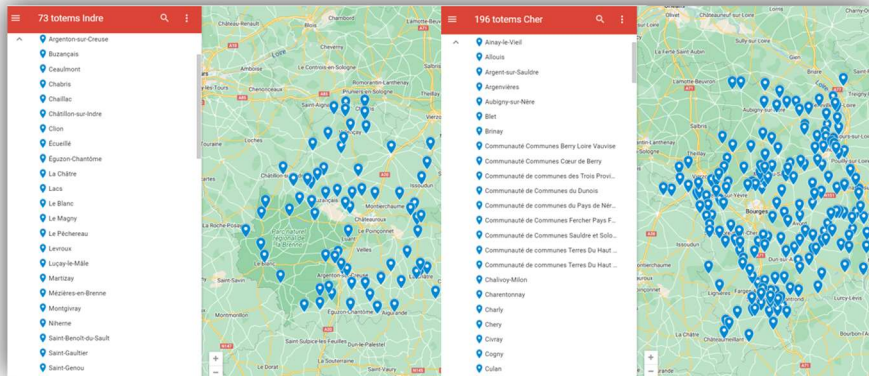
- Totems, flyers et posters à destination des mairies et communautés de communes :

Berry THD continue la mise en place d'un totem et ses flyers ainsi que la fourniture de posters aux formats A4 et A3 pour les communes dont l'ouverture commerciale est récente, en profitant de cette visite pour répondre aux différentes interrogations des élus et en leur fournissant un mode opératoire simplifié de la déclaration d'un dommage réseau en partie publique.



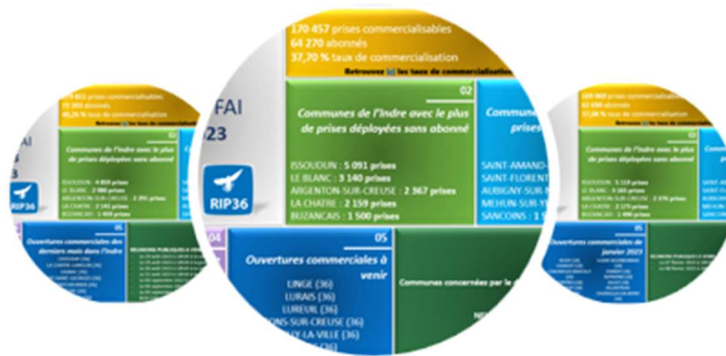
La liste des totems distribués en 2023 est disponible en [annexe 24](#).

Géolocalisation des totems distribués (*Cher et Indre*)



CREATION ET DIFFUSION DE LA NEWSLETTER FAI

Trois newsletters ont été partagés en 2023.



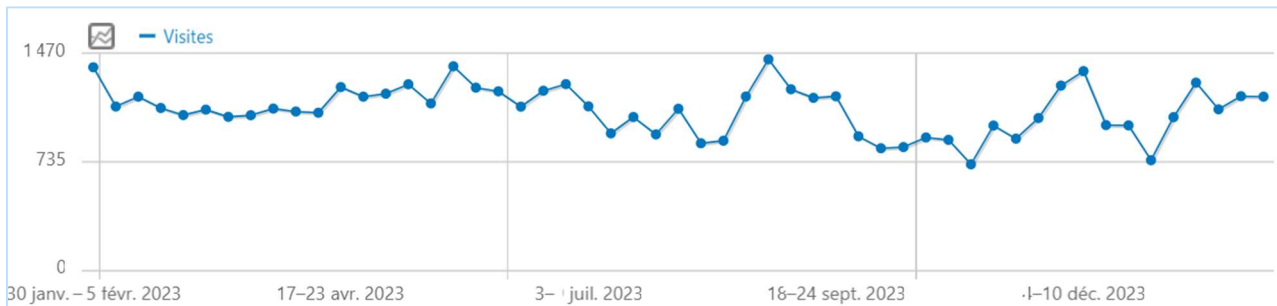
6.4.1. Web et réseaux sociaux

- Site web <https://berryfibroptique.fr/>

Pour accompagner le déploiement et la commercialisation des services, Berry THD informe via son site web le plus grand nombre sur leur éligibilité immédiate ou future au FTTH et sur l'actualité du projet.



Le site web continue d'être largement consulté avec 56 947 visites sur l'année 2023, soit 1 520 de plus comparativement à 2022.



➤ Réseaux sociaux

Un compte X (anciennement Twitter) a été créé au cours de l'année 2017 : <https://twitter.com/berryfibroptique>.

Il compte à ce jour, 803 abonnés (+ 19 en un an). Il permet notamment d'apporter des réponses à des administrés concernant des dates de disponibilités de la fibre sur les communes du Berry.



6.4.2. Evènements réalisés au cours de l'année

L'année 2023 a été marquée par l'augmentation des réunions publiques dans le Cher et l'Indre par suite de la construction d'un jalon important, 37 réunions supplémentaires comparativement à 2022. Ces réunions permettent notamment d'expliquer aux administrés les modalités de raccordement, et comment souscrire un abonnement auprès de l'opérateur de leur choix. Les opérateurs sont invités à ces réunions avec une participation faible de leur part.

Le tableau suivant liste les 72 réunions publiques animées en 2023 avec l'appui des opérateurs présents

<u>28 réunions publiques dans le Cher :</u>	<u>44 réunions publiques dans l'Indre :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ST GERMAIN DES BOIS 05/01/2023 ▪ BANNEGON 10/01/2023 ▪ AZY 23/01/2023 ▪ ETRECHY 02/02/2023 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ VILLENTOIS EN BERRY 03/01/2023 ▪ ROUSSINES 11/01/2023 ▪ VICQ SUR NAHON 12/01/2023 ▪ LUREUIL 17/01/2023

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ CHAROST 07/02/2023 ▪ OSMERY 08/02/2023 ▪ MONTLOUIS 06/03/2023 ▪ IVOY LE PRE 15/03/2023 ▪ GENOUILLY 23/03/2023 ▪ MERY ES BOIS 12/04/2023 ▪ BESSAIS LE FROMENTAL 25/04/2023 ▪ SUBLIGNY 11/05/2023 ▪ SAINT MAUR 05/06/2023 ▪ NEUILLY EN DUN 06/06/2023 ▪ EPINEUIL LE FLEURIEL 29/08/2023 ▪ GROSSOUVRE 04/09/2023 ▪ ST PIERRE LES BOIS 05/09/2023 ▪ VILLEGON 07/09/2023 ▪ NOHANT EN GOUT 18/09/2023 ▪ NEUVY DEUX CLOCHERS 19/09/2023 ▪ CHAVANNES 26/09/2023 ▪ COUST 18/10/2023 ▪ MOULINS SUR YEVRE 25/10/2023 ▪ GIVARDON 06/11/2023 ▪ LISSAY LOCHY 07/11/2023 ▪ BRECY 27/11/2023 ▪ SOULANGIS 05/12/2023 ▪ VESDUN 07/12/2023 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ LURAI 24/01/2023 ▪ LA BUXERETTE 31/01/2023 ▪ VEUIL 13/02/2023 ▪ ORSENNES 20/02/2023 ▪ LIGNAC 16/03/2023 ▪ MOUHET 27/03/2023 ▪ TRANZAULT 04/04/2023 ▪ CHOUDAY 20/04/2023 ▪ BRION 24/04/2023 ▪ MONTCHEVRIER 02/05/2023 ▪ LES BORDES 04/05/2023 ▪ ST GEORGE SUR ARNON 09/05/2023 ▪ MIGNE 15/05/2023 ▪ GEHEE 17/05/2023 ▪ CONDE 22/05/2023 ▪ CIRON 23/05/2023 ▪ RIVARENNES 24/05/2023 ▪ VELLES 25/05/2023 ▪ CHAVIN 01/06/2023 ▪ CUZION 08/06/2023 ▪ SAINT PLANTAIRE 12/06/2023 ▪ TENDU 29/08/2023 ▪ PREAUX 30/08/2023 ▪ SAINT PLANTAIRE 31/08/2023 ▪ VIGOUX 04/09/2023 ▪ MERIGNY 06/09/2023 ▪ BUXEUIL 12/09/2023 ▪ OULCHES 13/09/2023 ▪ MERS SUR INDRE 18/09/2023 ▪ URCIERS 19/09/2023 ▪ SACIERGES ST MARTIN 20/09/2023 ▪ GOURNAY 21/09/2023 ▪ CLERE DU BOIS 21/09/2023 ▪ PRUNIERS 28/09/2023 ▪ CHALAI 13/11/2023 ▪ THENAY 06/12/2023 ▪ ST AOUSTRILLE 06/12/2023 ▪ ARGY 14/12/2023 |
|--|---|

- TILLY 19/12/2023
- LOUROUER SAINT LAURENT 21/12/2023

6.4.3. Revue de presse et faits marquants

Article de la Nouvelle République du 09.01.2023

saint-ambroix

La fibre optique attendue en 2024

Vendredi 6 janvier, en fin d'après-midi, Johann Trumeau, maire, a pu présenter à nouveau, après trois années d'absence, les vœux de son conseil municipal devant les Saint-Ambroisiens rassemblés à la salle des fêtes. Outre le renouvellement d'une partie du conseil municipal effectué lors des dernières élections, l'équipe en place a bien avancé sur bon nombre de sujets essentiels dont l'adressage et la numérotation des habitations qui sont quasiment terminés. Cette démarche était un passage obligatoire pour permettre l'arrivée de la fibre optique dont l'installation devrait être terminée en 2024. L'année passée a vu la sortie de terre d'un stade multisport pour lequel quelques menus travaux de finition restent à réaliser. Parmi les gros travaux et investissements en cours figure la réfection du château d'eau (édifié en 1962) qui n'a bénéficié d'aucune aide ou subvention. Menée depuis quatre mois, la rénovation qui s'imposait doit prendre fin dans les prochains jours. La reprise débutée en 2021 des tombes du cimetière laissées à l'abandon, devrait s'achever en 2024, après trois années de procédures administratives.



Article de la Nouvelle République du 10.01.2023

velles

Le bâtiment périscolaire et la fibre doivent être opérationnels en octobre

Samedi 7 janvier, à la salle des fêtes de Velles, Pascal Chambeau, maire, et son conseil municipal ont présenté leurs vœux à la population velloise. L'édile, dont c'était les premiers vœux, a rappelé les principales réalisations passées, en particulier les travaux à la maison de santé du fait de l'installation du médecin et la réhabilitation thermique des quatre classes, avec réfection complète des peintures, sol, plomberie, pompes à chaleur, sanitaires. À la suite de l'épisode de grêle, le pan ouest de la toiture de la maternelle a été refait. Après un orage et six mois d'attente, les cloches de l'église ont retrouvé leur tintement et l'horloge son heure. Plusieurs projets sont en cours de réalisation. Parmi eux, le nouveau bâtiment qui accueillera la garderie scolaire et le centre de vacances doit être réalisé et fonctionnel en octobre 2023. Des travaux d'isolation du commerce Cécibon et le changement des huisseries seront terminés en juin. La gestion informatique du cimetière est lancée et permettra la mise à jour numérique des actes de décès et des concessions. Afin de résoudre les problèmes du délai d'arrivée des secours et de distribution des courriers et colis, l'adressage est en cours et sera remis aux normes Afnor. Fermé en 2020 pour raison de sécurité, le gîte communal, en projet avec l'association des Amis des pèlerins de Saint-Jacques de la voie de Vézelay, verra l'aménagement d'un F3 qui permettra d'accueillir les pèlerins de passage. La fibre arrive et doit être opérationnelle en octobre. Enfin, le maire a tenu à féliciter la jeune sportive velloise, Maéva Dorsile, triple médaillée du triple saut au championnat de France. Elle sera mise à l'honneur aux prochaines vacances scolaires.

Article de la Nouvelle République du 07.02.2023

meunet-planches

La fibre doit arriver prochainement

Nous sommes heureux de nous retrouver et de pouvoir renouer avec la traditionnelle soirée des vœux après ces deux années de pandémie. Tel

était le mot d'accueil de Catherine Virmaux, élue maire de Meunet-Planches en 2020. « Dans le contexte particulier de ces deux années, nous avons

tout de même pu réaliser nos premiers projets. » La commune de Meunet-Planches a vu la réalisation de l'aménagement paysager de l'entrée du bourg et du parking. Différentes plantations ont été réalisées le long de la Théols. La mairie a connu une cure de jouvence. « Pour le concours des maisons fleuries, vous avez continué à participer au fleurissement de notre village et nous vous en remercions », a poursuivi la maire, tout en insistant pour que d'autres candidats viennent rejoindre les participants.

« La fibre optique devrait arriver prochainement et nous travaillons d'ores et déjà sur d'autres projets », a conclu la Catherine Virmaux avant de présenter tous ses vœux à l'ensemble des habitants de la commune ayant répondu présent à l'invitation de cette cérémonie.



Catherine Virmaux, maire de Meunet-Planches, entourée de tous ceux qui œuvrent pour le bien de la commune. (Photo NR)

Article du Berry Républicain du 08.02.2023

ÉTRÉCHY/GRON/CHAUMOUX-MARCILLY

La fibre optique est à disposition

La salle des fêtes d'Étréchy était comble, jeudi dernier, il a fallu rajouter des chaises pour les retardataires qui venaient suivre la présentation de la fibre optique.

Des habitants des trois communes invitées, Chaumoux-Marcilly, Étréchy et Gron, ont écouté Léa Chêne, cheffe de projet territoriales connectées à Berry-Fibre-optique.

Absence des opérateurs

« Le réseau fibre optique est opérationnel sur l'ensemble des trois communes et vous pouvez dès à présent contacter vos opérateurs de télécommunications respectifs pour leur commander le raccordement de votre domicile et/



RÉUNION. Les habitants des trois communes étaient venus s'informer.

ou de vos locaux professionnels », a indiqué Léa Chêne.

L'intervenante a développé les fonctionnalités de la fibre internet : visioconférence plus aisée, image

plus claire, travail en ligne plus rapide...

Seul regret lors de cette présentation, les opérateurs, pourtant attendus, étaient absents. ■

Pratique. www.berryfibreoptique.fr ; tél., 02.45.45.00.30, pour suivre l'éligibilité à la fibre de son adresse, retrouver la liste des fournisseurs d'accès à Internet, toutes les questions d'urbanisme (maison neuve, nouveau lotissement...), déclarer un dommage sur le réseau fibre.

Article du Berry Républicain du 21.03.2023

EN BREF

SOCIÉTÉ

La fibre optique franchit un seuil symbolique

Parce que la fibre optique vient de franchir un seuil symbolique, le syndicat Berry numérique, en charge de son déploiement dans la majeure partie du Cher, avait décidé de marquer le coup, conviant élus et représentants de l'État, hier soir, à la salle du Duc-Jean, à Bourges.

En charge du déploiement de la fibre optique publique à travers le département - l'opérateur privé Orange se chargeant de tisser le réseau du très haut débit dans l'agglomération de Bourges et à Vierzon - Berry numérique célébrait l'installation de sa 100.000^e prise dans le Cher.

Une décennie après la validation du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), 70 % du Cher est aujourd'hui éligible à la fibre optique. « Pour la construction d'un réseau, cela reste une période courte. C'est exceptionnel, s'est félicité Patrick Barnier (*notre photo*), président de Berry numérique et vice-président du Département en charge de l'aménagement du territoire, du numérique et de l'enseignement supérieur. On tient le calendrier. Même si le Covid a engendré un peu de retard en matière de déploiement, nous avons pu le rattraper. »

Un investissement supplémentaire de 120 millions d'euros

Alors que 100 millions d'euros ont été investis dans une première phase de déploiement de la technologie, 120 M€ doivent au total être injectés dans la seconde phase, démarrée en 2022, et devant déboucher sur une éligibilité de tous les foyers du Cher d'ici fin 2025. État, Région, Département, Europe et Berry fibre optique, société délégataire, vont contribuer financièrement à la réalisation des 22.000 prises manquantes. Pas les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), sollicités à hauteur de 20 % lors de la première phase de déploiement.

« Déterminant » voire « vital » selon le président du conseil départemental, Jacques Fleury, pour l'attractivité d'un territoire qui cherche à enrayer la déprise démographique, le très haut débit gagne du terrain et des abonnés. « Trente-neuf prises sur 100 ont un abonné », a divulgué Laurent Roussat, directeur de Berry fibre optique, demandant aux élus de devenir des ambassadeurs de la fibre publique alors qu'Orange a prévu, dès 2025, un arrêt progressif du réseau cuivre. ■

Benjamin Gardel
benjamin.gardel@centrefrance.com

Article du Berry Républicain du 01.04.2023

Le focus



Un label pour les raccordeurs de fibre optique dans le Berry

MULTIMÉDIA ■ Depuis des années, des dégradations provoquent des pannes lors des raccordements à la fibre optique. Pour y mettre fin, Berry fibre optique et la société Axione (qui développent le réseau de fibre optique dans tout le Cher, sauf à Bourges Plus et Vierzon, gérées par Orange) ont décidé de délivrer un label raccordeur. Une vingtaine de labels ont été remis, hier, à Vierzon, dans les locaux d'Axione. « C'est une première en France », se félicite Laurent Roussat, directeur de Berry fibre optique. Pour obtenir

le label, les raccordeurs doivent respecter de nombreux engagements, comme la formation. « C'est une reconnaissance du travail que nous faisons avant », se félicite Julien, de la société RWT Energie. L'objectif du label est de pousser les grands opérateurs à faire appel à des raccordeurs labellisés. Actuellement, seuls les petits opérateurs comme Coriolis, K-net, Ozone, Nordnet y font appel. La prochaine étape sera une loi pour encadrer le raccordement de la fibre optique.

Benoît Morin

Article du Berry Républicain du 08.05.2023

VORLY ■ Soixante et onze foyers profitent d'ores et déjà du nouveau service
La fibre optique est arrivée

Compte tenu de son intégration tardive à Bourges Plus, la commune de Vorly avait été laissée de côté par le déploiement de la fibre optique. C'est désormais chose faite.

La fibre optique a été installée à Vorly. Enfin. La maire Corinne Lefebvre, et Jacques Lévy, son premier adjoint, se sont félicités de la nouvelle, mardi, en compagnie de la présidente de la communauté d'agglomération Bourges Plus, Irène Félix.

Depuis 2013, date à laquelle une convention avait été signée entre Orange, le conseil régional, le conseil départemental et Bourges Plus, l'agglomération berruyère était passée progressivement de l'ADSL à la fibre optique, plus puissante.

Lissay-Lochy doit être raccordée cet été
 Mais, du fait de leur entrée tardive, en 2012, au sein de Bourges Plus, les communes de Vorly et de Lissay-Lochy n'avaient pu bénéficier de l'arrivée de cette technologie.

Lors de son élection à la présidence de la commu-



SATISFACTION. Elle est partagée par Corinne Lefebvre, maire de Vorly, Irène Félix, présidente de Bourges Plus, et Jacques Lévy, premier maire adjoint de Vorly (de gauche à droite).

nauté d'agglomération, en juillet 2020, Irène Félix s'était engagée auprès des maires concernés à prendre une compétence dans ce domaine au niveau de l'agglomération, puis d'adhérer au syndicat Berry Numérique afin de pallier ce manque. Un engagement tenu, puisque la commune de Vorly est désormais équipée, avec 144 prises déployées et

déjà 71 foyers abonnés à la fibre. Lissay-Lochy, pour sa part, sera raccordée à l'été 2023.
 « On aura finalement permis à ces deux communes d'atteindre un niveau d'équipement au moins égal à celui des autres communes de l'agglomération, se félicite Irène Félix. C'est une bonne chose que de permettre d'avoir la

même qualité d'équipement sur l'ensemble du territoire ».
 « Cela change tout. Les gens peuvent désormais être en télétravail puisque l'on va vers ce type d'emploi. C'est aussi une nette amélioration au niveau de l'école qui est équipée d'un tableau numérique et de tablettes », se réjouit également Corinne Lefebvre. ■

Article du Berry Républicain du 26/05/2023

TÉLÉPHONIE ■ Vignoux, Neuvy, Saint-Laurent, Vouzeron et Nançay devront changer de réseau d'ici 2025

La fibre optique remplace le cuivre

Dès janvier 2025, le réseau téléphonique cuivre s'arrêtera définitivement à Vignoux-sur-Barangeon, Neuvy-sur-Barangeon, Saint-Laurent, Vouzeron et Nançay. Il sera obligatoire de souscrire à la fibre optique pour avoir internet et téléphone fixe.

Benoit Morin
 benoit.morin@centrefrance.com

« Je ne savais pas que le réseau cuivre allait s'arrêter ». Sophie Henrotte, une habitante de Vignoux-sur-Barangeon, n'était pas au courant, mercredi, de la fin annoncée en janvier 2025 du réseau téléphonique cuivre par l'opérateur Orange dans sa commune.

Dès janvier 2024, il ne sera d'ailleurs plus possible de souscrire un nouvel abonnement au réseau cuivre. Cela signifie que les services ADSL vont s'arrêter. En tout, 3.747 foyers sont concernés, répartis sur cinq communes : Vignoux-sur-Barangeon, Neuvy-sur-Barangeon, Saint-Laurent, Vouzeron et Nançay.

« 100 % du Cher seront couverts par la fibre »
 La seule solution pour les habitants, les collectivités et les entreprises sera de souscrire à une offre de fibre optique, c'est-à-dire via un câble de fibre de verre dans lequel on envoie un signal lumineux. Avec cette technologie, la connexion inter-



ARMOIRE DE FIBRE OPTIQUE. Laurent Roussat, directeur de Berry fibre optique, présente une armoire de fibre optique, permettant aux opérateurs (à gauche) de raccorder les administrés (à droite). PHOTO BENOIT MORIN

net est beaucoup plus rapide. Le débit moyen d'une box raccordée en fibre est de 500 Mb/s alors que celui d'une box ADSL est de 20Mb/s et celui d'une connexion 4G/5G est de 50 Mb/s. « 100 % du territoire du Cher seront couverts par la fibre optique, insiste Laurent Roussat, directeur de Berry fibre optique, qui est chargé de déployer le réseau dans le Cher, à l'exception de l'agglomération de Bourges et de la ville de Vierzon. Il n'y a

pas de zone blanche. Saint-Laurent, Vignoux-sur-Barangeon et Vouzeron sont déjà couvertes à 100 % par le réseau fibre. Nançay et Neuvy-sur-Barangeon sont en fin de déploiement pour novembre 2023. »
 Un autre avantage de la fibre optique est qu'elle permet à tous de recevoir un débit équivalent, selon l'offre souscrite. « Avec l'ADSL, plus vous êtes éloigné de l'armoire, plus vous perdez de débit, poursuit Laurent Roussat. Ce n'est pas le cas avec la fibre. »

À Vignoux-sur-Barangeon, 54 % des foyers sont déjà passés à la fibre optique. C'est le cas de Sophie Henrotte et de sa famille, ravies d'avoir été raccordées, il y a deux ans : « À la maison, Monsieur est un geek et il a besoin d'un bon débit pour le jeu, le soir. Les téléchargements sont plus rapides » Mieux, elle et sa famille font jouer la concurrence pour obtenir les meilleures offres. La famille a donc décidé de changer d'opérateur, mercredi

dernier : « Nous étions chez Bouygues Telecom mais Free nous a fait une meilleure offre. » Quelques minutes ont été nécessaires pour réaliser le changement d'opérateur, via une armoire située un peu plus loin.

Ne pas attendre 2024 pour se raccorder

À Saint-Laurent, le taux de pénétration de la fibre optique est encore meilleur, puisqu'il atteint 68 %. Les taux sont de 40 % à Neuvy-sur-Barangeon, 63 % à Vouzeron et 43 % à Nançay. À Nançay, justement, la fibre optique est en capacité d'accueillir 100 % des foyers, contrairement à la téléphonie mobile qui ne peut pas s'étendre en raison de la présence de la station de radioastronomie.

Mais pour Laurent Roussat, il y a urgence à ce que les habitants des cinq communes passent progressivement au réseau de fibre optique. Car les opérateurs ne seront pas en mesure d'équiper tout le monde en même temps, le 31 décembre 2024. ■

➔ Pratique. Les habitants des cinq communes peuvent tester leur éligibilité à la fibre optique sur le site internet suivant : www.berryfibreoptique.fr

EN CHIFFRES

102.900 foyers éligibles à la fibre optique dans le Cher.

41.500 abonnés à la fibre optique dans le Cher.

Article du Berry Républicain du 05/07/2023

THEILLAY

La fibre optique avance bien



RACCORDEMENT. Chacun des très nombreux câbles de la fibre optique doit être raccordé au bon endroit.

La partie de Theillay située à l'est du Rouaire, le ruisseau qui coupe le village, est déjà accessible à la fibre optique. Les travaux ont commencé sur l'autre rive et avancent bien de façon à respecter les délais prévus. Les boîtiers de distribution ont commencé à être câblés. Car avant que les octets d'internet circulent dans la fibre, il faut se livrer à un travail qui ressemble à du tissage pour que chacune des fibres se raccorde au bon endroit. Une fois ces opérations terminées, ce seront au tour des particuliers de recevoir, progressivement, vers la fin de l'année, la fibre à partir de boîtiers plus petits disposés près de chez eux. ■

Article du Berry Républicain du 29/07/2023

SAINT-HILAIRE-DE-COURT ■ Une trentaine de foyers sans ligne téléphonique

Allô la terre ? Ici Saint-Hilaire

Depuis plus de cinq semaines désormais, une trentaine de foyers, tous clients de la société de télécommunications Orange, sont privés de ligne téléphonique et, certains, d'accès à internet dans le village de Saint-Hilaire-de-Court.

Bastien Poupat
bastien.poupat@centrefrance.com

C'est un véritable calvaire que vivent plusieurs habitants de Saint-Hilaire-de-Court. « Cela dure depuis fin juin, nous sommes excédés, peste le maire Stéphane Rousseau. Beaucoup d'ainés sont en difficultés car certains ne peuvent pas se déplacer seuls et n'ont que le téléphone fixe pour communiquer. Il en va de leur sécurité. »

Un vol de câble invoqué

C'est le cas de Jocelyne Breugnot, une octogénaire qui réside à Saint-Hilaire. « Mon système de téléassistance *Présence verte* ne fonctionne plus. Fort heureusement, j'ai des voisins qui sont solidaires et qui viennent me voir assez régulièrement. Mais la nuit, j'ai peur qu'il m'arrive quelque chose. »

« De surcroît, certaines habitations sont en zone blanche. Ils ont donc absolument besoin d'une ligne de téléphone fixe », ajoute le premier adjoint au maire, Jany Gilbert. De son côté, le service communication Centre-Val de Loire d'Orange explique : « Le 29 juin, nous avons constaté qu'un câble de télécommunication a été volé à 300 mètres de la commune privant plusieurs foyers de la téléphonie. Nous sommes submergés par les vols de câbles dans la région ce qui entraîne une pénurie de cuivre. Ce sont des vols qui touchent tous les abonnés au réseau historique mais ne concerne pas les abonnés au réseau fibre ou encore au réseau mobile. »

Un argument que Stéphane Rousseau concède s'interrogeant, toutefois, sur l'efficacité des premières interventions qui ont déjà eu lieu. « La société a envoyé des messages à plusieurs de ses clients annonçant le rétablissement de la ligne alors que les problèmes persistent. »

De son côté, le service communication Centre-Val de Loire d'Orange assure « qu'il faut en moyenne trois semaines de délai et une semaine supplémentaire pour retirer les câbles et refaire chaque ligne des abonnés. Ce chantier s'est déroulé la semaine dernière. Les 300 mètres de réseau historique ont été remis et reconnectés. Mais nous avons à nouveau un défaut sur le réseau. Nos équipes interviendront à nouveau en cette fin de semaine. » ■



SAINT-HILAIRE-DE-COURT. Vue aérienne du village. PHOTO TRANSMISE PAR LA CDC VIERZON SOLOGNE BERRY.

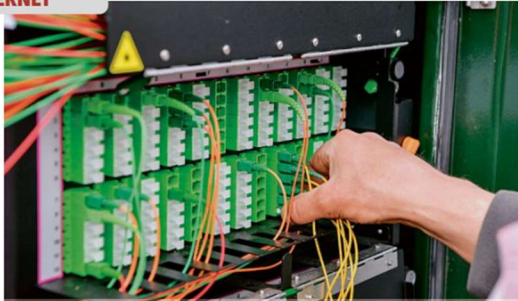
Article du Berry Républicain du 14/08/2023

Région → Société et faits divers

INTERNET

Un incident sur le réseau a privé, depuis samedi soir, de ligne internet de nombreux foyers du sud du Cher. Orange indiquait à ses abonnés faire face à une situation « plus complexe que prévu ». La préfecture a indiqué que la situation devrait revenir à la normale hier.

Murielle Lottin et Berry Républicain



PANNE. Samedi, sur le territoire de la commune de Marçay, un agriculteur a accidentellement percé un poteau de fibre optique aérienne, un accident fatal à la bonne marche d'internet, de la téléphonie et de la télévision, nous sommes.

Réseau en panne à cause d'un tracteur

« Tout tout le temps que ça arrive pendant le week-end... », soupirait-on en préfecture du Cher, hier après-midi, après avoir su de très près l'évolution d'un incident sur le réseau Orange qui privait de ligne internet de nombreux foyers du sud du Cher, depuis samedi soir. À la suite d'un accident, les abonnés d'au moins une quinzaine de communes du Cher et du département voisin de la Creuse subissaient de plein fouet la privation de tout réseau.

Un texto du SAV d'Orange

Hier matin, Orange indiquait à ses abonnés faire face à une situation « plus complexe que prévu » et que des travaux étaient en cours, annonçant un retour à la normale mardi en fin de journée. Mais l'urgence de la situation semble avoir accéléré les choses.

Samedi soir, vers 20 h 30, sur le territoire de la commune de Marçay, un agriculteur a accidentellement percé un poteau de fibre optique aérienne. Un accident fatal à la bonne marche d'internet, de la téléphonie et de la télévision. Les techniciens d'Orange sont intervenus rapidement pour sécuriser les lieux », expliquait-on à la préfecture du Cher.

« J'ai reçu samedi, vers 22 heures, un texto du

SAV (service après-vente, NDLR) d'Orange prévenant d'une perturbation sur le réseau internet dans mon quartier et annonçant un retour à la normale lundi 14 août », témoignait une habitante de Marçay.

Hier matin, à 7 heures, un nouveau message lui a été envoyé, indiquant « une panne internet plus complexe à résoudre que prévu » et décalant le retour à la normale « au mardi 15 août en fin de journée ». Autant dire une éternité lorsqu'on est privé de réseaux en plein week-end et point du

Cette abonnée Orange précisait encore que son opérateur avait créé gratuitement sa ligne mobile de 200 Go. Le SMS contenait également un lien permettant de suivre l'avancement des travaux en cours, après un incident réseau déclaré le 12 août, à 21 h 15, et la réalisation d'un diagnostic.

Contacté, Orange indiquait, dimanche matin, ne pas être en mesure de préciser à la presse, avant lundi, la nature de l'incident, ni le nombre de communes et de foyers concernés par cette panne. Fabrice Rigou, maire de Préveranges, une commune touchée par la panne, indiquait avoir alerté, de son côté, « la préfecture, la sécurité civile et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ». Car le SDIS aussi a été impacté par cet incident, notamment au niveau d'un relais dans le

sud du Cher. Almat, un centre de secours du sud du Cher a été touché temporairement par cette rupture de réseau.

La préfecture du Cher précisait hier que « tout devait rentrer dans l'ordre en fin d'après-midi ». Le câble en cause alimentait au relais qui lui-même est alimenté d'autres. Et, par effet domino, voilà comment un accident de tracteur sur un poteau de fibre optique prive de nombreux habitants d'internet. « Le câble contenait vingt-quatre fibres et, à 15 h 30, la moitié des fibres étaient reliées », indiquait la préfecture du Cher.

Accidents et vols de câble

En plus d'accidents ponctuels comme celui survenu samedi soir à Marçay, Orange doit aussi faire face, depuis de nombreux mois, à des vols de câbles engendrant des ruptures de réseau internet. À la fin du mois de mai 2023, 16,3 km de câbles de cuivre avaient été volés. Les communes d'14a-Saint-Roch, Touchay et Maisonnais, toujours dans le Bloisais, avaient été impactées par ce vol.

Fin juillet, une trentaine de foyers, tous clients de la commune de télécommunications Orange, étaient privés de ligne téléphonique, et certains d'accès à internet dans le village de Saint-Hilaire-de-Court, près de Vierzon, depuis plus de cinq semaines. ■

Article du Berry Républicain du 12/10/2023

Cher → Actualités

« Fibre optique, on tient le calendrier »

Hubert Bourdais

Quel cap pour l'aménagement numérique de nos territoires ? Quelles solutions face aux enjeux induits par l'arrivée d'objets connectés en termes de sécurité ? Comment la transition numérique permet-elle d'accélérer la transition écologique ? Aujourd'hui et demain à Bourges, ces grandes interrogations vont irriguer les tables rondes et ateliers de l'Université du très haut débit (U). Déploiement de la fibre optique dans le Cher, fin progressive du cuivre, usages et grandes transformations décryptées à l'École du Cher par le vice-président du Conseil départemental en charge du numérique et président du syndicat Berry numérique, Patrick Barrot, qui voit dans cette Université une « reconnaissance de l'avance prise par le Cher en matière de déploiement de la fibre optique ».

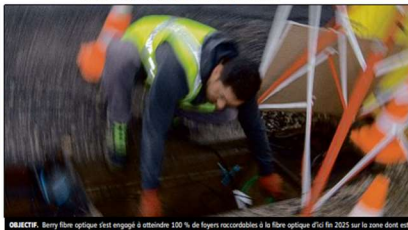
Il ne s'agit pas de déploiement de la fibre optique dans le Cher ? Sur la zone dont est chargé Berry numérique, c'est à dire l'ensemble du Cher hors agglomération de Bourges et ville de Vierzon, on se rapproche des 90 % de foyers raccordables à la fibre optique. Notre délégataire, Berry fibre optique, s'est engagé à atteindre 100 % fin fin 2023. Sur Bourges Plus et Vierzon, Orange est engagé à assurer un déploiement à 100 % pour fin 2022. Nous n'y sommes pas encore. Sur Fagnolméral, nous sommes à 65 %. Or, Orange nous donne aucune garantie pour atteindre ces 100 %. Cette inquiétude, qui est normale, sera



Patrick Barrot, vice-président du Berry numérique

Numérique

Le grand rendez-vous annuel des acteurs de l'aménagement numérique se tient ce jeudi et demain, à Bourges. L'occasion d'aborder le transfert numérique du Cher avec Patrick Barrot, président de Berry numérique, chargé de numérique au Conseil départemental.



OBJECTIF. Berry fibre optique s'est engagé à atteindre 100 % de foyers raccordables à la fibre optique d'ici fin 2023 sur la zone dont est chargé Berry numérique. Côté-à-côté l'ensemble du Cher hors agglomération de Bourges et ville de Vierzon, nous sommes à 90 %.

absorbée lors de l'université du très haut débit, auquel participent un représentant de Berry numérique et de la commune de Bourges, ces grandes interrogations vont irriguer les tables rondes et ateliers de l'Université du très haut débit (U). Déploiement de la fibre optique dans le Cher, fin progressive du cuivre, usages et grandes transformations décryptées à l'École du Cher par le vice-président du Conseil départemental en charge du numérique et président du syndicat Berry numérique, Patrick Barrot, qui voit dans cette Université une « reconnaissance de l'avance prise par le Cher en matière de déploiement de la fibre optique ».

Il ne s'agit pas de déploiement de la fibre optique dans le Cher ? Sur la zone dont est chargé Berry numérique, c'est à dire l'ensemble du Cher hors agglomération de Bourges et ville de Vierzon, on se rapproche des 90 % de foyers raccordables à la fibre optique. Notre délégataire, Berry fibre optique, s'est engagé à atteindre 100 % fin fin 2023. Sur Bourges Plus et Vierzon, Orange est engagé à assurer un déploiement à 100 % pour fin 2022. Nous n'y sommes pas encore. Sur Fagnolméral, nous sommes à 65 %. Or, Orange nous donne aucune garantie pour atteindre ces 100 %. Cette inquiétude, qui est normale, sera

avant cette exigence pour les producteurs locaux de distinction du cuivre, qui concentrent des communes avec davantage de foyers à transférer vers la fibre optique. La difficulté que nous pourrions rencontrer, c'est que des problèmes se posent en rapport à certaines habitations. La question de la gratuité du raccordement en domaine privé risque de se poser dans certains cas. Les collectivités ont demandé à ce que les personnes connaissant des difficultés à assurer financièrement ce transfert puissent être aidées.

Les signalements de raccordement de numérisation des communes ont été envoyés au préfet. Pour des raisons de minimisation des coûts, les opérateurs sont prêts à déléguer ce traitement en externe, parfois des sous-traitants, pour assurer le

MINISTRE

Le ministre délégué chargé du Numérique, Jean-Noël Barrot, participera ce jeudi à l'Université du très haut débit.

BOURGES

Le rendez-vous se déroule aux Rives d'Auron à Bourges. 2.000 professionnels du numérique, 60 experts et intervenants, et 100 exposants sont attendus.

Article du Berry Républicain du 13/10/2023

EN BREF

NUMÉRIQUE

Deux jours à très haut débit à Bourges



Bourges accueille, depuis hier et jusqu'à aujourd'hui, l'Université du très haut débit, aux Rives d'Auron. Près de deux mille personnes sont attendues sur deux jours, représentants d'entreprises spécialisées, d'opérateurs ou de collectivités.

Entre tables rondes, conférences, stands, le point sur le déploiement du très haut débit en France, l'arrêt progressif du réseau cuivre, et la transformation numérique des territoires étaient au cœur des échanges.

Accès au numérique mais aussi qualité des réseaux. La crise Covid et les confinements ont montré à quel point l'accès aux usages numériques était vital. Et révélé les fractures numériques territoriales, même si le Cher est un bon élève en France en matière de déploiement de la fibre optique (lire notre édition d'hier).

« C'est même le troisième département précurseur en France », assure le préfet du Cher, Maurice Barate. Le plan France Très haut débit avait été lancé il y a dix ans. Ce déploiement pose aussi la question des besoins en main-d'œuvre pour tenir les objectifs de déploiement de la fibre. Les formations aux métiers de demain dans la filière des infrastructures numériques sont un enjeu primordial. Tout comme l'impact environnemental engendré par des usages numériques qui se développent à un rythme exponentiel.

Annoncé, hier, en présentiel, mais retenu à Paris au dernier moment avec le ministre de l'Intérieur, Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, est intervenu en visio (lire notre interview en page 36). ■

NUMÉRIQUE ■ Le ministre Jean-Noël Barrot s'est exprimé à l'Université du très haut débit, hier, à Bourges (Cher)

Bientôt la fin des zones blanches 4G ?

L'Université du très haut débit qui s'est tenue, hier à Bourges, a été l'occasion d'évoquer le déploiement du très haut débit en France et la transformation numérique des territoires.

Thomas Migault
thomas.migault@berrypresse.com

En marge de l'Université du très haut débit, Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, nous répond sur le déploiement de la fibre optique et la sécurisation de l'espace numérique.

■ **Avec la disparition progressive du réseau cuivre, des difficultés de raccordement à la fibre se posent pour certaines habitations, les collectivités demandent à l'État que ces personnes puissent être aidées. Votre réponse ?** La création d'un droit au très haut débit pour tous permet à chacun d'accéder à des tarifs sociaux, sous conditions de ressources, et d'avoir la possibilité de conserver une simple ligne téléphonique. Lorsque des travaux de génie civil s'imposent pour le raccordement, on pourra solliciter un coup



MINISTRE. Jean-Noël Barrot. PHOTO D'ARCHIVES JÉRÊME FULLERINGER

de pouce financier. Des discussions sont en cours avec les opérateurs pour annoncer ce cadre.

■ **Peut-on imaginer qu'il n'y aura plus de zones blanches 4G sur le territoire national ?** Il y a cinq ans, le gouvernement a, en lien avec les élus locaux et opérateurs, imaginé le plan New Deal qui a permis de rayer de la carte de France 2.500 zones blanches. L'État sacrifie ses fréquences en permettant aux opérateurs de les utiliser plus longtemps en contrepartie d'un engagement de couvrir 5.000 zones blanches en 4G. Ce plan se déroule bien. Avant l'été, le 2.500^e pylône a été mis en service. Plus de 3.500 sites ont été identifiés. Et le déploiement va se poursuivre. En 2025, l'ensemble des 5.000 sites auront été identifiés.

■ **Dans certaines zones urbaines, comme à Bourges, Orange a pris du retard pour le déploiement de la fibre. L'État peut-il faire**

pression sur l'opérateur ?

Plus de 80 % des locaux d'habitation sont raccordables à la fibre et plus de 60 % de nos concitoyens sont raccordés à la fibre. Il y a dix ans, des zones ont été identifiées. Dans les zones moins denses, la main a été laissée aux collectivités. Dans les zones denses, le déploiement a été laissé à la concurrence, en contrepartie d'un engagement d'aller jusqu'à la complétude. J'ai engagé des discussions avec les opérateurs pour obtenir des engagements pour la reprise la plus vigoureuse possible du déploiement, pour permettre à tous les Français de pouvoir se raccorder à la fibre d'ici 2025.

■ **Ces retards sont-ils aussi liés au problème de la sous-traitance ?** Parmi les obstacles au déploiement, il y a la capacité à disposer de bras chez les opérateurs et les sous-traitants. Il faut conforter la filière dans sa capacité à recruter pour la rendre plus attractive et faire en sorte que de plus en plus de jeunes se tournent vers ces métiers. Nous allons lancer, à l'automne, une campagne de communication pour promouvoir le métier de

raccordeur en fibre optique.

■ **Dans le cadre du projet de loi de sécurisation de l'espace numérique, comment comptez-vous contraindre les sites pornos à interdire leur accès aux mineurs ?** Nous voulons donner le pouvoir à l'Arcom d'ordonner aux fournisseurs d'accès à internet le blocage de ces sites et aux moteurs de recherche de déréférencer ces sites qui ne vérifieront pas l'âge. Depuis trois ans, ces sites ont l'obligation de vérifier l'âge des utilisateurs. L'Arcom va aussi publier un référentiel qui indiquera les exigences techniques minimales de vérification d'âge et en matière de respect de la vie privée pour que les adultes puissent continuer librement à se rendre sur ces sites sans se voir piller leurs coordonnées personnelles ou bancaires. Les sites devront proposer, en plus, une solution reposant sur le principe du double anonymat qui fournit la preuve de majorité.

■ **Quelles pistes avancez-vous pour lutter contre le cyberharcèlement ?** La mesure que porte le projet de loi c'est un bannissement

des réseaux sociaux pendant une période de six mois portée à un an en cas de récidive. Une peine qui pourra être prononcée par le juge et qu'on vient de renforcer dans le cadre du plan contre le harcèlement et le cyberharcèlement scolaires. On a ouvert la possibilité pour le juge de prendre une telle mesure dès le début de l'enquête.

■ **L'attaque du Hamas contre Israël a engendré des images très violentes. Que demandez-vous aux réseaux sociaux ?** Depuis 2022, en Europe, des obligations strictes s'imposent à ces plateformes s'agissant de contenus illicites. En réponse à la situation déclenchée par l'attentat terroriste du Hamas en Israël, nous avons décidé avec le ministre de l'Intérieur d'activer le groupe de contact permanent créé en 2015 suite aux attentats du 13 novembre pour entretenir un dialogue étroit avec les plateformes et veiller à ce que les contenus illicites puissent être retirés promptement et que les plateformes répondent aux requêtes judiciaires le cas échéant pour pouvoir identifier les auteurs de messages illicites, racistes, antisémites. ■

Article du Berry Républicain du 27/10/2023

BENGY-SUR-CRAON

La fibre installée dans la commune

Après l'installation de l'antenne relais en janvier 2020, c'est au tour de la fibre optique de faire son apparition à Bengy-sur-Craon.

Depuis la fin du mois d'août, les techniciens travaillent au déploiement de la fibre optique. Au total, vingt-neuf poteaux ont été installés

Les travaux devraient durer jusqu'au dernier trimestre 2024. ■



AMÉNAGEMENT. Pour l'arrivée de la fibre.

Article de la Nouvelle République du 14/12/2023

saint-genou

La météo prolonge les travaux

En cette fin d'année, le maire Roger Chevreton et son conseil municipal avaient prévu d'offrir aux Saint-Genulphiens l'embellissement du quartier de la place. Mais il faudra encore attendre quelques mois en raison du retard des travaux, dû en grande partie à la météo.

Ces travaux qui s'étalent de la rue de la Halle à la rue de la Brigaudière ont débuté au début du mois de mars. La mise

aux normes du réseau d'eau potable, toujours en plomb, a été réalisée par l'entreprise Letourneur. Ces travaux ont également permis l'enfouissement des réseaux téléphonique et électrique, de l'éclairage public ainsi que celui de la fibre.

Davantage de place sur les trottoirs

La dernière tranche de ce chantier, la plus importante, concernera l'aménagement des

trottoirs avec la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que le réseau d'eau pluviale qui est réalisé actuellement par l'entreprise Eurovia.

Dans ce nouvel aménagement, la largeur des trottoirs a été agrandie au détriment de la chaussée, réduite dans le but de diminuer la vitesse des automobilistes. Une fois les trottoirs terminés, il ne restera plus que les aménagements végétalisés ainsi que le remplacement des marronniers qui laisseront place à une douzaine de chênes verts.

Le coût de ces aménagements est d'environ 800.000 €. « Nous sommes une petite commune, avec un budget qu'on doit maîtriser et ce chantier sera le gros dossier de notre mandat », a noté le maire Roger Chevreton. Les travaux de voirie en enrobé à chaud seront réalisés à la fin de l'hiver, car en janvier et février, en raison des températures basses, la centrale d'enrobé à chaud est à l'arrêt.



Le maire Roger Chevreton fait régulièrement le tour des travaux. (Photo NR)

7. Annexes

- Annexe 01 - Etablissement du réseau
- Annexe 02 - Export du réseau au format Grace V3
- Annexe 03 - Liste des OLT en service
- Annexe 04 - Liste des coupleurs DSP en service
- Annexe 05 - Disponibilité dégradée par équipement
- Annexe 06a - Synoptique du réseau actuel
- Annexe 06b - Synoptique du réseau cible
- Annexe 07 - Taux d'occupation des slots par OLT
- Annexe 08 - Taux d'occupation des cartes GPON dans les NRO
- Annexe 09 - Taux d'occupation des ports FTTE des OLT
- Annexe 10 - Taux de saturation des câbles
- Annexe 11 - Liste des incidents détectés par la Supervision
- Annexe 12 - Listes des sinistres
- Annexe 13 - Gammes préventives
- Annexe 14 - Liste des sites ayant eu des opérations de maintenance préventive
- Annexe 15a - Axione Infographie Ouest Projet BFO
- Annexe 15b - Analyse environnementale
- Annexe 16 - Plan d'action DPL
- Annexe 17 - Plan d'action DPR
- Annexe 18 - Comptes annuels 2023
- Annexe 19 - Compte de gestion 2023
- Annexe 20 - Compte de gestion 2024
- Annexe 21 - Matrice de passage 2023
- Annexe 22 - Flux BTHD – Délégants
- Annexe 23 - Actifs immobilisés 2023
- Annexe 24 - Liste des totems distribués en 2023
- Annexe 25 - Bilan carbone Axione et BTHD 2023
- Annexe 26 - Les 12 règles d'or
- Annexe 27 - Enquête satisfaction 2023
- Annexe 28 - Liste des communes en décommissionnement cuivre

La présente décision publiée le : - 5 DEC. 2024
et transmise au représentant de l'État le : - 5 DEC. 2024
est exécutoire depuis cette date.

COMITÉ SYNDICAL

du SYNDICAT MIXTE

« RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »



Réunion du 3 décembre 2024



Délibération n° CS 20241203 005

DECISION MODIFICATIVE n°1

Présents ou représentés :

Gérard BLONDEAU, Michel BOUGAULT, Jean-Marc BRUNAUD, Jean-Louis CAMUS, Yves CRON, François DAUGERON, Marc FLEURET, Hugues FOUCAULT, Mathilde FOUCHET, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Lionnel PERROT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET.

Mandataire(s) : 5

Gérard BLONDEAU donne mandat à Marc FLEURET, Jean-Louis CAMUS donne mandat à Marc ROUFFY, Hugues FOUCAULT donne mandat à Marc ROUFFY, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc FLEURET, Dominique ROULLET donne mandat à Mathilde FOUCHET

Pour : 15 (426 / 513 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Marc BRUNAUD (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Yves CRON (10 voix), François DAUGERON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCAULT (10 voix), Mathilde FOUCHET (27 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (27 voix), Gérard SAUGET (10 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention(s) : 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le COMITE SYNDICAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

Vu la délibération n° CS 20240904_004 approuvant la convention avec la Banque des Territoires concernant la mission d'ingénierie pré opérationnelle pour le lancement du réseau IoT des territoires de l'Indre et du Cher,

DECIDE :

Article unique. - La décision modificative jointe en annexe est adoptée.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,**



Marc FLEURET

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20002238200028	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT SM Reseau Initiative Publique
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative 1 (2)

BUDGET : SM Reseau Initiative Publique (3)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	18
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
+		+	+
R	E		
P	O		
R	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	19 487,00	19 487,00
+		+	+
R	E		
P	O		
R	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		19 487,00	19 487,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	19 487,00	19 487,00
---------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	506 650,00	0,00	0,00	0,00	506 650,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		506 650,00	0,00	0,00	0,00	506 650,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		521 650,00	0,00	0,00	0,00	521 650,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	873 408,80		0,00	0,00	873 408,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 037 947,28		0,00	0,00	2 037 947,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 911 356,08		0,00	0,00	2 911 356,08
TOTAL		3 433 006,08	0,00	0,00	0,00	3 433 006,08

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 433 006,08
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	415 638,51	0,00	0,00	0,00	415 638,51
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	95 000,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00
75	Autres produits de gestion courante	770 000,00	0,00	0,00	0,00	770 000,00
Total des recettes de gestion des services		1 280 638,51	0,00	0,00	0,00	1 280 638,51
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 280 638,51	0,00	0,00	0,00	1 280 638,51
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 152 367,57		0,00	0,00	2 152 367,57
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 152 367,57		0,00	0,00	2 152 367,57
TOTAL		3 433 006,08	0,00	0,00	0,00	3 433 006,08

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 433 006,08
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	758 988,51
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	220 000,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
21	Immobilisations corporelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 389 301,23	0,00	0,00	0,00	2 389 301,23
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 609 801,23	0,00	0,00	0,00	2 609 801,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	19 487,00	19 487,00	19 487,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 211 619,00	0,00	0,00	0,00	16 211 619,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	16 211 619,00	0,00	19 487,00	19 487,00	16 231 106,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	18 821 420,23	0,00	19 487,00	19 487,00	18 840 907,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 152 367,57		0,00	0,00	2 152 367,57
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 152 367,57		0,00	0,00	2 152 367,57
	TOTAL	20 973 787,80	0,00	19 487,00	19 487,00	20 993 274,80

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 993 274,80
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	13 487 739,63	0,00	19 487,00	19 487,00	13 507 226,63
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	13 487 739,63	0,00	19 487,00	19 487,00	13 507 226,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	1 000 140,13	0,00	0,00	0,00	1 000 140,13
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
	Total des recettes financières	1 015 140,13	0,00	0,00	0,00	1 015 140,13
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	14 502 879,76	0,00	19 487,00	19 487,00	14 522 366,76
021	Virement de la section d'exploitation (4)	873 408,80		0,00	0,00	873 408,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 037 947,28		0,00	0,00	2 037 947,28
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 911 356,08		0,00	0,00	2 911 356,08
	TOTAL	17 414 235,84	0,00	19 487,00	19 487,00	17 433 722,84

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 559 551,96
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 993 274,80
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

758 988,51

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfécés et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	0,00	0,00	0,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	19 487,00	0,00	19 487,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compté de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	19 487,00	0,00	19 487,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 487,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	0,00	0,00	0,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	19 487,00	0,00	19 487,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	19 487,00	0,00	19 487,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 487,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	506 650,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	101 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	4 800,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	24 000,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	1 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	80 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	2 200,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	5 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	30 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 050,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	250 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	100,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		506 650,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	15 000,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	10 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		521 650,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	873 408,80	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	2 037 947,28	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 037 947,28	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 911 356,08	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 911 356,08	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 433 006,08	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	415 638,51	0,00	0,00
7083	Locations diverses	399 638,51	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	16 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	95 000,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	95 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	770 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	122 000,00	0,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession..	648 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		1 280 638,51	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 280 638,51	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	2 152 367,57	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	250 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 902 367,57	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 152 367,57	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 433 006,08	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	220 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	220 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	500,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	500,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 389 301,23	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 389 301,23	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 609 801,23	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	19 487,00	19 487,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	19 487,00	19 487,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 211 619,00	0,00	0,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	55 000,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	16 156 619,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		16 211 619,00	19 487,00	19 487,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		18 821 420,23	19 487,00	19 487,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	2 152 367,57	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	1 902 367,57	0,00	0,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	637 713,23	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	649 568,92	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	256 431,59	0,00	0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	170 663,42	0,00	0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	187 990,41	0,00	0,00
	Charges transférées	250 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	250 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 152 367,57	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		20 973 787,80	19 487,00	19 487,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 487,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	13 487 739,63	19 487,00	19 487,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	9 128 864,63	19 487,00	19 487,00
1312	Subv. équipt Régions	1 298 125,00	0,00	0,00
1317	Subv. équipt Budget communautaire, FS	3 060 750,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		13 487 739,63	19 487,00	19 487,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000 140,13	0,00	0,00
1068	Autres réserves	1 000 140,13	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 000,00	0,00	0,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	15 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 015 140,13	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		14 502 879,76	19 487,00	19 487,00
021	Virement de la section d'exploitation	873 408,80	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	2 037 947,28	0,00	0,00
28031	Frais d'études	33 678,66	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	414,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 930 496,56	0,00	0,00
28158	Autres	73 286,50	0,00	0,00
28184	Mobilier	71,56	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 911 356,08	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 911 356,08	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		17 414 235,84	19 487,00	19 487,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 487,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents ou représentés : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 22 novembre 2024

Présenté par le Président du Comité Syndical - Marc FLEURET
A Châteauroux, le 3 décembre 2024

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session ordinaire
A Châteauroux, le 3 décembre 2024

Les membres de l'assemblée délibérante VOIR PAGES N° 19 et 20

Certifié exécutoire par le Président du Comité Syndical compte tenu de la transmission en Préfecture le - 5 DEC. 2024
et de la publication le - 5 DEC. 2024.

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
(2) L'assemblée délibérante étant :
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

A Châteauroux, le 3 12 2024
Le Président du Comité Syndical
Marc FLEURET



Délibération n° 5 – adoption de la DM1 exercice 2024 - ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président du Comité Syndical
 A Châteauroux, le **- 3 DEC. 2024**
 Le PRESIDENT du COMITE SYNDICAL,

Date de convocation : **22 NOV. 2024**

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : **15**
ou représentés
 Nombre de suffrages exprimés : **15**

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session

VOTES : Pour : **15 (426 voix)**


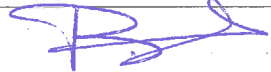

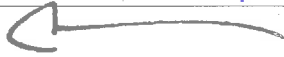
A Châteauroux, le **- 3 DEC. 2024**



Contre : **0**

Les membres du Comité Syndical,

Abstentions : **0**

Marc FLEURET

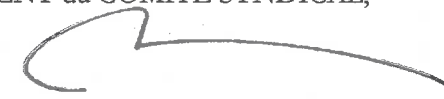
Titulaires	Signatures	Suppléants	Signatures
BERNARD Thierry	<i>absent excuse</i>	DRUI Martial	
BLONDEAU Gérard	<i>a donné pouvoir à M. FLEURET.</i>	BELLUROT Nadine	
BOUGAULT Michel		PALLAS Jacques	
BRUNAUD Jean-Marc		BARREAU Annie	
CAMUS Jean-Louis	<i>a donné pouvoir à M. ROUFFY.</i>	LALANGE Sébastien	
COMPAIN Aymeric	<i>absent excuse.</i>	GODET Jérémie	
COURTAUD Pascal	<i>absent excuse.</i>	SIMON Bruno	
CRON Yves		GIRAUDON Vincent	
DAUGERON François	<i>présent en visioconférence</i>		
FLEURET Marc		CORBEAU Nathalie	
FOUCAULT Hugues	<i>a donné pouvoir à M. ROUFFY.</i>	BACHELLERIE Bernard	

Titulaires	Signatures	Suppléants	Signatures
FOUCHET Mathilde	présente en visioconférence	BOUE Dominique	
FRISCH Marie-Laure	absente excusée.	GOURLAY Philippe	
GENESTE Delphine		FORISSIER Nicolas	
MERIAUDEAU Frédérique	a donné pouvoir à M. FLEURET.	PETIPEZ Florence	
PERROT Lionnel		MOREAU Jean-Michel	
ROBERT Christian	absent excusé	DENORMANDIE Arnaud	
ROUFFY Marc	présent en visioconférence	MEUNIER Jérémie	
ROULLET Dominique	a donné pouvoir à M. FOUCHET.	CREPIN Guillaume	
SAUGET Gérard	présent en visioconférence.	REUILLON Alain	
THOMAS Nicolas	absent excusé.	LARDEAU Claudine	
		MONJOINT Chantal	

Certifié exécutoire par le Président du Comité Syndical,
 compte tenu de la transmission en Préfecture, le - 5 DEC. 2024
 et de la publication le - 5 DEC. 2024

A Châteauroux, le - 5 DEC. 2024

Le PRESIDENT du COMITE SYNDICAL,



Marc FLEURET

La présente décision publiée le : - 5 DEC. 2024
et transmise au représentant de l'État le : - 5 DEC. 2024
est exécutoire depuis cette date.

COMITÉ SYNDICAL
du SYNDICAT MIXTE
« RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »



Réunion du 3 décembre 2024



Délibération n° CS 20241203_006

APPROBATION des CONVENTIONS portant ADAPTATION des PERIMETRES d'INTERVENTION EN LIMITE des ZONES d'INITIATIVE du RIP36

Présents ou représentés :

Gérard BLONDEAU, Michel BOUGAULT, Jean-Marc BRUNAUD, Jean-Louis CAMUS, Yves CRON, François DAUGERON, Marc FLEURET, Hugues FOUCAULT, Mathilde FOUCHET, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Lionnel PERROT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET.

Mandataire(s) : 5

Gérard BLONDEAU donne mandat à Marc FLEURET, Jean-Louis CAMUS donne mandat à Marc ROUFFY, Hugues FOUCAULT donne mandat à Marc ROUFFY, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc FLEURET, Dominique ROULLET donne mandat à Mathilde FOUCHET

Pour : 15 (426 / 513 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Marc BRUNAUD (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Yves CRON (10 voix), François DAUGERON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCAULT (10 voix), Mathilde FOUCHET (27 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (27 voix), Gérard SAUGET (10 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention(s) : 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le COMITE SYNDICAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

Vu les projets de conventions annexés,

DECIDE :

Article 1^{er}. - La convention portant adaptation du périmètre d'intervention sur les prises à raccorder pour le développement du FttH sur le territoire de l'Indre, du Cher, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher est approuvée. Le Président est autorisé à la signer.

Article 2. - La convention portant adaptation du périmètre d'intervention sur les prises à raccorder pour le développement du FttH sur le territoire de l'Indre, du Cher et de La Creuse est approuvée. Le Président est autorisé à la signer.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,**



Marc FLEURET

TRANSFERT DE PRISES DE L'INDRE (SYNDICAT MIXTE RIP 36) VERS LA CREUSE (SYNDICAT MIXTE DORSAL) ET INVERSEMENT

Afin d'assurer la construction des réseaux FttH en utilisant au maximum les infrastructures existantes, les parties prenantes suivantes :

-Le Syndicat Mixte RIP 36 domicilié Place de la victoire et des alliés-CS 20639 36020 Châteauroux Cedex représenté par son Président Marc Fleuret, dûment habilité aux fins des présentes par la délibération n° 6 du comité syndical en date du 3 décembre 2024,

-Le Syndicat Mixte DORSAL domicilié 27 Boulevard de la Corderie 87031 Limoges, représenté par son Président , dûment habilité aux fins des présentes par la délibération n° du comité syndical en date du ,

-Le délégataire de service public Berry THD domicilié 39 avenue Jean Jaurès 18100 Vierzon, représentée par Laurent Roussat en qualité de Directeur dûment habilité à l'effet des présentes,

-Le délégataire de service public NATHD domicilié 5 place Jean Jaurès 33000 Bordeaux, représentée par en qualité de Directeur dûment habilité à l'effet des présentes, ;

conviennent de procéder aux échanges suivants :

I. Secteurs concernés :

-Communes de l'Indre :

- MOUHET
- SAINT PLANTAIRE
- LOURDOUEIX SAINT MICHEL
- VIJON

-Communes de la Creuse :

- MEASNES
- LOURDOUEIX SAINT PIERRE

Sur les communes de l'Indre, le délégataire de service public du RIP36 est la société Berry THD.
Sur les communes de la Creuse, le délégataire de service public du DORSAL est la société NATHD.

II. Transfert de prises de l'Indre vers la Creuse :

Ce transfert concerne 61 prises, dont le détail est présenté dans le tableau ci-après :

ID	CODE INSEE	COMMUNE	ADRESSE	NUMERO	NBRE PRISE
BAT36-BFB5C92AFB9947D091A777CF	36134	MOUHET	JAPPELOUP	1	1
BAT36-A69993A0E76947FB98227A4A	36134	MOUHET	JAPPELOUP	2	1
BAT36-43593D7879264126BD751CD5	36134	MOUHET	JAPPELOUP	0	1
BAT36-362EBA1F1C944195BAC6F0CC	36134	MOUHET	LA BAZONNERIE	4	1
BAT36-D6F9A38966CF4B6D9BB599A8	36134	MOUHET	LA BAZONNERIE	2	1
BAT36-7F345C1D7D19485DAEA22862	36134	MOUHET	LA BAZONNERIE	12	1
BAT36-B0ABB0E07C8640F2B65CCDD	36134	MOUHET	LA BAZONNERIE	6	1
BAT36-54020C144AE94585A0404BA5	36134	MOUHET	LA BAZONNERIE	1	1
BAT36-EB2BDD90793140AAB66FCABF	36134	MOUHET	LA BAZONNERIE	3	1
BAT23-FD8301E4693E4509BDF9FFD	36134	MOUHET	LA BAZONNERIE	8	1
BAT36-17CACE9E8BA3495EB53CC648	36240	VIJON	BEAUFOIN D EN BAS	199	1
BAT36-03654E5CD44A4362B087711B	36207	ST PLANTAIRE	DE LA BROUSSE	5	1
BAT36-8195BE577E8F40E7AD50F752	36207	ST PLANTAIRE	LES PLACES	7	1
BAT36-14103D622AE24C68AB16A18A	36207	ST PLANTAIRE	LE GOUTATIN	0	1
BAT36-5A3CE1AB015946C89A884AD0	36207	ST PLANTAIRE	LE GOUTATIN	4	1
BAT36-7EBA63129C084F78A1B3EF4F	36207	ST PLANTAIRE	LES PLACES	14	1
BAT36-3F9D7EF1A58B48DBB5E008F5	36207	ST PLANTAIRE	LES PLACES	10	1
BAT36-0CEE81EACD66462FB797A75E	36207	ST PLANTAIRE	LE GENETIN	2	1
BAT36-3CFC2F1DE0004C1883A7EEA0	36207	ST PLANTAIRE	LA BROUSSE DE CROZANT	17	1
BAT36-F6A6E5EBA9554D8092BDE292	36207	ST PLANTAIRE	DE LA BROUSSE	2	1
BAT36-BDB03312763E464ABE721A82	36207	ST PLANTAIRE	LE MOULIN NEUF	3	1
BAT36-2A8B7B48C53A4F14A55D4833	36207	ST PLANTAIRE	LE GENETIN	10	1
BAT36-CAE8583D522E4FD0BE1C7157	36207	ST PLANTAIRE	LA BROUSSE DE CROZANT	5	1
BAT36-A6CE1265EAAD48959DB18876	36207	ST PLANTAIRE	LE GOUTATIN	2	1
BAT36-830D3EC7A6B44E75A2E8784F	36207	ST PLANTAIRE	LES PLACES	5	1
BAT36-043DFB3A98F7445E86AC3099	36207	ST PLANTAIRE	LES PLACES	4	1
BAT36-4621A0636C634F4CB5E88FC3	36207	ST PLANTAIRE	LE GENETIN	4	1
BAT36-19BD077EFAD545A5BEEDD510	36207	ST PLANTAIRE	LE MOULIN NEUF	1	1
BAT36-4171A015DD1743EC9B25F1FE	36207	ST PLANTAIRE	BEAUVAIS	11	1
BAT36-A707DC5060E248EB8D543063	36207	ST PLANTAIRE	LE GENETIN	6	1
BAT36-F154FD92E02943E197F236D2	36207	ST PLANTAIRE	DE LA BROUSSE	8	1
BAT36-319810B5AA9F4EBB91830F11	36207	ST PLANTAIRE	LE GOUTATIN	10	1
BAT36-711799C4A6DC4E05BC633F41	36207	ST PLANTAIRE	DE LA BROUSSE	4	1
BAT36-5530AD0C79D448F39D6C4D91	36207	ST PLANTAIRE	LA BROUSSE DE CROZANT	1	1
BAT36-3B5C0E2129AE40F7A2E742DD	36207	ST PLANTAIRE	BEAUVAIS	6	1
BAT36-D40DB9B7890E47E09C40A073	36207	ST PLANTAIRE	LE GENETIN	12	1
BAT36-A5586E3E5F8341F48045656D	36207	ST PLANTAIRE	BEAUVAIS	13	1
BAT36-1456C2B0279042F98532FC05	36207	ST PLANTAIRE	LA BROUSSE DE CROZANT	29	1
BAT36-CA4E4EF795E743D881CC37EC	36207	ST PLANTAIRE	LE GENETIN	8	1
BAT36-18DC7C45559F4C72B3E6288D	36207	ST PLANTAIRE	BEAUVAIS	3	1
BAT36-6AE962054DD34F75AB4A92BE	36207	ST PLANTAIRE	LES PLACES	12	2
BAT36-6E87D9C3E4C047528CD96B9C	36207	ST PLANTAIRE	LE GOUTATIN	0	1
BAT36-A23E0C591472415EA0427E4A	36207	ST PLANTAIRE	LA BROUSSE DE CROZANT	11	1
BAT36-D813429BCF1945A7A533D92D	36207	ST PLANTAIRE	LES PLACES	2	1

BAT36-4EBFBF4318F249E19A153830	36207	ST PLANTAIRE	LE GOUTATIN	8	3
BAT36-FEA2242554C7413C9418B97C	36207	ST PLANTAIRE	BEAUVAIS	1	1
BAT36-0C1B26F447A4472983AD5038	36207	ST PLANTAIRE	DE LA BROUSSE	6	1
BAT36-F16CBAAA822E460ABB2AC873	36207	ST PLANTAIRE	LA BROUSSE DE CROZANT	21	1
BAT36-F881DEBCAE194F11AFD456B6	36207	ST PLANTAIRE	LA BROUSSE DE CROZANT	3	1
BAT36-355FEDF29E9A48CABBEF6DC7	36207	ST PLANTAIRE	LA BROUSSE DE CROZANT	23	1
BAT36-211E96D7FA744D34A6029907	36207	ST PLANTAIRE	DE LA BROUSSE	7	1
BAT36-9E0EF591795247E790B3A7C4	36207	ST PLANTAIRE	LA BROUSSE DE CROZANT	31	1
BAT36-7FDDE645DD17439EA7488262	36207	ST PLANTAIRE	DE LA BROUSSE	15	1
BAT36-ED2E4F43209F4FEF88284772	36207	ST PLANTAIRE LOURDOUEIX ST	BEAUVAIS	5	1
BAT23-9E60E3DAFF884968A5B0A4B1	36099	MICHEL	LA PALANCHERIE	15	1
BAT36-1023E3AE123046F49A2FEEBD	36207	ST PLANTAIRE LOURDOUEIX ST	LE MAI	9	1
BAT36-433C29854B5E41FFB641BC0D	36099	MICHEL	LES PLACES	2	1
BAT36-D3F6A6259CF14910A42C8552	36207	ST PLANTAIRE	LE MAI	7	1

III. Transfert de prises de la Creuse vers l'Indre :

Ce transfert concerne 36 prises, dont le détail est présenté dans le tableau ci-après :

ID	NUMERO	ADRESSE	COMMUNE	NBRE PRISE
BAT23-0CD59177E576400D8CBC516D	0	LES PIERRES BURES	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-0823D9E16ADE4B1F83624AAD	0	LES PIERRES BURES	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-1AE9C50B42E9468AA150A768	0	LES PIERRES BURES	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-4D50788F33234D04B1DFD408	0	LE SANCY	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-90081A00DDC0458EBDAF9508	0	LE SANCY	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-857130699FB540E893702587	0	LE SANCY	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-F73BE9C6897E43928EAFE284	0	LE SANCY	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-F7601490CFD84A729D492C59	17	BELLEVUE	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-44AC49ACA70B495481B92A15	23	BELLEVUE	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-42EB135C945244EEA2E63B84	13	BELLEVUE	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-0BB85E09795A402CA7AB9E89	19	BELLEVUE	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-18989972952F4DB78FF85FEB	21	BELLEVUE	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-1364FCD342D148148A8E5030	15	BELLEVUE	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-758D3E6FC17640819D1518D9	3	LA TAILLE DU BOURLIAT	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-4D52AA3B98364EB4B7DFA176	0	LES TAILLES DE BOURLIAT	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-4D5D5AD6F1464A07B585B901	0	LES TAILLES DE BOURLIAT	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-B4CEC26C7B16427FB21B8721	0	LA TAILLE DU BOURLIAT	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-4D32D61F0D18429DBB4DF337	0	LA TAILLE DU BOURLIAT	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-F7653FDC1C684B95BA55B5FF	0	LA BRANDE DU BOURLIAT	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-4BC4F6BBA30A4ABD8106968D	0	LES TAILLES DE BOURLIAT	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-E90A3665329640538669ECDD	1	LA TAILLE DU BOURLIAT	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT23-7E6224105D3948FE98D32E12	1	LE GRAND PLAIX	MEASNES	1
BAT23-0A4E21D3707E491998BE3810	11	LE GRAND PLAIX	MEASNES	1
BAT23-D8390506142E4F26BFB3B1A9	3	LE GRAND PLAIX	MEASNES	1
BAT23-2707D2FBD0C046CCA930294F	7	LE GRAND PLAIX	MEASNES	1
BAT23-82075E21E1184ED5BDCEF5F7	9	LE GRAND PLAIX	MEASNES	1
BAT23-9DD59047F4B943DCB1351776	5	LE GRAND PLAIX	MEASNES	1
BAT23-D61F11FF73EF4DF7924E4B1E	0	LA GAGNERIE	MEASNES	1

BAT23-13394438DE724918A42E302C	0	LA GAGNERIE	MEASNES	1
BAT23-3132F4DB278647AE9A51BB78	0	LA BOUZANNE	MEASNES	1
A23AXICONST#11298618(CHAT d'EAU)	0	BELLEVUE	LOURDOUEIX ST PIERRE	1
BAT36-AF994B681D884D81A9C342D2	21	RHODES	MOUHET	2
BAT36-B3475CC8CB03416AA2DBF06F	20	L'AUBERTHE	MOUHET	1
BAT36-C0BDD35C2FAE4EB690E24B01	0	FAUBOURG GAYET	LOURDOUEIX ST PIERRE	1

IV. Carthographie:

La cartographie correspondant aux échanges entre les Parties est annexée au présent accord.

V. Responsabilité :

Les prises échangées sont de la responsabilité de la Partie qui les reçoit pour ce qui concerne les déploiements dans le respect de la réglementation en vigueur, la commercialisation et l'exploitation des réseaux déployés.

Indépendamment de leur implantation géographique, les biens déployés font partie des biens de retour de la Partie en charge de leur exploitation et de leur commercialisation afin d'assurer la continuité de service aux usagers.

VI. Modalités financières :

Les Parties conviennent que cet accord de gestion n'entraîne aucune compensation financière.

Pour le SMO DORSAL
Nom du représentant :

Pour le SMO RIP36
Nom du représentant : Marc FLEURET, Président

Bon pour accord le

Bon pour accord le : 3 décembre 2024

Pour la société Berry THD
Nom du représentant :

Pour la société NATHD
Nom du représentant :

Bon pour accord le :

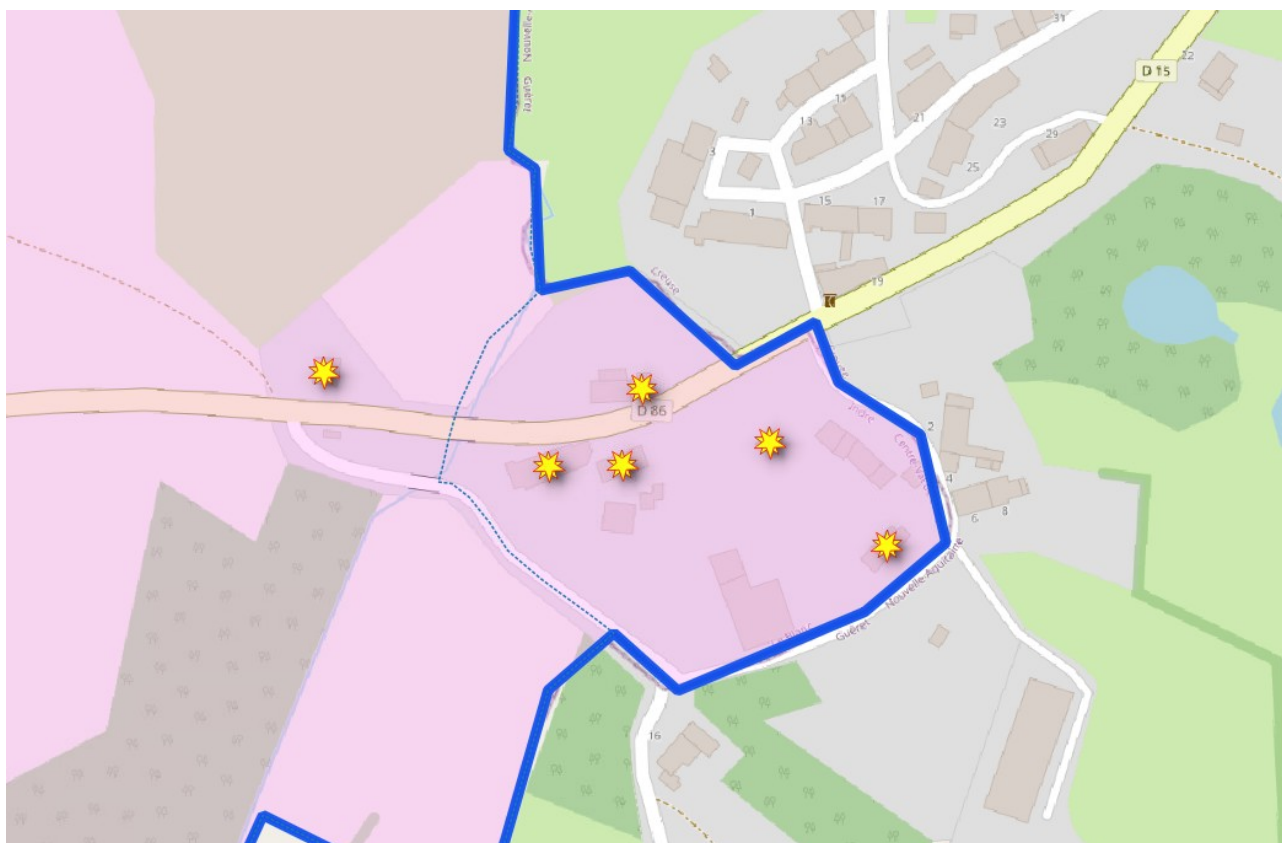
Bon pour accord le :

Zones dentelles entre les départements INDRE et CREUSE

Transfert de prises INDRE vers CREUSE (36 → 23)

-1/2/3/4/6/8/12 La Bazonnerie MOUHET PM BORE

BAT36-362EBA1F1C944195BAC6F0CC
BAT36-D6F9A38966CF4B6D9BB599A8
BAT36-7F345C1D7D19485DAEA22862
BAT36-B0ABB0E07C8640F2B65CCDD
BAT36-54020C144AE94585A0404BA5
BAT36-EB2BDD90793140AAB66FCABF
BAT23-FD8301E4693E4509BDFA9FFD



-Jappeloup MOUHET PM BOVI

BAT36-

BFB5C92AFB9947D091A777CF

BAT36-

A69993A0E76947FB98227A4A

BAT36-

43593D7879264126BD751CD5



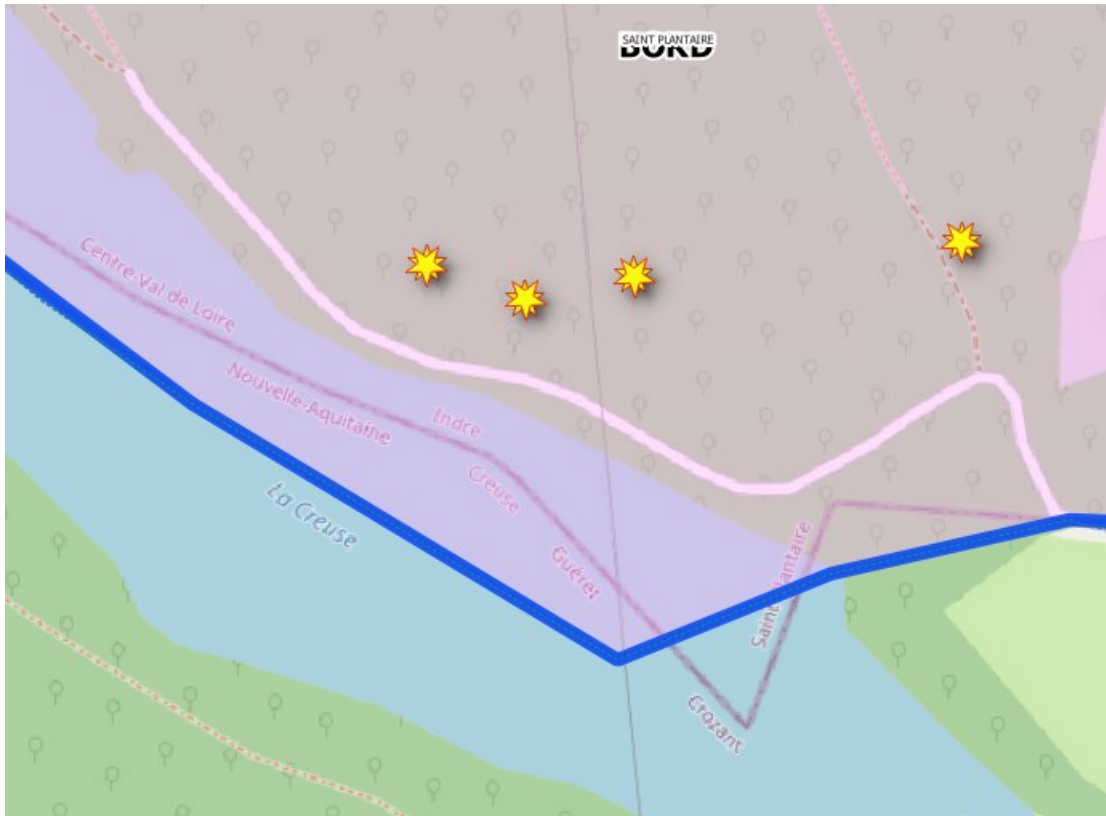
-Le Goutatin SAINT PLANTAIRE PM BOTY

BAT36-14103D622AE24C68AB16A18A
BAT36-5A3CE1AB015946C89A884AD0
BAT36-A6CE1265EAAD48959DB18876
BAT36-319810B5AA9F4EBB91830F11
BAT36-6E87D9C3E4C047528CD96B9C
BAT36-4EBFBF4318F249E19A153830



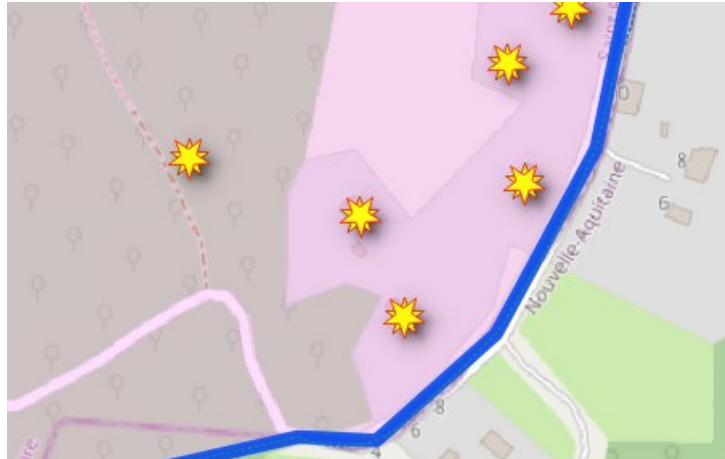
-Le Genetin SAINT PLANTAIRE

BAT36-0CEE81EACD66462FB797A75E
BAT36-2A8B7B48C53A4F14A55D4833
BAT36-4621A0636C634F4CB5E88FC3
BAT36-A707DC5060E248EB8D543063
BAT36-D40DB9B7890E47E09C40A073
BAT36-CA4E4EF795E743D881CC37EC



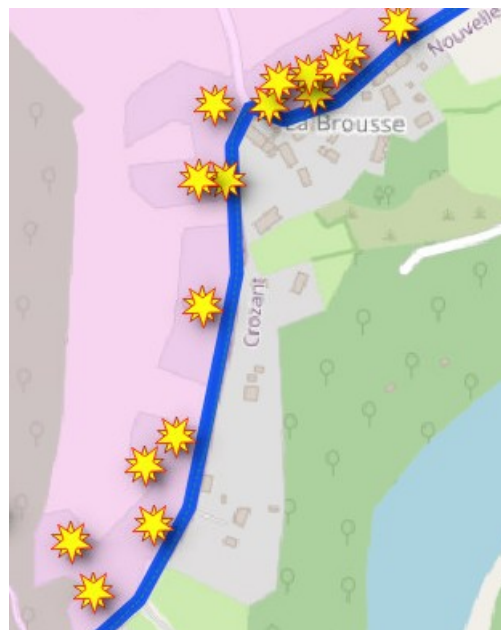
-Le Moulin Neuf SAINT PLANTAIRE

BAT36-BDB03312763E464ABE721A82
BAT36-19BD077EFAD545A5BEEDD510



-La Brousse de Crozant SAINT PLANTAIRE

BAT36-3CFC2F1DE0004C1883A7EEA0
BAT36-CAE8583D522E4FD0BE1C7157
BAT36-5530AD0C79D448F39D6C4D91
BAT36-1456C2B0279042F98532FC05
BAT36-A23E0C591472415EA0427E4A
BAT36-F16CBAAA822E460ABB2AC873
BAT36-F881DEBCAE194F11AFD456B6
BAT36-355FEDF29E9A48CABBEB6DC7
BAT36-9E0EF591795247E790B3A7C4



-Les Places SAINT PLANTAIRE

BAT36-8195BE577E8F40E7AD50F752

BAT36-7EBA63129C084F78A1B3EF4F

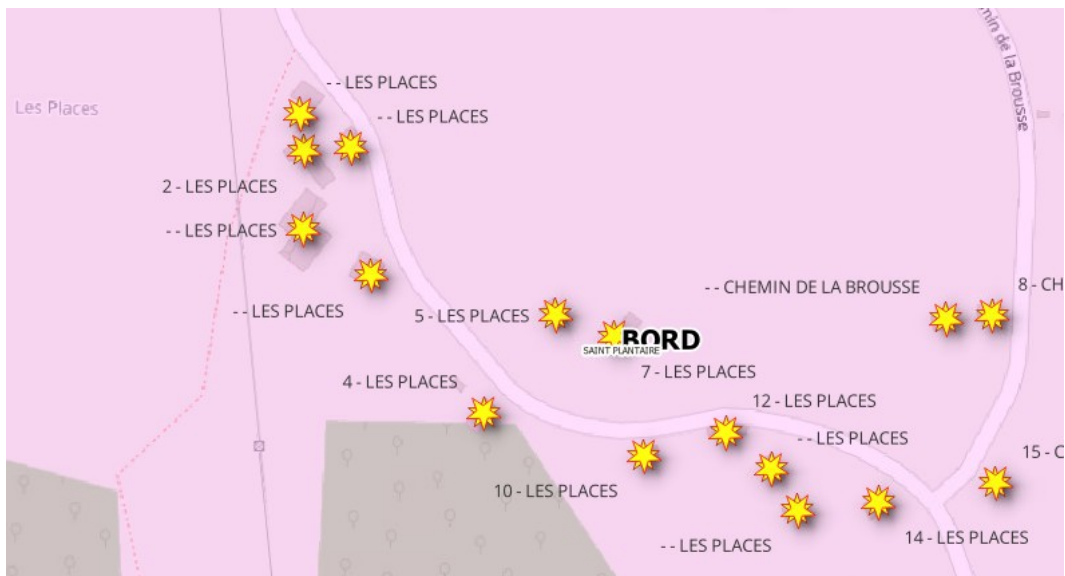
BAT36-3F9D7EF1A58B48DBB5E008F5

BAT36-830D3EC7A6B44E75A2E8784F

BAT36-043DFB3A98F7445E86AC3099

BAT36-6AE962054DD34F75AB4A92BE

BAT36-D813429BCF1945A7A533D92D



-Beauvais SAINT PLANTAIRE

BAT36-4171A015DD1743EC9B25F1FE

BAT36-3B5C0E2129AE40F7A2E742DD

BAT36-A5586E3E5F8341F48045656D

BAT36-18DC7C45559F4C72B3E6288D

BAT36-FEA2242554C7413C9418B97C

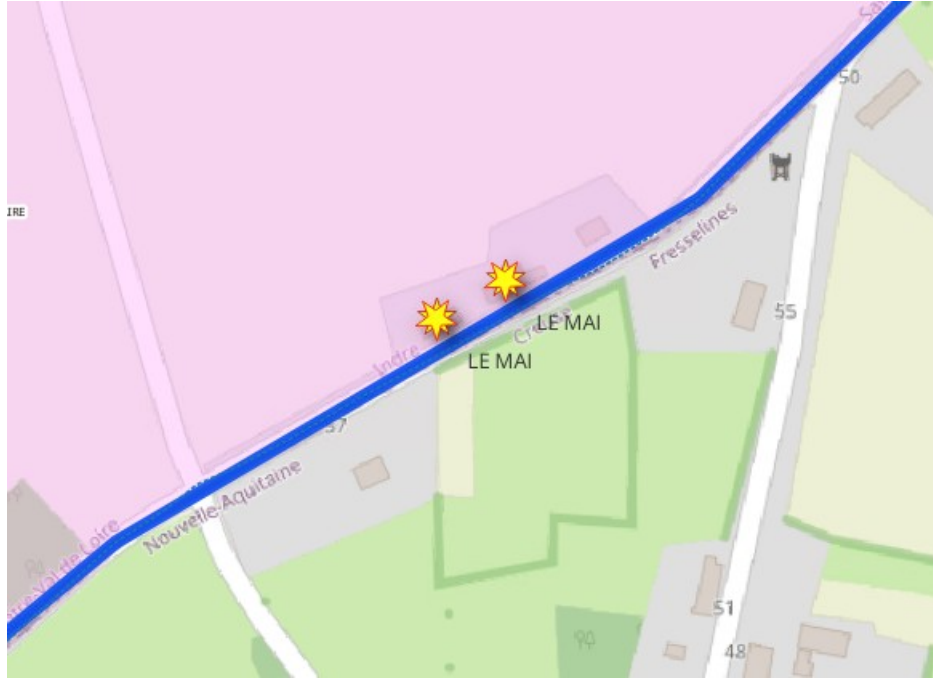
BAT36-ED2E4F43209F4FEF88284772



-Le Mai SAINT PLANTAIRE

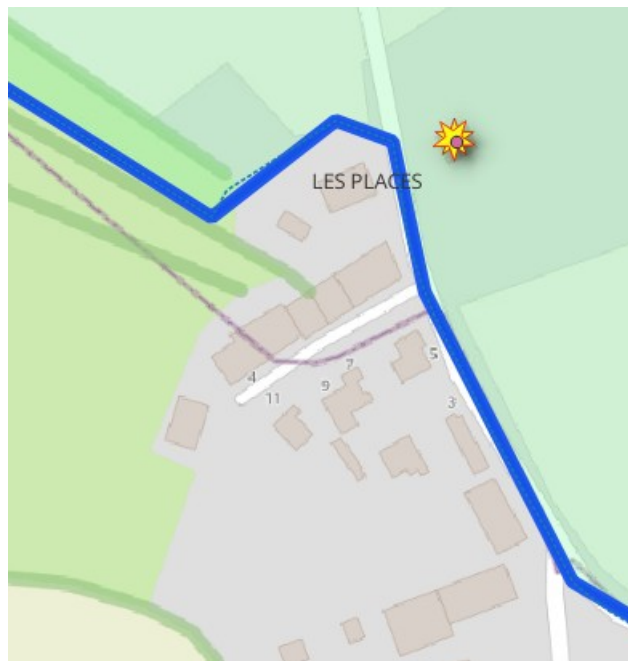
BAT36-1023E3AE123046F49A2FEEDB

BAT36-D3F6A6259CF14910A42C8552



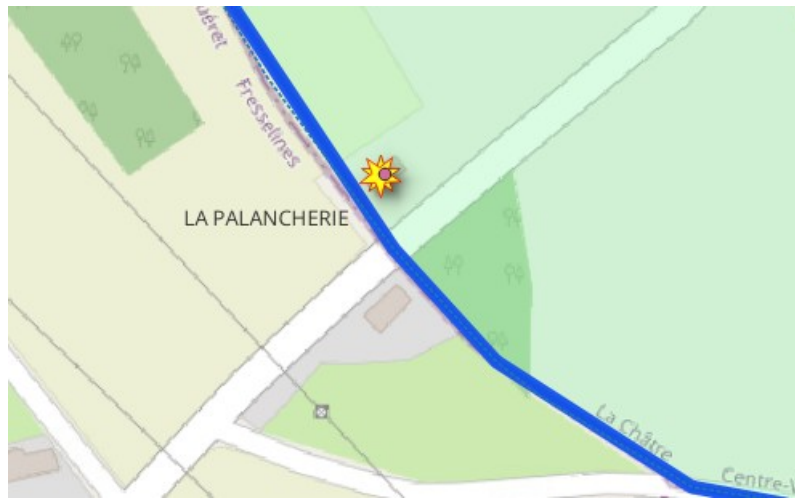
-Les Places LOURDOUEIX ST MICHEL

BAT36-433C29854B5E41FFB641BC0D



-La Palancherie LOURDOUEIX ST MICHEL

BAT23-9E60E3DAFF884968A5B0A4B1



-Beaufoin d'en bas VIJON

BAT36-17CACE9E8BA3495EB53CC648

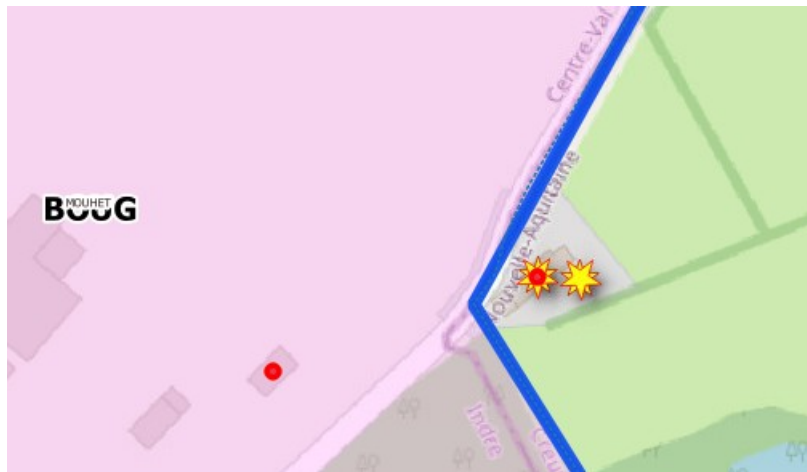


Transfert de prises CREUSE vers INDRE (23 → 36)

-21 Rhodes MOUHET BAT36-AF994B681D884D81A9C342D2



-20 L'Auberthe MOUHET PM BOUG BAT36-B3475CC8CB03416AA2DBF06F



-Le Grand Plaix MEASNES

BAT23-7E6224105D3948FE98D32E12
BAT23-0A4E21D3707E491998BE3810
BAT23-D8390506142E4F26BFB3B1A9
BAT23-
2707D2FBD0C046CCA930294F
BAT23-82075E21E1184ED5BDCEF5F7
BAT23-9DD59047F4B943DCB1351776



-La Gagnerie MEASNES

BAT23-D61F11FF73EF4DF7924E4B1E
BAT23-13394438DE724918A42E302C



-La Bouzanne MEASNES

BAT23-3132F4DB278647AE9A51BB78



-Les Pierres Bures LOURDOUEIX ST PIERRE

BAT23-

0CD59177E576400D8CBC516D

BAT23-

0823D9E16ADE4B1F83624AAD

BAT23-

1AE9C50B42E9468AA150A768



-Le Sancy LOUDOUEIX ST PIERRE

BAT23-4D50788F33234D04B1DFD408

BAT23-

90081A00DDC0458EBDAF9508

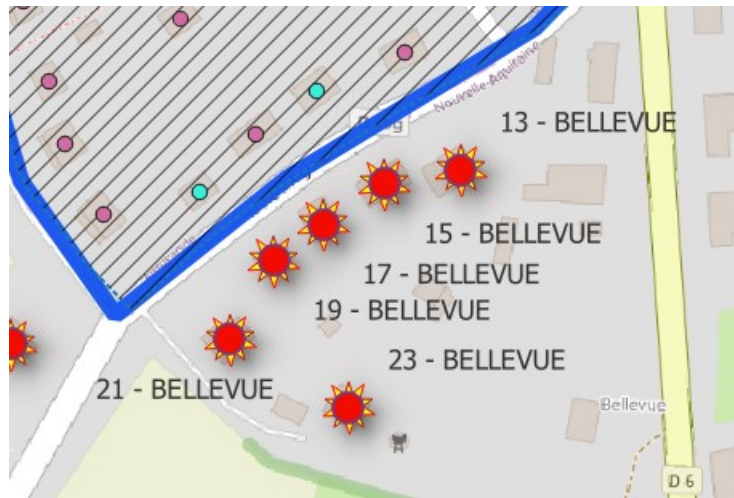
BAT23-857130699FB540E893702587

BAT23-F73BE9C6897E43928EAFE284



-Bellevue LOURDOUEIX ST PIERRE

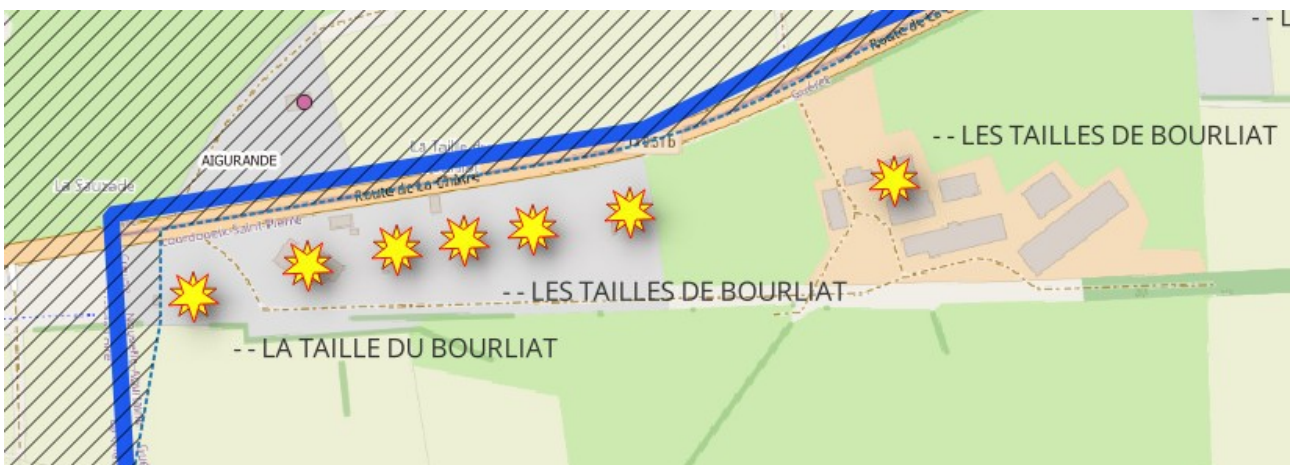
BAT23-F7601490CFD84A729D492C59
BAT23-
44AC49ACA70B495481B92A15
BAT23-42EB135C945244EEA2E63B84
BAT23-
0BB85E09795A402CA7AB9E89
BAT23-18989972952F4DB78FF85FEB
BAT23-1364FCD342D148148A8E5030
A23AXICONST#11298618



-La Taille du Bourliat LOURDOUEIX ST PIERRE

BAT23-758D3E6FC17640819D1518D9
BAT23-4D52AA3B98364EB4B7DFA176
BAT23-4D5D5AD6F1464A07B585B901
BAT23-B4CEC26C7B16427FB21B8721
BAT23-4D32D61F0D18429DBB4DF337

BAT23-4BC4F6BBA30A4ABD8106968D
BAT23-E90A3665329640538669ECDD



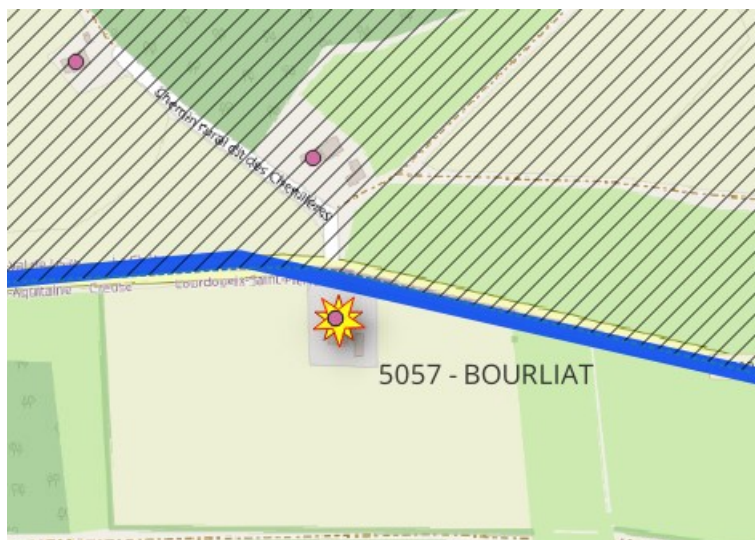
-La Brande du Bourliat LOURDOUEIX ST PIERRE

BAT23-F7653FDC1C684B95BA55B5FF



- Faubourg Gayet (Bourliat) LOURDOUEIX ST PIERRE

BAT36-C0BDD35C2FAE4EB690E24B01



**CONVENTION RELATIVE A L'ECHANGE DE PRISES FTTH
ENTRE LES TERRITOIRES DE VAL DE LOIRE FIBRE ET BERRY THD**

Dite « Zone Dentelle »

Le Syndicat Mixte RIP36 dont le siège est sis Place de la Victoire et des Alliés CS20639 36020 Châteauroux représenté par son Président Marc Fleuret, dûment habilité aux fins des présentes par la délibération n° 6 du comité syndical en date du 3 décembre 2024,
Ci-après désigné « RIP36 ».

Le Syndicat Mixte Berry Numérique dont le siège social est sis Hôtel du Département, 1 Pl. Marcel Plaisant, 18023 Bourges représenté par son Président Patrick Barnier dûment habilité aux fins des présentes par la délibération n° du comité syndical en date du
Ci-après désigné « Berry Numérique ».

Et

La société Berry THD (SAS) au capital de 10 000 000 euros dont le siège social est situé 39 – 41, avenue Jean Jaurès 18100 Vierzon immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourges sous le numéro 893 273 524 représentée par Laurent Roussat en qualité de Directeur dûment habilité à l'effet des présentes,
Ci-après désignée « BERRY THD ».

Et

Le Syndicat mixte Val de Loire Numérique, dont le siège est situé Hôtel du Département, Place de la République 41020 Blois Cedex, représenté par sa Présidente Sylvie GINER, dûment habilitée par délibération du conseil syndical n° en date du ,
Ci-après désigné « SMO Val de Loire Numérique ».

Et

VAL DE LOIRE FIBRE, Société au capital de 63.428.570 Euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le numéro 834 420 804, dont le siège social est situé au 20 rue du Pont de l'Arche, 37550 Saint-Avertin.
Représentée par Jean Philippe MARTIGNAC en qualité de Directeur Général, dûment habilité à l'effet des présentes,
Ci-après désignée « Val de Loire Fibre ».

Ci-après désigné « une Partie » ou ensemble « les Parties »

Préambule :

D'une part, dans le cadre d'une Convention de Délégation de Service Public (ci-après la « Convention BERRY THD ») d'une durée de 30 ans commençant à courir le 23 février 2021, le RIP36 et Berry Numérique ont confié à BERRY THD la construction et l'exploitation d'un réseau de fibre optique sur la zone d'initiative publique des départements de l'Indre et du Cher.

D'autre part, dans le cadre d'une Convention de Délégation de Service Public (ci-après la « Convention Val de Loire ») d'une durée de 27 ans commençant à courir le 1^{er} janvier 2018, le SMO Val de Loire Numérique a confié à Val de Loire Fibre la construction et l'exploitation d'un réseau de fibre optique sur la zone d'initiative publique des départements de Loir et cher et d'Indre et Loire.

Le déploiement de la fibre optique s'effectue en utilisant au mieux les infrastructures existantes aériennes et souterraines et donc indépendamment des limites administratives des communes, des communautés de communes et d'agglomération ou des départements.

Une « Zone Dentelle » se définit comme un espace infra-communal habité situé en limite de plusieurs zones de déploiements de la fibre optique pour lesquelles la desserte et le raccordement au réseau des locaux (ci-après les « Locaux ») peut être plus efficace opérationnellement et bien moins onéreux à réaliser depuis le réseau FttH d'un opérateur d'infrastructure n'ayant initialement pas en charge le déploiement sur cette commune ou ce département.

Les deux réseaux construits et exploités respectivement dans le cadre de la Convention Berry Numérique / RIP36 et de la Convention Val de Loire étant des réseaux ouverts aux opérateurs dans des conditions encadrées par l'ARCEP, chaque particulier ou l'entreprise dont le Local est situé en Zone Dentelle pourra souscrire un abonnement à auprès du fournisseur d'accès à internet (ci-après « FAI ») de son choix (sous réserve que celui-ci ait souscrit les contrats permettant de proposer des offres sur le réseau concerné).

La présente convention a pour objet de lister les locaux, et prises FTTH associées, situés en Zone Dentelle dans les départements de Loir et cher, d'Indre et Loire, Cher et Indre et de définir les conditions de réalisation d'un échange (ci-après « l'Echange ») ainsi que les conséquences qui en résultent pour les locaux concernés.

Article 1 - Objet

Au terme de discussions entre les Parties, dans un souci de rationalité technique et économique pour chacune des Parties et afin d'apporter le plus rapidement possible la fibre aux foyers et entreprises concernées, les parties conviennent d'un Echange de responsabilité quant à la desserte et au raccordement d'un certain nombre de Locaux listés ci-après.

Article 2 – Liste des Locaux objet de l'Echange

Le déploiement et l'exploitation de 11 Locaux implantés dans le département de l'Indre (36) et du Cher (18) sont réalisés par Val de Loire Fibre.

Le déploiement et l'exploitation de 27 Locaux implantés dans le département du Loir-et-Cher (41) et de l'Indre-et-Loire (37) sont réalisés par BERRY THD.

a) Transfert de prises situées dans l'Indre (36) et le Cher (18) vers Val de Loire Fibre :

Ce transfert concerne 11 prises, dont le détail est présenté dans le tableau ci-après :

BAT_CODE	PM DE REFERENCE	CODE INSEE	COMMUNE	ADRESSE	NUMERO	NBRE PRISE
BAT36-B05D4C3D39D44DC59346E03C	CHAB-VACH	36034	CHABRIS	Rue du Grand Village	32	1
	LUC1-MOU2	36107	LYE	Chemin des Cartes	653	2
	LUC1-MOU2	36107	LYE	Chemin des Cartes	20	1
	LUC1-MOU2	36107	LYE	Chemin des Cartes	21	1
BAT36-D638493873CD44A986931CD4	LUC1-MOU2	36107	LYE	Chemin des Bannes	235	1
BAT36-F46F828B6FDB45679AE6A19D	CLIO-PREA	36166	PREAUX	Le Petit Galichet	0	1
BAT36-5542A890054E42D29453E704	CLIO-PREA	36166	PREAUX	Le Moulin Galichet	0	1
BAT36-90768E06E4454238AE3ACC31 BAT36-1F439561A487487EBB141527	CLIO-PREA	36166	PREAUX	Maison Michau	0	2
BAT18-23EE420590C04444BFA1ED2C	CLEM-BERG	18037	BRINON SUR SAULDRE	Chemin des Milles Oiseaux « Lieudit La Thonière »	1169	1

a) Transfert de prises de situées dans l'Indre-et-Loire (37) et le Loir-et-Cher (41) vers Berry Très Haut Débit :

Ce transfert concerne 27 prises, dont le détail est présenté dans le tableau ci-après :

BAT_CODE	PM DE DESTINATION	CODE INSEE	COMMUNE	ADRESSE	NUMERO	NBRE PRISE
BAT41-466EF317C61B4A29A131A533	CLEM-DROI	41249	SOUESMES	Le Grand Publane	446	1
BAT41-CE934E082A02442DA71FEE0F	CLEM-DROI	41249	SOUESMES	Les Basses Bergeries	447	1
BAT41-B55D7A5CE965481EB01CEC3E	CHAB-BEUG	41122	MARAY	Les Blanchards	84	1
BAT41-1E075F061AAA4FC588AE4B7F	LUC1-MOU2	41139	MEUSNES	Pointeau	14	1
BAT41-F47D7446EC6A43B38EAB531F	LUC1-MOU2	41139	MEUSNES	Pointeau	16	1
BAT41-B685A069BED94C5F8E0D0B94	LUC1-MOU2	41139	MEUSNES	Pointeau	18	1
BAT41-8F3C10DE07A4483CABCOA3E6	LUC1-MOU2	41139	MEUSNES	Pointeau	20	1
BAT41-7A6B4D7B9A7A42DDB330A7C4	LUC1-MOU2	41139	MEUSNES	Pointeau	373	1
BAT41-83D3105BA56440FA83883F01	LUC1-MOU2	41139	MEUSNES	Pointeau	374	1
BAT37-1E59C694E0D847BA9A766D3C	CLIO-BLOI	37275	VILLEDOMAIN	L'Orangerie	0	1
BAT37-9CC5386E75F7481AA34B27F2	MARZ-YSOI	37061	CHARNIZAY	Les Deniaux	304	1
BAT37-815B3664D6A6484085AC1F44	MARZ-YSOI	37061	CHARNIZAY	Les Deniaux	305	1
BAT37-C2271B4A39FB4112B0E159D4	MARZ-YSOI	37061	CHARNIZAY	La Puchetière	84	1
BAT37-588D41CBCEFA49C587B67636	MARZ-YSOI	37061	CHARNIZAY	La Puchetière	85	1
BAT37-44FA96324E2B4F0FA80ECBA1	MARZ-YSOI	37061	CHARNIZAY	La Puchetière	86	1
BAT37-0504D002C6154CE3A265A9C8	MARZ-YSOI	37061	CHARNIZAY	La Puchetière	345	1
BAT37-13AF0F7244004BB7AD0DA362	MARZ-BLA1	37028	BOSSAY SUR CLAISE	La Foi	579	2
BAT37-B8A1CB2693654243AE25D64C	MARZ-STMA	37259	TOURNON SAINT PIERRE	De La Croix Bonneau	9	1
BAT37-AAE19E6C86724C0B81C1CDA6	MARZ-STMA	37259	TOURNON SAINT PIERRE	De La Chantaizière	5010	1
BAT41-1926393A228244639B94E500	NEU1-CHAT	41168	ORCAY	Route De La Terre De La Ligne	2	1
BAT41-1919ECB91DBC40EC99456E0D	NEU1-CHAT	41168	ORCAY	Rue De La Passée	2	1
BAT37-952B17A96C4741A9BB519E85	MARZ-TILE	37282	YZEURES SUR CREUSE	Thais	12	1
BAT37-A7C97F6C2625498EA24F391E	MARZ-TILE	37282	YZEURES SUR CREUSE	Thais	16	1
BAT37-99150F373E4D4662B94F6CFF	MARZ-TILE	37282	YZEURES SUR CREUSE	Thais	48	1

BAT37-AF6657A037764663B687A2DF	MARZ-TILE	37282	YZEURES SUR CREUSE	Thaïs	50	1
BAT37-1ABD4EF3A3E041FABC20F5B4	MARZ-TILE	37282	YZEURES SUR CREUSE	Thaïs	52	1

Article 3 – Engagements des Parties

Les Locaux échangés deviennent de la responsabilité de la Partie qui les reçoit pour ce qui concerne le déploiement, la commercialisation et l'exploitation des réseaux déployés conformément aux dispositions respectives de la Convention Val de Loire et de la Convention BERRY THD.

Chacune des parties s'engage à rendre éligibles, sans condition, les prises qui lui incombent au titre de la présente convention dans un délai de 6 mois au plus tard à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention.

Chacune des parties s'engage à effectuer les travaux nécessaires sur le domaine public pour raccorder le foyer ou l'entreprise qui en ferait la demande, sans condition, au titre de la présente convention en 10 semaines pour 95% des prises et au plus tard dans un délai de 6 mois après avoir reçu la commande d'un opérateur commercial.

Chaque Partie intégrera les Locaux concernés dans ses outils et réalisera les obligations réglementaires associés (consultation ZA-PM, déclaration J3M, intégration IPE ...) comme s'il s'agissait d'un Local de sa zone initiale d'intervention. En particulier, l'information doit être communiquée aux FAI.

Indépendamment de leur implantation géographique, les biens déployés font partie des biens de retour, au sens de la Convention Val de Loire et de la Convention BERRY THD, de la Partie en charge de leur réalisation, exploitation et de leur commercialisation afin d'assurer la continuité de service aux usagers.

Article 4 – Communication

Chaque Partie s'engage à intégrer les Locaux attribués dans ses outils de communication (notamment site d'éligibilité) et à mentionner l'Echange de sorte que les occupants des Locaux sachent auprès de qui ils doivent se tourner pour notamment, souscrire un abonnement.

Article 5 – Modalités financières

Les Parties conviennent que cet accord de gestion n'entraîne aucune compensation financière.

Article 6 – Prise d'effet

La présente convention prend effet dès sa date de signature par l'ensemble des Parties.

Pour le SMO RIP36	Pour le SMO Berry Numérique
Nom du représentant : Marc Fleuret	Nom du représentant : Patrick Barnier
Fait le _____ A _____	Fait le _____ A _____
Pour le SMO Val de Loire Numérique	Pour Berry THD
Nom du représentant : _____	Nom du représentant : Laurent Roussat
Fait le _____ A _____	Fait le _____ A _____
Pour Val de Loire Fibre	
Nom du représentant : _____	
Fait le _____ A _____	

La présente décision publiée le :
et transmise au représentant de l'État le :
est exécutoire depuis cette date.

- 5 DEC. 2024

- 5 DEC. 2024

COMITÉ SYNDICAL
du SYNDICAT MIXTE
« RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »



Réunion du 3 décembre 2024



Délibération n° CS 20241203 007

**MARQUE COMMERCIALE "BERRY TERRITOIRE INNOVANT" - ADOPTION du REGLEMENT de
COPROPRIETE**

Présents ou représentés :

Gérard BLONDEAU, Michel BOUGAULT, Jean-Marc BRUNAUD, Jean-Louis CAMUS, Yves CRON, François DAUGERON, Marc FLEURET, Hugues FOUCAULT, Mathilde FOUCHET, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Lionnel PERROT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET.

Mandataire(s) : 5

Gérard BLONDEAU donne mandat à Marc FLEURET, Jean-Louis CAMUS donne mandat à Marc ROUFFY, Hugues FOUCAULT donne mandat à Marc ROUFFY, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc FLEURET, Dominique ROULLET donne mandat à Mathilde FOUCHET

Pour : 15 (426 / 513 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Marc BRUNAUD (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Yves CRON (10 voix), François DAUGERON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCAULT (10 voix), Mathilde FOUCHET (27 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (27 voix), Gérard SAUGET (10 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention(s) : 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le COMITE SYNDICAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

DECIDE :

Article 1^{er}. - La convention de copropriété de la marque commerciale « Berry Territoire Innovant » entre le SMO Berry Numérique et le SMO RIP36, ci-annexée, est approuvée. Le Président est autorisé à la signer.

Article 2. - Le SMO Berry Numérique est autorisé à procéder à l'enregistrement de la convention de copropriété auprès de l'INPI. Les frais d'enregistrement de la marque seront partagés par moitié entre les deux syndicats.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,**



Marc FLEURET

**CONVENTION DE COPROPRIÉTÉ DE LA MARQUE COMMERCIALE
« BERRY TERRITOIRE INNOVANT » ENTRE
LE SYNDICAT MIXTE OUVERT BERRY NUMÉRIQUE
ET LE SYNDICAT MIXTE OUVERT RIP 36**

Entre les soussignés :

Le Syndicat mixte ouvert Berry Numérique, Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant – 18023 Bourges Cedex, représenté par son Président en exercice, Monsieur Patrick BARNIER, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du comité syndical n° en date du

Dénommé ci-après « **le SMO Berry Numérique** »,

D'une part,

Le Syndicat mixte ouvert RIP 36, Hôtel du Département, place de la Victoire et des Alliés – 36000 Châteauroux, représenté par son Président en exercice, Monsieur Marc FLEURET, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du comité syndical n° 6 en date du 3 décembre 2024

Dénommé ci-après « **le SMO RIP 36** »,

De deuxième part,

Collectivement dénommées ci-après, « **les Copropriétaires** » ou « **les SMO** » ou individuellement dénommée ci-après « **le Copropriétaire** » ou « **le SMO** ».

Sommaire

ARTICLE 1 - OBJET.....	3
ARTICLE 2 - DEFENSE DE LA MARQUE.....	3
ARTICLE 3 - CONCESSION DE LICENCE SUR LA MARQUE.....	4
ARTICLE 4 - RENOUELEMENT ET/OU EXTENSION DE LA MARQUE COMMERCIALE.....	4
ARTICLE 5 - AUTRES CLAUSES.....	4
ARTICLE 6 - MODIFICATION DE LA CONVENTION.....	4
ARTICLE 7 - FIN DE LA CONVENTION.....	4
ARTICLE 8 - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS.....	4
ARTICLE 9 - ENTRÉE EN VIGUEUR.....	5
LISTE DES ANNEXES.....	5

ETANT PREALABLEMENT RAPPELE QUE :

La présente convention de copropriété porte règlement de copropriété de la marque commerciale « Berry Territoire Innovant».

Le présent règlement de copropriété a vocation à être enregistré à l'INPI lors du dépôt de la marque commerciale.

LES PARTIES ONT CONVENU DES STIPULATIONS SUIVANTES :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent règlement de copropriété a pour objet de déroger au régime de droit commun de l'indivision en encadrant les prérogatives des copropriétaires sur la marque commerciale « Berry Territoire Innovant », ainsi qu'en matière de défense de ladite marque en cas d'actions contentieuses.

ARTICLE 2 - DEFENSE DE LA MARQUE

Le SMO RIP36 déclare confier un mandat de gestion de la défense de la marque commerciale « Berry Territoire Innovant » au SMO Berry Numérique, qui l'accepte. Le mandat a pour objet toute action nécessaire à la préservation et la défense de la marque, et concerne notamment les actions précontentieuses, mises en demeure, oppositions et toute action judiciaire en lien avec la marque, ainsi que la négociation de toute transaction.

Seul le gestionnaire de la copropriété, le SMO Berry Numérique, pourra ainsi être à l'initiative de ces actions. Il décidera seul de l'opportunité du type d'action à mener à l'encontre de tout dépôt litigieux, de toute exploitation préjudiciable et de tout contrefacteur.

Le gestionnaire informera au préalable le SMO RIP36 de chacune de ses initiatives, et rendra compte des actions qu'il mènera. Le SMO RIP36 pourra intervenir à l'instance en cas d'action judiciaire pour demander la réparation de son préjudice personnel.

Le SMO RIP36 s'oblige à tenir informé le gestionnaire de toute acte présumé contrefaisant.

Les frais afférents à la mise en œuvre des actions nécessaires, y compris les honoraires d'avocats le cas échéant, seront répartis par moitié entre les copropriétaires, ainsi que les éventuels dommages et intérêts à verser ou à percevoir par la copropriété.

ARTICLE 3 - CONCESSION DE LICENCE SUR LA MARQUE

Toute concession d'une licence non exclusive de la marque commerciale peut être accordée par un copropriétaire après accord express de l'autre copropriétaire. L'accord express se matérialise par un échange de courrier actant d'une part, la demande d'une partie et d'autre part, l'acceptation de l'autre partie.

ARTICLE 4 - RENOUVELLEMENT ET/OU EXTENSION DE LA MARQUE COMMERCIALE

A l'expiration de chaque période couvrant la protection de la marque commerciale n°5089320, le SMO Berry Numérique s'engage à renouveler l'enregistrement auprès de l'INPI, sachant que le premier renouvellement devra intervenir avant le 10 octobre 2034.

Toute modification de la marque commerciale est opérée par le SMO Berry Numérique, après validation du SMO RIP36. La validation prend la forme d'un échange de courriers.

Les frais afférents à la mise en œuvre des actions nécessaires tels que listées ci-avant seront répartis par moitié entre les copropriétaires.

ARTICLE 5 - AUTRES CLAUSES

Dans l'hypothèse où les copropriétaires entendent mandater un cabinet spécialisé pour la gestion de la marque commerciale, les frais y afférents seront répartis par moitié entre les parties.

ARTICLE 6 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

En cas de modification de la répartition des droits sur la marque commerciale entre les parties à la convention, il conviendra d'établir un avenant à la convention qui sera approuvé dans les mêmes formes que la convention.

ARTICLE 7 - FIN DE LA CONVENTION

La Convention prend fin après validation concordante entre les Parties en cas de cession partielle ou totale à un tiers. Cette validation concordante prend la forme de délibérations concordantes actant la fin anticipée de la convention.

ARTICLE 8 - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Dans l'hypothèse où un différend survient entre les Parties à l'occasion de l'exécution du présent règlement, la plus diligente de celles-ci engage une procédure de règlement amiable par l'envoi à l'autre Partie d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

Une période de trois (3) mois est ouverte à compter de la réception de ce courrier, au cours de laquelle les Parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir au règlement amiable de leur différend.

A défaut d'accord amiable dans ce délai, la Partie la plus diligente saisira le Président du Tribunal administratif d'Orléans d'une demande de médiation conformément aux articles L.213-1 et suivants du code de justice administrative.

En cas d'échec de la médiation, la Partie estimant que le différend ne peut être résolu de façon amiable saisira le Tribunal administratif d'Orléans.

ARTICLE 9 - ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties, après approbation par les organes délibérants du SMO Berry Numérique et du SMO RIP 36, transmission des délibérations au contrôle de légalité, puis de son enregistrement auprès de l'INPI pour valoir inscription sur la propriété de la marque.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Notice complète INPI Marque « Berry Territoire Innovant » n°5089320

Fait en deux (2) exemplaires à Chateauroux, le

Pour le SMO BERRY NUMERIQUE

Pour le SMO RIP36

Patrick BARNIER

Marc FLEURET

Président

Président

BOPI Marques 2024/44 du 1 novembre 2024
Publications des demandes d'enregistrement



Berry
Territoire
Innovant

111	N° de marque :	24 5089320
220	Date de dépôt :	10 octobre 2024
550	Type de la marque :	Marque figurative
511	Classes de produits ou services :	9, 37, 38, 42

Description de la marque :

Couleur(s) de la marque : BLEU CLAIR:0868B2 - BLEU FONCE : 2D2E83 - VERT:3AAA35 Le logo Berry Territoire Innovant symbolise à la fois la connexion et l'ancrage territorial. Le "B", entouré d'une forme circulaire, incarne l'identité du Berry, tandis que les points disposés autour du cercle représentent les multiples composantes du territoire, reliées entre elles par un réseau dynamique. La typologie est moderne et épurée, la police Static Bold, apporte un impact visuel fort tout en restant accessible et lisible. Le choix de cette typologie renforce l'idée d'un territoire connecté, tourné vers l'avenir, tout en restant enraciné dans la durabilité et la modernité.

Classe n° 9 : Appareils et instruments scientifiques ; appareils et instruments de vérification (contrôle) ; appareils de transmission d'images ; instruments et appareils de mesure ; équipements de traitement de données ; logiciels (programmes enregistrés) ; ordiphones [smartphones] ; bornes de recharge pour véhicules électriques ; appareils pour le diagnostic non à usage médical ; périphériques d'ordinateurs ; ordinateurs ; casques de réalité virtuelle ; appareils et instruments optiques ; appareils d'enregistrement d'images ; appareils pour l'enregistrement du son ; supports d'enregistrement numériques ; appareils et instruments de signalisation ; appareils et instruments géodésiques ;

Classe n° 37 : Construction ; mise à disposition d'informations en matière de construction ; conseils en construction ; supervision (direction) de travaux de construction ;

Classe n° 38 : Télécommunications ; mise à disposition d'informations en matière de télécommunications ; communications par terminaux d'ordinateurs ; communications par réseaux de fibres optiques ; communications radiophoniques ; communications téléphoniques ; radiotéléphonie mobile ; fourniture d'accès utilisateur à des réseaux informatiques mondiaux ; mise à disposition de forums en ligne ; fourniture d'accès à des bases de données ; services d'affichage électronique (télécommunications) ; raccordement par télécommunications à un réseau informatique mondial ; agences de presse ; agences d'informations (nouvelles) ; location d'appareils de télécommunication ; radiodiffusion ; télédiffusion ; services de téléconférences ; services de visioconférence ; services de messagerie électronique ; location de temps d'accès à des réseaux informatiques mondiaux ;

Classe n° 42 : Evaluations techniques concernant la conception (travaux d'ingénieurs) ; recherches scientifiques ; recherches technologiques ; conception d'ordinateurs pour des tiers ; développement d'ordinateurs ; conception de logiciels ; développement de logiciels ; recherche et développement de nouveaux produits pour des tiers ; conduite d'études de projets techniques ; architecture ; décoration intérieure ; élaboration (conception) de logiciels ; installation de logiciels ; maintenance de logiciels ; mise à jour de logiciels ; location de logiciels ; programmation pour ordinateurs ; analyse de systèmes informatiques ; conception de systèmes informatiques ; services de conseillers en matière de conception et de développement de matériel informatique ; numérisation de documents ; logiciels en tant que service (SaaS) ; informatique en nuage ; conseils en technologie de l'information ; hébergement de serveurs ; contrôle technique de véhicules automobiles ; services de conception d'art graphique ; stylisme (esthétique industrielle) ; authentification d'œuvres d'art ; audits en matière d'énergie ; stockage électronique de données.

Origine de la marque : Marque française

Lieu de dépôt : 92 INPI - Dépôt électronique

730 Déposant :

- BERRY NUMERIQUE, SYNDICAT MIXTE OUVERT - 1 Place Marcel Plaisant, 18000 Bourges, FRANCE - Siren : 200041481
- RIP 36, SYNDICAT MIXTE OUVERT - Place de la Victoire et des Alliés, 36000 CHATEAUROUX, FRANCE - Siren : 200022382

750 Mandataire :

PATRICK BARNIER - 1 place Marcel Plaisant, Hôtel du département, 18000 bourges, FRANCE

La présente décision publiée le : - 5 DEC. 2024
et transmise au représentant de l'État le : - 5 DEC. 2024
est exécutoire depuis cette date.

COMITÉ SYNDICAL
du SYNDICAT MIXTE
« RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE 36 »

Réunion du 3 décembre 2024

Délibération n° CS 20241203 008

DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Présents ou représentés :

Gérard BLONDEAU, Michel BOUGAULT, Jean-Marc BRUNAUD, Jean-Louis CAMUS, Yves CRON, François DAUGERON, Marc FLEURET, Hugues FOUCAULT, Mathilde FOUCHET, Delphine GENESTE, Frédérique MERIAUDEAU, Lionnel PERROT, Marc ROUFFY, Dominique ROULLET, Gérard SAUGET.

Mandataire(s) : 5

Gérard BLONDEAU donne mandat à Marc FLEURET, Jean-Louis CAMUS donne mandat à Marc ROUFFY, Hugues FOUCAULT donne mandat à Marc ROUFFY, Frédérique MERIAUDEAU donne mandat à Marc FLEURET, Dominique ROULLET donne mandat à Mathilde FOUCHET

Pour : 15 (426 / 513 voix)

Gérard BLONDEAU (85 voix), Michel BOUGAULT (10 voix), Jean-Marc BRUNAUD (10 voix), Jean-Louis CAMUS (10 voix), Yves CRON (10 voix), François DAUGERON (10 voix), Marc FLEURET (85 voix), Hugues FOUCAULT (10 voix), Mathilde FOUCHET (27 voix), Delphine GENESTE (27 voix), Frédérique MERIAUDEAU (85 voix), Lionnel PERROT (10 voix), Marc ROUFFY (10 voix), Dominique ROULLET (27 voix), Gérard SAUGET (10 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstention(s) : 0 (0 voix)

Ne participe(nt) pas au vote : 0

Le COMITE SYNDICAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

DECIDE :

Article unique. - Il est pris acte de ce débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
du SYNDICAT MIXTE RIP 36,**



Marc FLEURET

DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 du RIP 36

Le rythme des déploiements FttH a été conforme aux prévisions en 2024 avec plus de 19.000 prises livrées sur une année. Ainsi, les perspectives de déploiement pour le fin de l'année 2024 et 2025 nous permettent de confirmer une fin de couverture de la zone d'initiative publique en 2025. 107.000 prises sont ainsi actuellement exploitées dans l'Indre par notre délégataire, Berry Fibre Optique. Le nombre d'abonnés au 12 novembre 2024 était de 46.000 soit une progression de 13.000 abonnés sur une année.

Les déploiements 2025 nécessiteront un montant d'investissement de 5 M€. Nous devons également procéder au remboursement des prêts accordés par le Département pour un montant de 11.060.000 €. En fonctionnement, une dépenses de 535.000 € est attendue (consommations d'énergie des montées en débit, maintenance des installations, redevances d'occupation, intérêt d'emprunt et diverses charges ainsi que le remboursement de notre masse salariale). Ces dépenses sont couvertes par les redevances et les remboursements de frais de location de réseaux versées par Berry Très Haut Débit ainsi que diverses recettes dont les cotisations des membres. En investissement, les subventions FEDER et ANCT seront sollicitées ainsi que la participation de la Région conformément à la convention signée. Ces recettes seront complétées par un emprunt évalué à 10 M€.

Nous engagerons les déploiements de notre projet Territoire Connecté après avoir en 2024 engagé les études préalables. Ces déploiements se feront sur les périmètres des collectivités qui mettront en œuvre des capteurs simultanément. Plusieurs syndicats des eaux sont d'ores et déjà engagés dans la pose de compteurs en télé relève. Les investissements pour 2025 sont évalués à 520.000 € correspondant à la pose de plus de 80 antennes. Une subvention FEDER ainsi qu'une subvention du Département seront inscrites en recettes à hauteur de 442.000 €. En fonctionnement, les frais de maintenance et divers achats sont estimés pour 2025 à 62.000 € et les recettes liées à la vente des services à 76.000 €.

Ainsi, le budget de fonctionnement serait de 594.500 € en dépenses et 1,3 M€ en recettes et en investissement de 16,6 M€ en dépenses et 15,9 en recettes.